



Nations Unies

Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

1er juillet 1998-30 juin 1999

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 13 (A/54/13)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 13 (A/54/13)

**Rapport du Commissaire général
de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

1er juillet 1998-30 juin 1999



Nations Unies • New York, 1999

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		v
Lettre d'envoi		vi
Lettre en date du 30 septembre 1999, adressée au Commissaire général de l'Office par la Présidente de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		viii
I. Introduction	1-18	1
II. Évolution générale des programmes de l'Office	19-74	6
A. Éducation	19-36	6
B. Santé	37-50	11
C. Aide d'urgence et services sociaux	51-61	16
D. Création de revenus	62-68	19
E. Programme de mise en oeuvre de la paix	69-71	20
F. Appel en faveur du Liban	72-74	21
III. Finances	75-92	22
A. Structure financière	75-79	22
B. Budget, recettes et dépenses	80-87	22
C. Activités extrabudgétaires	88-89	24
D. Situation financière actuelle	90-92	24
IV. Questions juridiques	93-117	25
A. Personnel de l'Office	93-105	25
B. Services et locaux de l'Office	106-116	28
C. Créances sur les gouvernements	117	29
V. Jordanie	118-135	29
A. Éducation	118-123	29
B. Santé	124-128	30
C. Aide d'urgence et services sociaux	129-135	31
VI. Liban	136-155	31
A. Éducation	136-143	31
B. Santé	144-148	33

	C. Aide d'urgence et services sociaux	149-155	34
VII.	République arabe syrienne	156-169	35
	A. Éducation	156-159	35
	B. Santé	160-163	35
	C. Aide d'urgence et services sociaux	164-169	36
VIII.	Cisjordanie	170-188	37
	A. Éducation	171-175	37
	B. Santé	176-180	38
	C. Aide d'urgence et services sociaux	181-188	39
IX.	Bande de Gaza	189-207	40
	A. Éducation	189-193	40
	B. Santé	194-199	41
	C. Aide d'urgence et services sociaux	200-207	42
Annexes			
I.	Informations statistiques et financières – tableaux		44
II.	Documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies		58

Abréviations

CDC	Centres for Disease Control and Prevention d'Atlanta (États-Unis d'Amérique)
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNSCO	Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés

Lettre d'envoi

Le 30 septembre 1999

En réponse au paragraphe 21 de sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de sa résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

Pendant la période en question, les difficultés financières ont continué de compromettre les services que l'Office est en mesure de fournir à une population de plus de 3,6 millions de réfugiés de Palestine dans ses cinq zones d'opérations.

L'introduction du chapitre premier est un rappel des événements et des faits nouveaux intervenus dans la région du point de vue du fonctionnement de l'Office en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le chapitre II traite de l'évolution générale des programmes de l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'aide d'urgence et des services sociaux, de la création de revenus, des projets financés par les donateurs dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de la paix et des projets financés dans le cadre de l'Appel en faveur du Liban.

Le chapitre III porte sur les questions financières, plus précisément sur la structure des divers fonds, sur le budget, les recettes et les dépenses, les activités extrabudgétaires et la situation financière courante de l'Office.

Le chapitre IV présente les questions juridiques, en ce qui concerne en particulier le personnel de l'Office, les services et les locaux de celui-ci et les circonstances qui affectent le travail de l'Office en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le chapitre V donne des renseignements sur les opérations et la réalisation des trois grands programmes de l'Office en Jordanie; le chapitre VI le fait pour le Liban, le chapitre VII pour la République arabe syrienne, le chapitre VIII pour la Cisjordanie, et le chapitre IX pour la bande de Gaza.

L'annexe I présente des renseignements statistiques et financiers; l'annexe II rappelle les documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies.

Selon la pratique établie, le projet de rapport annuel a été remis à l'avance aux 10 membres de la Commission consultative de l'Office, dont les observations et les commentaires ont été attentivement pris en considération. Le texte a été discuté avec les

Le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

membres de la Commission lors d'une réunion tenue à Amman le 30 septembre 1999. Les vues de la Commission font l'objet d'une lettre que m'a adressée sa présidente et dont je vous joins une copie.

J'ai poursuivi la pratique consistant à présenter une copie du projet de rapport aux représentants du Gouvernement d'Israël et à prendre dûment en compte leurs observations, dans le contexte de la situation qui règne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1967 et sous l'angle des événements intervenus depuis. Suite à la décision prise par l'Assemblée générale en 1993 tendant à ce que la Commission consultative noue des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine, un représentant de celle-ci a assisté à la session de la Commission du 30 septembre 1999 et a reçu lui aussi communication du projet de rapport.

Le Commissaire général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient
(Signé) Peter **Hansen**

**Lettre en date du 30 septembre 1999,
adressée au Commissaire général de l'Office
par la Présidente de la Commission consultative
de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

À sa session ordinaire du 30 septembre 1999, la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a examiné votre projet de rapport annuel sur les activités et le fonctionnement de l'Office entre le 1er juillet 1998 et le 30 juin 1999, rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

La Commission consultative a exprimé sa vive satisfaction devant les programmes d'aide que l'Office offre aux 3,6 millions de réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Les services que rend l'Office sont d'une importance capitale pour le bien-être socioéconomique des réfugiés et contribuent à la stabilité de la région.

La Commission consultative a exprimé sa reconnaissance aux gouvernements des pays d'accueil pour le soutien et les services qu'ils continuent d'offrir aux réfugiés de Palestine.

La Commission a réaffirmé qu'elle soutenait le processus de paix au Moyen-Orient et s'est félicitée du récent accord de Charm al-Cheikh, dans lequel elle voit une nouvelle avancée de ce processus; elle a appelé de ses vœux les efforts soutenus qui permettront d'aboutir à une paix globale juste. Elle a constaté qu'il était indispensable que l'Office continue d'assurer la totalité de ses services en faveur des réfugiés de Palestine en attendant que soit trouvée et mise en oeuvre la solution définitive du problème qu'ils constituent. Elle a dit espérer que l'on avancerait vers la solution des questions qui doivent faire l'objet des négociations sur le statut final, notamment la question des réfugiés, conformément aux résolutions des Nations Unies.

La Commission a considéré que les difficultés financières que l'Office continuait d'éprouver étaient extrêmement graves. Bien que certains donateurs aient augmenté leur contribution annuelle en termes absolus, les ressources de l'Office restent insuffisantes. La Commission a remercié les pays donateurs qui ont maintenu leur contribution annuelle ou l'ont augmentée, et a lancé un appel aux autres États pour qu'ils fournissent un soutien équivalent afin que l'Office soit capable d'assumer ses fonctions de prestataire de services en faveur des réfugiés de Palestine. Elle a demandé à l'Office de continuer de s'efforcer d'élargir la liste de ses donateurs. Consciente des répercussions de la politique d'austérité, de la réduction des coûts et des compressions budgétaires sur le bien-être des réfugiés de Palestine, elle a constaté que l'Office n'avait plus guère de possibilités de réduire encore ses dépenses.

La Commission s'est félicitée de la décision de l'Office de modifier et rendre plus claire la présentation de son budget de 2000-2001, qui sera pour l'Office un instrument de planification, de gestion et de collecte de fonds. La nouvelle présentation est plus transparente et il faut espérer qu'elle se traduira par une meilleure gestion des programmes. La Commission a noté que l'Office compte que son budget opérationnel ordinaire de 1999 sera en équilibre en termes de recettes et de dépenses. Elle s'est cependant inquiétée du report de 1998 sur 1999 d'un volume important d'obligations non réglées, report qui se traduira par une crise financière sérieuse au dernier trimestre de 1999.

La Commission a félicité l'Office de s'être efforcé de maintenir ses relations de partenariat avec les parties intéressées et de privilégier la résolution des problèmes par la voie de la consultation et de la coopération. Pour ce qui est de la situation financière de l'Office, la Commission a recommandé que celui-ci fasse dans ses communications avec les parties intéressées une distinction bien nette entre son budget annuel et sa santé financière d'ensemble. Les difficultés de trésorerie et le recours temporaire aux fonds destinés aux projets pour financer les dépenses courantes de 1999 sont symptomatiques de la précarité financière de l'Office.

La Commission a constaté avec satisfaction que l'Office n'avait pas renoncé à réaménager ses mécanismes internes et a déclaré appuyer énergiquement les efforts qu'il faisait en ce sens. Elle a également exprimé l'espoir que les travaux du nouveau service de l'analyse des politiques de l'Office ferait bientôt la preuve de son utilité pour le fonctionnement de celui-ci et pour sa planification stratégique interne.

La Commission a accueilli avec faveur les conclusions du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat, qui n'a découvert aucun signe de corruption endémique après avoir examiné les allégations de corruption au Liban. La Commission a instamment invité l'Office à mettre en application dans tous ses organes les recommandations présentées dans ce rapport et à leur donner suite. Cela permettrait de dissiper, notamment chez les réfugiés au Liban, tout reste d'inquiétude quant au fait que le fonctionnement de l'Office dans ce pays pourrait prêter le flanc à la critique sous l'angle de l'efficacité et du respect par l'Office de ses propres règlements.

La Commission s'est également penchée sur les mesures prises à ce jour par l'Office pour faire liquider ses créances, notamment 21 millions de dollars de taxe sur la valeur ajoutée et de redevances portuaires que doit encore lui rembourser l'Autorité palestinienne, 11,5 millions de dollars de dépenses de l'Hôpital européen de Gaza et 5,2 millions de dollars devant combler le déficit du compte créé pour financer le déménagement du siège de l'Office dans la région. La Commission a constaté avec plaisir que l'Office avait pris la tête du mouvement de mobilisation des parties prenantes en vue de régler ces créances, d'autant plus que l'Organisation de libération de la Palestine/Autorité palestinienne a manifesté expressément sa volonté de liquider le compte relatif à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'examen de la période faisant l'objet du présent rapport a conduit la Commission consultative à se déclarer préoccupée des difficultés qu'imposent à l'Office les restrictions décrétées par les autorités israéliennes dans les territoires occupés.

La Commission a déclaré apprécier le rôle important et indispensable que jouent l'Office et son personnel dans le maintien des services fournis aux réfugiés de Palestine en attendant qu'intervienne une solution définitive et juste. La Commission vous a également exprimé sa reconnaissance pour la manière dont vous avez dirigé l'Office pendant une période difficile. Enfin, elle a rendu hommage à tout le personnel de l'Office, qui fait preuve d'un dévouement sans faille au service des réfugiés de Palestine, alors qu'il travaille souvent dans des conditions extraordinairement éprouvantes.

La Présidente de la Commission consultative
(Signé) Marguerite Rivera **Houze**

Chapitre I

Introduction

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est un des plus importants programmes mis en oeuvre par les Nations Unies au Moyen-Orient, qui emploie quelque 22 000 personnes et exploite ou parraine à peu près 900 établissements. Dans le cadre de ses programmes ordinaires, l'Office a continué de dispenser des services d'éducation et de santé, des secours et des services sociaux aux quelque 3,6 millions de réfugiés de Palestine enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur; formation professionnelle et technique; soins de santé primaires complets, y compris en matière de santé familiale; aide à l'hospitalisation; services d'hygiène dans les camps de réfugiés; secours aux ménages particulièrement démunis; et services sociaux destinés à l'amélioration de la situation des femmes, des jeunes et des handicapés. Ces services ont été, plus la plupart, fournis directement aux bénéficiaires par l'Office, en parallèle avec ceux du secteur public local. Dans la mesure du possible, les réfugiés ont financé une partie des services de l'Office par des contributions volontaires, des participations aux frais, des mécanismes d'auto-assistance et des activités bénévoles. En outre, l'Office a exécuté toute une gamme de projets d'infrastructure et d'autres activités au titre de son Programme de mise en oeuvre de la paix, et mis en oeuvre un programme d'activités génératrices de revenus très efficace, dans le cadre duquel il a accordé des prêts à de petites entreprises et à des microentreprises.

2. Le travail de l'Office durant la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 a été caractérisé par des réalisations, des mesures d'austérité et une certaine inquiétude. Le niveau de vie des réfugiés de Palestine est resté généralement très faible, malgré une modeste croissance économique dans certains pays d'accueil. L'environnement externe dans lequel l'Office a travaillé était instable et ses activités ont été affectées par divers incidents dans certaines zones d'opérations. Malgré des difficultés financières récurrentes et les incertitudes du climat politique, l'Office a pu continuer à offrir des services de santé de base et d'éducation, des secours et des services sociaux aux réfugiés de Palestine, mais cela a exigé la reconduction d'une série de mesures d'austérité et de réduction des coûts prises les années précédentes. En dépit de ces mesures et de contributions ponctuelles supplémentaires des donateurs, l'exercice 1998 s'est achevé sur un déficit de 61,9 millions de dollars, qu'il convient de rapporter au budget de trésorerie, d'un

montant de 314 millions de dollars, et les réserves en numéraire et le fonds de roulement ont été épuisés. Au début de 1999, les perspectives financières pour le nouvel exercice étaient également peu encourageantes et l'Office devait à nouveau s'attendre à une importante impasse budgétaire pour la fin de l'année et à une grave crise de liquidités à partir du troisième trimestre de 1999. Afin de prévenir ces deux problèmes, il a lancé au printemps 1999 un appel aux principaux donateurs pour qu'ils envisagent des contributions additionnelles, versent sans tarder les contributions déjà annoncées et versent en avance les contributions de 2000. Les mesures d'austérité et de réduction des coûts ont été rigoureusement maintenues. Le Commissaire général a fait une série de voyages dans les capitales des pays donateurs pour expliquer la gravité de la situation financière et demander de l'aide pour la mobilisation de fonds. Certains donateurs ont répondu de façon positive. Au milieu de 1999, d'après les dernières estimations, le budget de trésorerie ordinaire de l'Office devrait être équilibré en termes de recettes et de dépenses, mais les dépenses resteront nettement inférieures au niveau escompté dans le budget 1999 présenté à l'Assemblée générale. Le versement de la contribution 1999 de la Communauté européenne qui, à la mi-année, était toujours suspendu à la conclusion d'une convention triennale entre l'Office et la CE, reste essentiel. L'Office espérait que la prolongation des mesures d'austérité et l'introduction de certaines mesures administratives, notamment un nouveau règlement du personnel, permettraient de réduire encore le déficit structurel constaté en 1999, lui donnant ainsi la possibilité de retrouver progressivement une base de financement de ses services plus stable. Il demeure essentiel que les donateurs continuent de fournir à l'Office un appui durable et régulier. Les finances de l'Office sont examinées en détail au chapitre III du présent rapport.

3. Le programme de restructuration et de réforme interne de l'Office a encore progressé durant la période considérée. L'Office a participé à une session de réflexion technique sur la réforme de la gestion tenue à Montreux (Suisse) en décembre 1998. Des fonds fournis par des donateurs ont été employés pour offrir une assistance technique dans trois domaines de la réforme : réforme des systèmes financiers, amélioration des mécanismes de planification de l'éducation et amélioration des politiques et modalités de passation des marchés. Il était prévu qu'un financement additionnel permettrait la mise au point et l'application d'un nouveau système de gestion financière pour l'ensemble de l'Office. Dans le cadre du partenariat qu'il cherche à développer, l'Office a tenu régulièrement des réunions de travail et d'information avec les représentants locaux des donateurs et des gouvernements des pays d'accueil. Il a continué de

rechercher, dans la limite des ressources disponibles, de nouveaux moyens d'améliorer ses résultats et son efficience.

4. Dans le cadre de la réforme en cours, l'Office a mis en oeuvre une initiative majeure visant à améliorer le processus d'élaboration et la présentation du budget dans la perspective du budget 2000-2001 (voir l'additif au présent rapport). Cette initiative a principalement pour but d'accroître l'utilité du budget en tant qu'instrument de planification, de gestion et de mobilisation de fonds, et d'améliorer la transparence. L'Office espérait que cette nouvelle approche inciterait les donateurs à mettre davantage de ressources à sa disposition et, par là, à préserver la qualité et le niveau des services offerts aux réfugiés de Palestine. Dans cet esprit, on s'est orienté vers l'élaboration d'un budget-programme structuré en fonction des services offerts par l'Office et coordonné avec les plans de programmation. Les modifications incorporées dans le budget 2000-2001 sont les suivantes : le budget est établi sur la base d'un programme de travail détaillé pour l'exercice biennal, définissant les résultats recherchés, les objectifs et les cibles pour chaque programme technique; les activités prévues au budget et les modifications de la répartition des crédits sont mieux expliquées et justifiées; le budget couvre l'intégralité des besoins financiers de l'Office pour ses activités ordinaires, c'est-à-dire non seulement le budget ordinaire mais aussi les projets non financés; les catégories budgétaires sont réaménagées et l'imputation des dépenses est modifiée pour que celles-ci reflètent mieux le coût des activités du programme; enfin, l'élaboration du budget est guidée par des hypothèses de planification plutôt que par des plafonds budgétaires. Avec cette démarche globale, fondée sur le programme et tournée vers l'avenir, l'Office espère faire intégralement financer son budget 2000-2001 et sortir de la crise financière de ces dernières années. Cela donnerait des bases financières plus solides à l'aide humanitaire d'importance vitale qu'il apporte aux réfugiés de Palestine et préserverait son rôle stabilisateur dans la région.

5. Une autre réforme a été entreprise, concernant la façon dont l'Office assure le financement des projets. Ce financement est devenu une source de recettes de plus en plus importante, représentant environ 17 % du total entre 1994 et 1998. En outre, le financement des projets couvre presque toutes les dépenses d'équipement de l'Office (construction d'écoles, modernisation des centres de santé, etc.) ainsi qu'un certain nombre de services (amélioration de l'hygiène du milieu, remise en état des logements, etc.). Dans ce contexte, l'Office a adopté une nouvelle approche du financement des projets comportant plusieurs éléments : définition de priorités de financement à l'échelle de l'Office afin de rendre l'affectation des fonds plus transparente et

plus systématique; création d'un comité des projets chargé d'évaluer les propositions de projets et de tenir le registre des projets prioritaires pouvant être communiqué aux donateurs à intervalles réguliers; intégration dans le budget 2000-2001 des besoins de financement des projets, afin d'offrir un tableau plus complet des besoins financiers et d'établir un lien direct entre les activités financées dans le cadre de projets et les activités inscrites au budget ordinaire. Le projet de budget prévoit quelque 60 millions de dollars pour financer les nouveaux projets chaque année, ce qui correspond à la moyenne de ce que l'Office a reçu ces dernières années. Ce montant représente 10 % des contributions annoncées pour 1999-2003 à la deuxième Conférence à l'appui de la paix au Moyen-Orient, tenue à Washington le 30 novembre 1998. La nouvelle approche visait à améliorer le niveau et la prévisibilité du financement des projets et l'efficacité de la mobilisation des fonds et de leur affectation, de façon à préserver la qualité et le niveau des services fournis aux réfugiés de Palestine. Le financement des projets reste essentiel pour les activités du programme, mais le financement intégral du budget ordinaire demeurera la priorité de l'Office pour l'exercice 2000-2001 et au-delà.

6. La nouvelle unité d'analyse des politiques, établie au siège à Gaza au milieu de 1998, a mené à bien un certain nombre de tâches liées à la réforme : élaboration de la nouvelle présentation du budget biennal mentionnée plus haut; analyse des recettes et dépenses passées de l'Office, qui a montré qu'en moyenne les dépenses annuelles par réfugié étaient tombées d'environ 200 dollars en 1975 à quelque 70 dollars en 1997; et étude de l'impact sur les services de l'Office des mesures d'austérité et de réduction des coûts prises dans la deuxième moitié des années 90. Ces mesures ont affecté le niveau et la qualité de certains services. Certaines, comme la contraction du budget d'hospitalisation, le gel des aides d'urgence en espèces pour les ménages particulièrement démunis et l'insuffisance des fonds disponibles pour l'expansion et l'entretien des infrastructures d'éducation, ont particulièrement touché les réfugiés. D'autres, comme le gel temporaire et général du recrutement et la réduction du nombre des postes internationaux, ont surtout affecté le personnel, dont la charge de travail a augmenté et qui est censé obtenir les mêmes résultats avec des ressources financières et humaines limitées. Malgré ces difficultés, le personnel a fait de son mieux pour fournir des services de base de grande qualité. Dans l'ensemble, il y a réussi, comme en témoignent notamment le fait que les élèves qui fréquentent les écoles de l'Office continuent d'obtenir de bons résultats scolaires comparés à ceux qui fréquentent les écoles publiques, et les résultats obtenus par le système de soins de santé de l'Office. Les résultats des différents programmes et l'impact des

mesures d'austérité sont examinés plus en détail au chapitre II.

7. Durant la période considérée, l'Office a élaboré un nouveau règlement du personnel prévoyant de meilleures prestations et permettant notamment de régulariser la situation des agents – principalement mais pas exclusivement des enseignants – qui travaillent sous contrat temporaire depuis le milieu des années 90. Les nouvelles dispositions, qui s'appliqueront aussi au recrutement, devaient prendre effet au milieu de 1990.

8. Dans tous les domaines, la communauté des réfugiés et les autorités des pays d'accueil ont continué d'exprimer des préoccupations au sujet de la réduction des services offerts par l'Office, même s'il n'y a pas eu de renouvellement des protestations généralisées déclenchées par l'application des mesures d'austérité et de réduction des coûts en août 1997. Beaucoup considèrent que les difficultés financières de l'Office ont des motifs politiques et traduisent un affaiblissement de l'intérêt de la communauté internationale pour le problème des réfugiés et l'abandon par l'Office de ses devoirs humanitaires. Il y a eu un certain nombre de protestations à motivation politique, même dans des cas où il n'y avait pas eu réduction des services. L'absence persistante de tout progrès tangible dans le processus de paix a exacerbé la colère des réfugiés de Palestine. En ce qui concerne les relations entre Israël et les Palestiniens, après des négociations intensives sous l'égide des États-Unis, le Mémorandum de Wye River, signé en octobre 1998, comportait un plan et un échéancier pour de nouveaux redéploiements et d'autres actions des deux parties visant à mettre en oeuvre des accords antérieurs. L'optimisme initial a rapidement fait place à la déception car la majeure partie des engagements n'ont pas été tenus, dans une atmosphère de reproche mutuel. La tension s'est aggravée dans les zones occupées de Cisjordanie et de la bande de Gaza lorsque la date limite de mai 1999 initialement prévue dans le processus d'Oslo pour l'achèvement des négociations sur le statut final est passée sans aucun signe de progrès du processus de paix. Il n'y a pas eu non plus de progrès dans les négociations avec le Liban et la Syrie. Toutefois, au milieu de 1999, l'élection d'un nouveau gouvernement en Israël et l'évolution de la situation dans les pays arabes ont ravivé l'espoir que les efforts de paix pourraient être relancés.

9. L'Office a continué de coopérer avec les Gouvernements de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne, ainsi qu'avec l'Autorité palestinienne, pour fournir des services aux réfugiés de Palestine. Comme convenu, il a coopéré avec le Gouvernement israélien au sujet d'un certain nombre de questions liées à ses activités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a continué de faire

part aux autorités israéliennes des problèmes causés notamment par les restrictions imposées aux mouvements de marchandises et de personnes entre la Cisjordanie et Gaza d'une part et Israël d'autre part (voir chap. IV). Les autorités des pays d'accueil ont fourni une aide directe aux réfugiés en parallèle aux services de l'Office, qui leur est reconnaissant de l'appui important qu'elles lui ont apporté, notamment en s'efforçant de sensibiliser les donateurs à ses difficultés financières persistantes et en aidant à les résoudre. La Ligue des États arabes a elle aussi réaffirmé son appui à l'action de l'Office et exhorté ses membres et les autres donateurs à accroître leurs contributions.

10. L'Autorité palestinienne a continué de soutenir et de faciliter les activités de l'Office dans le territoire occupé, y compris les régions autonomes, en coopérant avec lui notamment en matière de planification, de formulation des politiques et de fourniture des services dans le cadre de leurs programmes respectifs. Le développement des institutions de l'Autorité palestinienne durant la période considérée a beaucoup contribué à élargir le champ et la portée de cette coopération, comme dans le cas de l'Hôpital européen de Gaza. Des pourparlers suivis entre l'Office, l'Autorité palestinienne et la Communauté européenne ont débouché au milieu de 1999 sur la désignation d'une équipe de gestion internationale chargée de conduire les travaux nécessaires pour permettre d'ouvrir l'hôpital et d'en assurer l'administration dans un premier temps. En raison de problèmes financiers, l'Office n'a pu faire avancer davantage l'harmonisation de certains services en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, notamment pour ce qui est du cycle d'enseignement (voir par. 34). Malgré plusieurs discussions de haut niveau entre l'Office et l'Autorité palestinienne durant la période considérée, il n'y a pas eu de progrès notables dans le remboursement par l'Autorité palestinienne des sommes versées par l'Office au titre de la taxe à la valeur ajoutée et des redevances portuaires et autres. À la fin de juin 1999, ces avances avaient atteint une valeur cumulée de quelque 21 millions de dollars. Ces créances en attente et d'autres impayés ont aggravé la précarité financière de l'Office et menacé d'interrompre des services essentiels. À diverses occasions, les principaux donateurs ont souligné la nécessité de régler rapidement la question du remboursement des montants en question. De même, l'Office a continué à collaborer étroitement avec l'Autorité palestinienne pour régler le problème de la participation aux frais à l'hôpital de Qalqilya, géré par l'Office (voir par. 177).

11. Durant une grande partie de la période, la situation est restée très tendue en Cisjordanie. Il y a eu des affrontements intermittents, causant parfois des pertes en vies humaines, entre les Palestiniens et les colons israéliens, ainsi qu'entre

les Palestiniens et les Forces israéliennes de défense. La situation est restée particulièrement délicate à Hébron, où il y a eu plusieurs accrochages. Invoquant des considérations de sécurité, les autorités israéliennes ont maintenu le bouclage intégral de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ainsi que le couvre-feu et le bouclage dans plusieurs localités de Cisjordanie, quoique moins souvent que durant la précédente période (voir par. 98 et 99). Ces bouclages ont eu des répercussions sur la situation socioéconomique et ont entravé l'activité économique, notamment en empêchant les travailleurs palestiniens de travailler en Israël. La Cisjordanie est restée divisée en zones non contiguës, la zone A contrôlée entièrement par les Palestiniens, la zone B contrôlée par les Palestiniens sur le plan civil mais par les Israéliens sur le plan de la sécurité et la zone C contrôlée entièrement par les Israéliens sauf pour les questions civiles n'ayant pas un aspect territorial.

12. La situation économique est restée difficile dans la bande de Gaza, dont les habitants sont lourdement tributaires des emplois qu'ils peuvent trouver en Israël. De façon générale, la sécurité a été meilleure dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie, malgré un certain nombre d'incidents graves. Un attentat-suicide à proximité d'une colonie de peuplement israélienne en octobre 1998 a entraîné la mort d'un soldat, sans compter celle de l'auteur de l'attentat, et a conduit les autorités à boucler temporairement la bande de Gaza. Il y a eu un certain nombre d'autres incidents impliquant des Palestiniens, les Forces israéliennes de défense et des colons israéliens, qui montrent que les colonies de peuplement continuent de susciter de vives tensions. Au début de 1999, il y a eu de sérieux accrochages dans la bande de Gaza entre civils palestiniens et forces de sécurité palestiniennes, en raison de l'assassinat d'un membre des forces de sécurité et de la condamnation à mort ultérieure de trois hommes. Deux Palestiniens ont été tués et plusieurs dizaines ont été blessés durant les émeutes; les hôpitaux et dispensaires de l'Office ont soigné les blessés. Le calme a été restauré lorsque les condamnations à mort ont été suspendues et qu'un comité d'enquête a été créé.

13. En dépit des bouclages mentionnés plus haut, les échanges de main-d'oeuvre et de produits entre Israël d'une part et la Cisjordanie et la bande de Gaza d'autre part ont été plus importants en 1998 qu'en 1997. Le produit intérieur brut réel et le produit national brut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ont augmenté de 3 et 3,5 % respectivement en 1998, ce qui a permis une légère amélioration des revenus pour la première fois depuis 1994. Malgré l'embellie relative de l'économie en 1997 et 1998, les dépenses moyennes réelles des ménages ont continué de diminuer en 1998, probablement en raison de l'augmentation d'une part de

l'endettement et d'autre part de l'épargne. Quoiqu'il en soit, les réfugiés restent parmi les membres les plus pauvres de la société palestinienne, en particulier dans la bande de Gaza où l'on estime que 40 % de la population vivent dans la pauvreté. Comme les réfugiés immatriculés représentent les trois quarts de la population, proportion qui ne se retrouve dans aucune autre région, l'Office a joué un rôle majeur dans la fourniture de services aux habitants de la bande de Gaza. Il s'est efforcé d'adoucir le sort des réfugiés en leur offrant toute une gamme de secours, de services sociaux et d'activités génératrices de revenus. Axé sur la bande de Gaza, ce programme a été considéré comme un des programmes les plus avancés dans ce domaine au Moyen-Orient, parce qu'il vient en aide aux plus pauvres et aux plus défavorisés, y compris les femmes. Comme les taux de remboursement ont dépassé 95 %, le programme a pu non seulement couvrir ses propres dépenses mais aussi élargir le nombre de bénéficiaires et la gamme des activités. Pour 1999, le programme ordinaire de l'Office représentait 103,5 millions de dollars (98,8 millions de dollars en 1998) pour la bande de Gaza et 56,1 millions de dollars (54,1 millions de dollars en 1998) pour la Cisjordanie.

14. En Jordanie, zone d'opérations où la population réfugiée est la plus nombreuse, l'année 1999 a été une année de transition, avec le décès du Roi Hussein en février et le couronnement de son fils Abdullah II. Les réfugiés palestiniens sont citoyens de plein droit en Jordanie, ce qui leur donne accès aux services publics et à l'aide au développement visant à améliorer la situation socioéconomique du pays. Les relations entre l'Office et le Gouvernement jordanien sont restées excellentes; l'Office et les pouvoirs publics coopèrent étroitement dans de nombreux domaines et le Gouvernement aide activement l'Office dans sa tâche. Selon le Gouvernement, les dépenses engagées par la Jordanie en faveur des réfugiés et déplacés palestiniens ont atteint 323 millions de dollars durant la période considérée, les principaux postes de dépenses étant l'éducation, les loyers et services publics, les subventions et rations, les services dans les camps, la santé publique, la sécurité publique et les services sociaux. Le budget du programme ordinaire de l'Office pour 1999 en Jordanie était de 75 millions de dollars (73,8 millions de dollars en 1998).

15. Au Liban, l'une des zones d'opérations les plus défavorisées, la communauté des réfugiés palestiniens souffre d'un niveau de vie très bas; elle rencontre de graves difficultés de logement et sa mobilité est limitée, tandis que son taux de chômage est élevé. Les Palestiniens se sont félicités de la décision prise par le nouveau Gouvernement libanais au début de 1999 de lever une série de restrictions imposées aux déplacements des réfugiés de Palestine. La

proportion élevée de réfugiés enregistrés dans le programme d'aide d'urgence de l'Office (voir par. 150) est un signe des graves problèmes socioéconomiques des réfugiés de Palestine au Liban. L'Office est resté le principal fournisseur de services d'éducation de base, de services de santé, d'aide d'urgence et de services sociaux aux réfugiés de Palestine, qui n'ont qu'un accès limité aux services publics et n'ont pas les moyens de faire appel à des services privés plus coûteux. Les réfugiés de Palestine ont continué de réagir négativement à tout signe de réduction des services de l'Office et durant l'été de 1998, certaines factions palestiniennes ont organisé une série de manifestations pacifiques, principalement dans les régions de Saïda et de Tyr, exigeant une amélioration des services de l'Office. Après les améliorations apportées aux installations de la Société palestinienne du Croissant-Rouge et afin d'en faciliter l'accès aux réfugiés, l'Office a pris des dispositions pour pouvoir utiliser les hôpitaux de cette société au Liban. Les autorités libanaises ont continué d'interdire la construction dans certains camps de réfugiés; dans d'autres, l'entrée de matériaux de construction et les travaux étaient subordonnés à une autorisation des autorités militaires, qui n'était pas toujours octroyée. Un des grands projets de l'Office a été retardé durant la période considérée en raison de ces mesures. En juin 1999, les autorités ont installé des postes de contrôle et des barrières pour contrôler les sorties et les entrées au camp d'Eïn el-Hilweh, après une série d'incidents violents et en particulier le meurtre de quatre hauts magistrats du tribunal de Saïda. Des tensions internes entre Palestiniens ont entraîné plusieurs homicides et d'autres incidents violents à l'intérieur des camps. La situation qui persiste au Sud-Liban a continué d'influer sur la sécurité dans le reste du pays, mais les opérations de l'Office n'ont pas été interrompues. En août 1998, l'Office a demandé au Bureau des services de contrôle interne de l'ONU de l'aider à enquêter sur des allégations de corruption qui auraient entaché ses opérations au Liban, signalées dans la presse libanaise et ailleurs. Après une enquête approfondie, le Bureau a constaté que ces allégations étaient infondées. L'Office a continué d'avoir des relations constructives avec le Gouvernement libanais, qui aurait dépensé en faveur des réfugiés palestiniens 5 millions de dollars durant la période considérée, au titre de l'éducation, de l'administration et du logement, en plus d'autres dépenses. Le budget du programme ordinaire de l'Office pour 1999 pour la zone d'opérations au Liban était de 46,6 millions de dollars (45,3 millions de dollars en 1998).

16. Durant la période considérée, l'Office a continué de coopérer avec le Gouvernement de la République arabe syrienne pour fournir des services aux réfugiés. Le Gouvernement a indiqué que, durant la période considérée, il avait

consacré 53,5 millions de dollars à l'éducation, aux services sociaux, aux services de santé, au logement et services d'utilité publique, à la sécurité, aux fournitures, à l'administration et à d'autres services en faveur des réfugiés palestiniens. En 1999, le budget du programme ordinaire de l'Office pour la Syrie s'est élevé à 23,8 millions de dollars (23,3 millions de dollars en 1998).

17. L'Office est resté en étroite collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il a également collaboré avec des organisations non gouvernementales locales et internationales dans les cinq zones d'opérations. En sa qualité de fonctionnaire des Nations Unies responsable de la sécurité et de la protection d'ensemble du personnel des Nations Unies et de leur famille en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le Commissaire général est resté en contact avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). L'Office a également continué de participer aux initiatives multilatérales de coordination de l'aide fournie à la Cisjordanie et à la bande de Gaza et encouragées par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés (UNSCO).

18. La période considérée ici s'est caractérisée par des difficultés, et quelques revers, mais aussi par de nombreuses réussites pour la communauté des réfugiés et le personnel de l'Office. L'Office est resté un agent de stabilité et un symbole de continuité dans un environnement régional difficile. Alors qu'il se préparait à célébrer le cinquantième anniversaire du début de ses opérations, il a pu réfléchir à nouveau à l'importante contribution qu'il a apportée à l'éducation de nouvelles générations, à la prise en charge médicale de la communauté des réfugiés de Palestine et à la fourniture d'aide d'urgence et de services sociaux à l'une des populations les plus pauvres de la région. La fourniture effective de services efficaces est restée sa priorité et, à cet égard, on peut considérer qu'il a atteint ses objectifs durant la période considérée, même si les difficultés financières semblent faire ombre aux résultats qu'il a obtenus.

Chapitre II

Évolution générale des programmes de l'Office

A. Éducation

19. *Objectifs.* La mission du programme d'éducation est d'aider les enfants et adolescents palestiniens réfugiés à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir des membres productifs de leur communauté en fonction de leurs besoins, de leur identité et de leur patrimoine culturel. À cet effet, l'Office a offert des services d'éducation générale aux réfugiés de Palestine au niveau primaire et primaire supérieur, ainsi que, sur une base limitée et au Liban seulement, au niveau secondaire. Il a aussi offert des possibilités de formation pédagogique au niveau universitaire à de jeunes réfugiés de Palestine ainsi que des services de formation en cours d'emploi à certains de ses propres enseignants. Ses programmes d'enseignement et de formation professionnels et techniques visaient à permettre aux jeunes réfugiés de Palestine de devenir des citoyens productifs et de contribuer au bien-être économique et social de leur communauté.

20. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Le programme d'éducation de base de l'Office consiste en un cycle primaire de six ans et un cycle primaire supérieur de trois ou quatre ans, en fonction du système appliqué par les autorités du pays d'accueil. Un cycle secondaire de trois ans a été offert dans trois des écoles secondaires de l'Office au Liban. Durant l'année scolaire 1998/99, les 650 écoles gérées par l'Office dans les cinq zones d'opérations ont accueilli au total 458 716 élèves (voir annexe I, tableau 4). En outre, les trois écoles secondaires de l'Office au Liban ont accueilli 1 367 élèves. Le nombre total des élèves scolarisés a augmenté de 11 448, soit 2,6 %, par rapport à l'année scolaire 1997/98. La croissance de l'effectif a été inégalement répartie : elle est restée forte dans la bande de Gaza (6 %), modérée en Cisjordanie et au Liban (3,9 et 4,3 % respectivement), et faible en République arabe syrienne (1,3 %). En Jordanie, l'effectif a continué de diminuer (-1,4 %). L'accroissement naturel de la population réfugiée a été la principale cause de cette augmentation générale, mais d'autres facteurs sont également intervenus, notamment les déplacements de familles palestiniennes dans les zones d'opérations, en particulier en provenance de la Jordanie et en direction de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, le transfert d'élèves réfugiés d'écoles de l'Office à des écoles publiques en Jordanie et le transfert d'élèves réfugiés d'écoles privées à des écoles de l'Office au Liban. Les écoles des zones d'opérations de la Jordanie et de la

bande de Gaza ont accueilli environ les deux tiers du nombre total d'élèves inscrits dans les établissements de l'Office (un tiers en Jordanie et un tiers à Gaza), le reste étant réparti dans les trois autres zones. Le système scolaire de l'Office a maintenu une stricte égalité entre les sexes, 49,9 % des élèves inscrits étant des filles. En application d'accords d'échanges conclus avec les autorités d'accueil en vue d'assurer un enseignement scolaire dans les régions les plus éloignées, 123 745 élèves réfugiés ont été inscrits dans des écoles publiques et privées du cycle primaire et primaire supérieur; au niveau du secondaire, 59 823 élèves réfugiés étaient inscrits dans des écoles publiques et privées. En contrepartie, 43 505 élèves non réfugiés fréquentaient des écoles de l'Office.

21. *Enseignants contractuels.* Depuis 1994, dans la bande de Gaza, l'augmentation constante du nombre d'élèves inscrits dans ses écoles a obligé l'Office, faute de ressources financières suffisantes, à engager des enseignants contractuels pour des salaires inférieurs à ceux de son personnel occupant des postes permanents; suite au gel général du recrutement en août 1997, le recours à des contractuels a été étendu à la zone d'opérations de la Cisjordanie, alors que les zones d'opérations de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne ont recruté du personnel enseignant supplémentaire payé à la journée ou temporaire. Ces mesures ont dû être reconduites durant l'année scolaire 1998/99 en raison de la détérioration des finances de l'Agence. Sinon, l'Office aurait été obligé de refuser d'admettre des élèves réfugiés de Palestine dans ses écoles. Il a préféré avoir recours à des enseignants contractuels pour que ces élèves restent scolarisés malgré la crise financière. Il a introduit certaines améliorations dans les conditions d'emploi des contractuels et a commencé à leur donner une formation permanente pour préserver la qualité de l'enseignement. Durant l'année scolaire 1998/99, l'Office employait 870 enseignants contractuels dans la bande de Gaza (21,2 % des enseignants employés dans cette zone); 236 contractuels et 30 enseignants payés à la journée en Cisjordanie (16,2 %); et 423 enseignants payés à la journée ou temporaires dans les trois autres zones d'opérations, soit 5,8 % des enseignants employés en Jordanie, au Liban et en Syrie.

22. *Système des classes alternées.* Face à l'augmentation continue des effectifs résultant de la croissance démographique et à la difficulté de construire de nouveaux locaux faute de ressources, l'Office doit depuis longtemps héberger deux écoles, administrées séparément, dans un même bâtiment et les faire travailler en alternance. Comme cette pratique est néfaste pour la qualité de l'enseignement, il espérait pouvoir réduire le nombre d'écoles fonctionnant ainsi. Malgré le programme élargi de construction d'écoles

entrepris en 1993 dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de la paix, aucune amélioration notable n'a été enregistrée à cet égard entre 1992/93 (75 % d'écoles en alternance) et 1998/99 (74,5 %). Au contraire, l'Office a dû éviter l'utilisation des mêmes locaux par un troisième groupe et s'en tenir à deux groupes. Il aurait préféré éviter ce palliatif, qui réduit le temps d'enseignement, limite les activités extrascolaires et accroît les dépenses d'entretien, mais il a été obligé d'y recourir pour que tous les élèves puissent rester à l'école malgré les contraintes financières. Toutefois, dans toute la mesure possible il continuera de fonctionner sans le système de l'alternance.

23. *Écoles.* Il faudra encore améliorer considérablement les installations scolaires de l'Office pour être en mesure d'accueillir les nouveaux élèves et d'offrir un environnement propice à l'acquisition des connaissances. Malgré les bons résultats obtenus dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de la paix, la capacité du système éducatif de l'Office n'augmente pas au même rythme que les effectifs. Entre 1993/94 et 1998/99, le nombre de bâtiments scolaires s'est accru de 0,7 % et le nombre d'écoles de 1,6 %, alors que l'effectif total augmentait de 15 %. En outre, de nombreuses écoles construites dans les années 50 ou 60 se sont dégradées à un tel point qu'il est plus économique de les remplacer que de les réparer; ce problème est exacerbé par l'utilisation intensive des locaux scolaires et l'insuffisance du budget d'entretien, particulièrement en Jordanie et dans la bande de Gaza. Faute des ressources nécessaires pour embaucher des enseignants ou construire à neuf écoles et locaux supplémentaires, l'encombrement s'est aggravé pour la sixième année consécutive et le nombre moyen d'élèves par classe a atteint presque 44 en 1998/99. C'est dans la bande de Gaza que le taux d'occupation était le plus élevé (près de 50) et en Cisjordanie, le plus bas (environ 38). L'Office s'est efforcé de remédier au manque d'infrastructures en mobilisant des fonds pour financer des projets d'amélioration et d'expansion des locaux. Durant la période considérée, il a achevé la construction de quatre bâtiments scolaires et de 12 salles de classe supplémentaires pour remplacer des salles devenues insalubres et éviter d'y accueillir une troisième classe par roulement. Par ailleurs, cinq écoles ont été entièrement rénovées, et sept blocs sanitaires, 12 citernes d'eau et deux cantines ont été construits.

24. *Écoles louées.* L'Office a déjà été contraint d'accueillir des élèves dans des bâtiments loués, pour la plupart situés en dehors des camps de réfugiés. N'ayant pas été conçus à cet effet, ces locaux n'offraient en général pas l'espace approprié pour des salles de classe, des bibliothèques, des laboratoires, des salles d'ordinateurs ou des terrains de jeux, et n'étaient pas suffisamment éclairés et ventilés. Les élèves

et les enseignants étaient donc à l'étroit, et les coûts d'autant plus élevés que les salles étaient trop petites pour accueillir le nombre optimal d'élèves. En 1998/99, le taux d'occupation des classes dans les locaux loués était d'environ 31 élèves en moyenne, contre presque 46 dans les écoles construites par l'Office. Le remplacement des locaux loués par des écoles construites selon le cahier des charges de l'Office permettrait d'offrir un milieu beaucoup plus propice à l'acquisition des connaissances et de réduire les frais d'exploitation, par élève étant donné qu'il serait possible d'en accueillir un plus grand nombre pour un même nombre d'enseignants et d'administrateurs. En 1998, l'Office s'est fixé pour objectif de remplacer tous les locaux loués par des écoles construites selon son cahier des charges, sous réserve de l'obtention des ressources et des terrains nécessaires. Grâce au Plan pour la mise en oeuvre de la paix, il a réussi à ramener le nombre de bâtiments loués de 94 en 1993/94 à 74 en 1998/99, soit une baisse de 21,3 %. Les 73 bâtiments loués abritaient 104 écoles, et c'est au Liban et en Cisjordanie qu'ils représentaient la plus forte proportion d'écoles gérées par l'Office, en raison de la dispersion géographique des réfugiés de Palestine dans ces deux zones.

25. *Cours de rattrapage et enseignement spécial.* L'Office a continué de mettre en oeuvre des programmes sur mesure visant à améliorer les résultats des élèves et à permettre à ceux qui ont des difficultés d'assimilation de tirer pleinement parti des cours d'enseignement général qu'il dispensait. Les mesures prises comportent notamment l'organisation de cours de rattrapage, d'heures de cours supplémentaires facultatives et de programmes audiovisuels ainsi que l'utilisation de moyens pédagogiques destinés à enrichir les programmes et de dossiers d'auto-enseignement. En 1998/99, 600 élèves lents, 420 élèves ayant besoin de cours de rattrapage, sept enfants aveugles et 59 enfants sourds ont pu en bénéficier. Vu la difficulté de financer durablement un projet d'éducation spécialisée, l'Office a essayé de venir en aide à tous les élèves ayant des difficultés sans engager de dépenses supplémentaires, en se servant des ressources et des compétences disponibles.

26. *Conseils scolaires.* Des conseils scolaires ont été créés dans 600 écoles de l'Office dans les cinq zones d'opérations. Chacun est composé de 10 membres, à savoir le directeur (qui préside), trois enseignants, trois membres représentant la société locale et trois élèves. Ces conseils ont été créés pour organiser la coopération entre les écoles et la société locale, promouvoir le rôle de l'école dans le milieu et employer au mieux les ressources de l'école et de la société locale.

27. *Formation professionnelle et technique.* En 1998/99, les huit centres de formation professionnelle et technique de

l'Office dans les cinq zones d'opérations ont accueilli au total 4 655 élèves, soit 95 de plus que l'année précédente (voir annexe I, tableau 5). Vingt-deux cours de formation professionnelle de deux ans de niveau postprimaire ont été proposés aux garçons en bâtiment, électricité, électronique, mécanique et travail des métaux, et aux filles en coiffure et coupe et couture. Au niveau postsecondaire, 28 cours semi-professionnels ou techniques de deux ans ont été offerts aux jeunes gens et aux jeunes filles dans divers domaines techniques, paramédicaux et commerciaux. Les femmes représentaient 30,5 % de l'effectif global et 62,2 % des inscrits aux cours techniques et semi-professionnels. La teneur des cours varie selon les centres en fonction des besoins du marché local du travail et des possibilités de formation offertes par d'autres établissements. En raison de ses difficultés financières, l'Office n'a pas pu ouvrir de nouveaux cours ni accroître la capacité des cours existants, sans en supprimer d'autres. Quatre nouveaux cours ont été introduits en 1998/99 : graphisme au Centre de formation féminine de Ramallah, en remplacement du cours de secrétaire/secrétaire médicale; informatique et métier de métreur pour remplacer les cours d'usinage et de soudage, du travail de l'aluminium et d'aide-architecte au centre de formation de Gaza; et commande électronique et applications informatiques pour remplacer le cours d'informatique du centre de formation de Damas. Outre le cours de formation de deux ans, les principaux moyens de formation à l'emploi utilisés par les centres de formation de l'Office en Jordanie, au Liban et en Cisjordanie ont été des stages de 6 à 40 semaines, organisés sur une base ponctuelle en coopération avec des ONG ou l'Autorité palestinienne. Durant l'année 1998/99, 346 stagiaires ont été accueillis, dans les domaines suivants : électricité pour automobiles, secrétariat de direction, techniques du bâtiment, constructions d'aluminium, usinage des métaux à commande numérique, secourisme, langues hébreue et anglaise, logiciels, climatisation, électroménager, repassage, soudage, fabrication de tuyaux, construction de coffrages à béton et dessin industriel. L'Office a aussi financé la participation de 25 réfugiés de Palestine à des cours de formation professionnelle dans des établissements privés en Cisjordanie, principalement au moyen de crédits affectés à des projets. Plusieurs projets de construction, d'équipement, de rénovation ou de modernisation d'ateliers et autres locaux de formation ont été achevés ou étaient en cours durant la période considérée. L'Office a modernisé le matériel employé pour ses quatre cours d'électricité au centre de formation de Siblin au Liban et les équipements et outils employés dans les ateliers de menuiserie du centre de formation de Damas. Enfin, grâce à des financements destinés à des projets, l'Office a entrepris

d'installer un centre informatique dans tous les établissements de formation sauf celui de Kalandia.

28. *Centres de formation.* Les huit centres de formation de l'Office ont offert 22 cours professionnels : mécanique diesel et engins de chantier, mécanique automobile, carrosserie, mécanique diesel et machines agricoles, électricité générale, électricité automobile, artisanat, métiers du bâtiment, menuiserie et ébénisterie, finition et décoration des bâtiments, réfrigération et climatisation, plomberie et chauffage central, entretien des machines de bureau, réparation de postes de radio et de télévision, soudure des tôles, construction d'aluminium, soudage et fabrication de tubes (un an), usinage, soudage et travail de l'aluminium, entretien des machines (un an et deux ans), coupe et couture, coiffure et soins esthétiques. Les 28 cours techniques ou semi-professionnels proposaient des formations dans les domaines suivants : programmation et bases de données, systèmes informatiques, aide-architecte, ingénieur de structures, dessin industriel, métreur, fabrication de céramiques, assistant d'architecte d'intérieur, graphisme, aide-ingénieur civil, génie civil, géomètre, électronique industrielle, commande électronique et applications informatiques, administration des entreprises, travaux de bureau, secrétariat et secrétariat de direction, gestion bancaire et financière, marketing et gestion financière, préparateur en pharmacie, laborantin, infirmier, hygiène dentaire, secrétariat médical, physiothérapeute, assistant social, éducation préscolaire, économie domestique et gestion d'institutions.

29. *Formation pédagogique.* Les trois antennes d'enseignement pédagogique en Jordanie et en Cisjordanie ont continué à dispenser une formation en cours d'emploi ou préalable à l'emploi débouchant sur un premier grade universitaire, dans le cadre du processus d'amélioration des qualifications du personnel enseignant de l'Office qui vise à s'aligner sur les réformes de l'enseignement lancées par le Gouvernement jordanien et l'Autorité palestinienne. Le programme de formation avant l'emploi, d'une durée de quatre ans, qui débouche sur un diplôme universitaire de pédagogie, d'arabe, d'anglais, de mathématiques, de sciences, d'enseignement professionnel ou d'études islamiques, a accueilli 880 diplômés du secondaire, dont 635 femmes, dans le centre de formation d'Amman et dans les centres de formation pour hommes et pour femmes de Ramallah. Le programme de formation en cours d'emploi, d'une durée de trois ans, a été proposé dans le centre de formation d'Amman uniquement, à 659 enseignants de l'Office titulaires d'un diplôme de pédagogie décerné au terme de deux ans d'études, dont 305 femmes, afin de compléter leur formation universitaire du premier degré avec une spécialisation en pédagogie, arabe ou études islamiques (voir annexe I, tableau 5). Durant la

période considérée, 185 stagiaires suivant une formation avant l'emploi et 206 stagiaires suivant une formation en cours d'emploi ont obtenu une licence. Sur les 563 étudiants du programme de formation avant l'emploi qui avaient déjà obtenu un diplôme, 89 avaient été recrutés par l'Office pour satisfaire aux besoins en personnel des zones d'opérations de Cisjordanie et de Jordanie. En raison des difficultés de recrutement d'instituteurs qualifiés au Liban, l'Office a rouvert un petit cours de formation avant l'emploi au centre de Sibliin. Les deux antennes d'enseignement pédagogique de Ramallah ont organisé une conférence pédagogique sur le programme d'enseignement des Palestiniens et les défis du XXI^e siècle. Cette conférence a touché un large public dans les secteurs privé et public et parmi les ONG.

30. *Institut des sciences de l'éducation.* En dehors des objectifs spécifiques du programme de formation pédagogique, l'Office a continué d'améliorer les compétences professionnelles de ses enseignants, principaux et directeurs d'école, grâce à son programme de formation en cours d'emploi dans le cadre de l'Institut des sciences de l'éducation UNRWA/UNESCO. Cette formation a été dispensée avec la coopération des cinq centres de formation pédagogique. En 1998/99, 1 259 enseignants, principaux et directeurs d'école des cinq zones d'opérations ont participé à cette formation en cours d'emploi. Il s'agissait de cours de un à deux ans pour 527 des stagiaires, tandis que les 732 autres stagiaires étaient des enseignants contractuels de la bande de Gaza et de Cisjordanie qui suivaient des cours de deux mois. Le stage de formation portait notamment sur l'établissement d'un système de contrôle des connaissances dans le cycle primaire. Les autres thèmes abordés ont été la planification, la préparation et l'organisation des programmes de formation et la production de supports didactiques audiovisuels. L'Institut des sciences de l'éducation a lancé un périodique pédagogique biennal intitulé *Student Teacher Journal* pour promouvoir la recherche parmi les spécialistes en pédagogie de l'Office et familiariser les stagiaires avec les nouvelles méthodes d'enseignement et de formation pédagogique. Outre les stages organisés par l'Institut, plusieurs autres cours ont été donnés sur une base ponctuelle dans les zones d'opérations. En Syrie, un cours de formation destiné aux enseignants titulaires d'un certificat de l'enseignement secondaire a été rouvert en 1998/99, huit ans après avoir été interrompu parce que l'Office n'arrivait plus à recruter d'enseignants diplômés. D'autre part, de nombreux instituteurs, principaux et directeurs d'école ont continué de se former dans les universités locales à leur propre initiative.

31. *Bourses universitaires.* En 1997/98, l'Office a dû cesser de verser des subventions tirées du budget ordinaire au sous-programme de bourses, en raison de difficultés

financières. Néanmoins, il a continué d'aider certains étudiants avec des fonds destinés aux projets et continuera de le faire jusqu'à ce que les intéressés obtiennent leur diplôme. Les 185 étudiants qui bénéficiaient autrefois de bourses imputées sur le budget ordinaire se sont retrouvés sans aide financière et l'avenir de leurs études pourrait être compromis. Au total, 167 étudiants ont obtenu leur diplôme en 1998/99. Le nombre d'étudiants qui poursuivaient leurs études était de 866, dont 185 étaient autrefois directement financés par l'Office. Sur ces 866 étudiants, 398 étaient des femmes. Les étudiants étaient répartis dans 44 universités de 11 pays du Moyen-Orient. Les principaux domaines d'études des boursiers sont les suivants : ingénierie (26 %), médecine (27 %), pharmacie (22 %) et dentisterie (11 %), les autres spécialisations représentant les 14 % restants. Le montant annuel des bourses était compris entre 250 et 1 500 dollars, en fonction des frais d'inscription.

32. *Placement et orientation professionnelle.* L'Office a cherché à faciliter l'accès à l'emploi des réfugiés de Palestine formés par ses centres de formation et d'autres établissements, tant sur le plan local qu'à l'étranger. Des services d'orientation professionnelle ont été offerts aux élèves des écoles primaires de l'Office et des écoles secondaires publiques pour leur faire connaître les possibilités offertes par les centres de formation de l'Office et les aider à choisir un métier. L'Office a continué de suivre les possibilités d'emploi de ses diplômés et leur carrière professionnelle après le premier emploi. Sur les 2 097 élèves sortis des centres de formation de l'Office en 1996/97, 1 738, soit 83 %, avaient un emploi en 1998. En 1998/99, 1 600 de ces diplômés travaillaient sur le marché local et 300 autres dans la région du Golfe. Les bureaux de placement et d'orientation professionnelle de l'Office ont facilité le travail des recruteurs, aidé à trouver des candidats ayant les compétences voulues et informé les candidats des possibilités d'emploi. En outre, l'Office a fait des enquêtes périodiques sur la demande de main-d'œuvre afin de mieux adapter ses cours de formation aux exigences du marché du travail.

33. *Budget-programme et gestion.* L'enseignement est resté le principal domaine d'activité de l'Office, les 13 915 membres du personnel enseignant (y compris les professeurs et les cadres administratifs mais non compris le personnel d'appui) représentant quelque 68 % de ses effectifs. Le budget de l'enseignement (160,3 millions de dollars pour 1998) a absorbé environ la moitié des dépenses de l'Office. Les dépenses effectives ont atteint en 1998 147,5 millions de dollars, soit un peu plus de 58 % du total des dépenses de l'Office. Les dépenses d'enseignement en 1999 devraient être nettement inférieures au montant de 164,9 millions de dollars inscrit au budget, à cause des mesures d'austérité et

de réduction des coûts prises en réponse à l'insuffisance du financement. Dans toutes les zones d'opérations – sauf Gaza –, on a demandé aux élèves et stagiaires des contributions symboliques et facultatives pour améliorer l'équipement et les installations des écoles et centres de formation. Le total des contributions ainsi reçues en 1998/99 était de 611 530 dollars. Les communautés ont aussi soutenu le programme d'enseignement avec des dons de matériel, de mobilier et de fournitures, notamment des terrains en République arabe syrienne et en Cisjordanie, des photocopieuses, des magnétophones, des magnétoscopes, des rétroprojecteurs, des micro-ordinateurs et des imprimantes, qui représentaient au total environ 1,8 million de dollars. En juin 1999, une équipe de consultants financée par un donateur et l'Office a achevé l'élaboration d'un plan de travail quinquennal concernant la planification de l'enseignement, la formation du personnel et des cadres, l'enseignement professionnel et technique, l'informatique de gestion dans le domaine de l'enseignement, les questions de personnel et le financement. L'exécution des projets résultant de ce travail a nécessité des crédits additionnels. Grâce aux fonds fournis par un donateur, on a lancé en août 1998 une initiative dans le domaine de l'informatique, afin de créer une salle d'ordinateurs dans chaque centre de formation professionnelle; pour cela, il a fallu rénover les locaux existants, acheter les logiciels et matériels nécessaires et engager du personnel qualifié pour former les élèves aux applications informatiques dans les différentes spécialisations.

34. *Incidence des mesures d'austérité.* En raison des mesures d'austérité en vigueur depuis 1993, il n'a pas été possible d'assurer l'expansion du programme d'enseignement à l'avenant de l'augmentation de la population visée. Afin de préserver la qualité de l'enseignement et d'utiliser de la façon la plus efficace les ressources disponibles, l'Office a adopté diverses mesures intégrées consistant à accroître la taille des classes, à continuer d'utiliser les locaux en alternance, à engager des enseignants contractuels et à remplacer les locaux loués par des bâtiments construits selon ses exigences. Toutefois, certaines mesures n'ont pas pu être mises en oeuvre sans impact négatif sur la qualité de l'enseignement, entraînant notamment une réduction des interactions entre enseignants et élèves, un alourdissement de la charge de travail du corps enseignant et des surveillants, et des difficultés pour le recrutement d'enseignants qualifiés sur une base contractuelle ou payés à la journée. Les difficultés financières ont aussi empêché l'Agence de s'aligner sur les réformes de l'enseignement introduites par les autorités des pays d'accueil, notamment l'introduction d'une dixième année d'enseignement du premier cycle en Cisjordanie et à Gaza, ce qui a accru l'écart entre le système éducatif de l'Office et celui de ces pays et compromis les efforts d'har-

monisation. Au Liban, l'introduction de modifications des programmes d'enseignement et l'achat de nouveaux manuels n'ont pu être financés qu'au titre des projets car les dépenses n'ont pu être prises en charge par le budget ordinaire. La capacité du programme de formation professionnelle et technique a légèrement augmenté depuis 1993, mais la proportion de jeunes réfugiés qui ont pu en bénéficier directement a diminué en raison de l'accroissement naturel de la population de réfugiés, et le programme n'a pas pu répondre à toutes les demandes de formation. Il n'a pas été possible de prélever des fonds sur le budget ordinaire pour financer l'introduction de cours supplémentaires. Par conséquent, on n'a pu introduire de nouveaux cours qu'en supprimant d'autres. En outre, les achats de fournitures sont restés au même niveau qu'en 1997/98, déjà peu élevé, malgré l'augmentation du nombre de places de stagiaires. Les autres mesures d'austérité qui se sont répercutées sur le programme d'enseignement sont le gel général du recrutement introduit en août 1998 et la réduction des crédits d'entretien des bâtiments.

35. *Coopération avec les autorités.* Dans toutes les zones d'opérations, l'Office a continué d'aligner son programme d'éducation de base sur ceux des pays d'accueil. Lorsque les autorités locales ont modifié leurs programmes d'enseignement, l'Office a dû introduire des modifications similaires dans ses écoles. Le problème le plus important à cet égard a été lié à la prolongation du cycle d'éducation primaire en Cisjordanie et à Gaza, qui est passé de neuf à 10 ans, mesure que l'Office n'a pas pu suivre faute de moyens financiers. L'Office ne disposant pas des fonds nécessaires et en réponse à ses demandes réitérées, l'Autorité palestinienne a continué d'accueillir les élèves de dixième année dans ses propres écoles. L'Autorité palestinienne devait introduire un nouveau programme scolaire durant l'année 2000/01 pour remplacer le programme jordanien en Cisjordanie et le programme égyptien dans la bande de Gaza. En République arabe syrienne, le plan d'études, le programme d'enseignement et les manuels des cycles primaire et préparatoire sont progressivement rénovés. Les nouveaux manuels et programmes ont été intégralement utilisés en deuxième année du cycle primaire des écoles de l'Office en 1998/99 et l'ont été partiellement en troisième année, tant dans les écoles de l'Office que dans les écoles publiques. Cependant, de nouvelles méthodes pédagogiques, un nouveau programme d'enseignement et de nouveaux manuels ont été introduits en 1998/99 pour les cycles primaire, primaire supérieur et secondaire. Dans ces conditions, l'Office a dû faire passer les élèves du *tamhidi* (école maternelle) directement en deuxième année car le niveau correspondant au *tamhidi* n'existait plus dans la nouvelle structure. L'Office a introduit un plan pour permettre aux élèves de rattraper les

connaissances nécessaires pour le passage du *tamhidi* à la deuxième année de l'école primaire. De nouveaux programmes ont été appliqués dans toutes les classes de première, quatrième, septième et dixième année (au Liban seulement dans ce dernier cas) de l'Office en 1998/99. L'achat de tous les nouveaux livres scolaires destinés aux écoles de l'Office a été financé par les ressources du Fonds général (sauf au Liban) et les enseignants concernés ont été formés aux nouveaux programmes. Le personnel de l'Office a continué de participer aux principales activités de développement de l'enseignement des autorités d'accueil. En Cisjordanie et à Gaza, le Comité de coordination technique conjoint UNR-WA/Ministère de l'éducation de l'Autorité palestinienne s'est réuni en novembre 1998 et a examiné un certain nombre de questions, dont celles des livres scolaires, des bâtiments scolaires, de la formation en cours d'emploi des enseignants et de l'élaboration du nouveau programme d'enseignement palestinien. L'Office a proposé à l'Autorité palestinienne plusieurs programmes de formation en cours d'emploi des enseignants et la documentation pédagogique correspondante. Des fonctionnaires du Ministère de l'éducation de l'Autorité palestinienne ont été formés à l'emploi des supports audiovisuels. En outre, un nouveau comité de coopération technique entre l'Office et le Ministère de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne a été créé et devait tenir sa première réunion en automne 1999. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, des fonctionnaires de l'Office ont aussi participé à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de formation professionnelle et à la modernisation des programmes de formation professionnelle des établissements post-secondaires communautaires. En Jordanie, l'Office a siégé de plein droit au Conseil national de l'éducation, et en Syrie il a participé à toutes les réunions des directeurs de l'enseignement.

36. *Coopération avec l'UNESCO et la Ligue des États arabes.* Le programme d'éducation de l'Office a été administré en coopération avec l'UNESCO, qui a mis à sa disposition sept administrateurs et spécialistes de haut niveau, dont son Directeur de l'éducation. Trois de ces administrateurs ont occupé des postes internationaux fournis à titre gracieux par l'UNESCO, qui a aussi financé le coût des quatre postes locaux. Grâce à un financement de l'UNESCO, l'Office a participé à son projet de préservation du milieu marin en Méditerranée du Sud-Est, dans le cadre duquel a été organisée en juillet 1998 une réunion sur le thème eau et environnement. Dix-huit écoles de l'Office ont participé à l'utilisation de fiches de travail liées à ce projet et à d'autres activités pédagogiques. De mars à juin 1999, l'UNESCO a rémunéré un consultant chargé de collaborer avec un groupe de consultants britanniques pour élaborer un plan de travail quinquennal concernant le programme d'enseignement. La

huitième réunion annuelle conjointe de l'Office et du Conseil de la Ligue des États arabes sur l'éducation des enfants de Palestine s'est tenue au Caire en décembre 1998.

B. Santé

37. *Objectifs.* Les principaux objectifs du programme de soins de santé de l'Office sont de préserver, protéger et promouvoir la santé des réfugiés de Palestine et de répondre à leurs besoins fondamentaux en la matière, conformément aux principes de l'OMS et aux règles et normes des services de santé publique de la région. Sa stratégie a été axée sur la préservation de l'investissement durable réalisé dans les soins de santé primaires, sur l'amélioration de la qualité des services de santé de base fournis aux réfugiés de Palestine dans les limites des moyens disponibles et sur l'harmonisation des politiques et normes des gouvernements d'accueil et de l'Autorité palestinienne en matière de santé.

38. *Soins de santé primaires.* Le programme de soins de santé de l'Office est resté axé sur les soins de santé primaires d'ensemble, qui consistent en une vaste gamme de soins de santé maternelle et infantile et de services de planification familiale, de médecine scolaire, activités d'éducation et de promotion en matière de santé, soins ambulatoires, prévention et éradication des maladies contagieuses et non contagieuses comme le diabète sucré et l'hypertension, et soins spécialisés, une attention particulière étant accordée à la gynécologie et à l'obstétrique, à la pédiatrie et à la cardiologie. Ces services ont été fournis par 122 établissements du réseau de soins de santé primaires de l'Office, soit 89 centres de santé, 23 antennes sanitaires offrant à temps partiel des services de santé très variés et 10 centres de soins maternels et infantiles disposant de services de santé familiale complets, y compris des services tels que la radiographie et les analyses de laboratoire (voir annexe I, tableau 6).

39. Durant la période considérée, les hôpitaux de jour de l'Office ont assuré 5,4 millions de consultations médicales et 500 000 consultations dentaires, auxquelles se sont ajoutées 1,1 million de consultations infirmières (pansements, injections, etc.). Les fournitures médicales essentielles, l'alimentation d'appoint destinée aux groupes vulnérables et la rééducation des handicapés physiques entrent également dans le cadre du programme de soins de santé primaires.

40. *Santé familiale.* La santé familiale conserve une place privilégiée en tant qu'élément à part entière du programme de santé ordinaire de l'Office. Au cours de la période, les dispensaires et les centres de consultations maternelles et infantiles ont traité 214 563 enfants de moins de 3 ans, soit

environ 6 % de la population réfugiée enregistrée, et 68 234 femmes enceintes, ce qui correspond environ à 56 % des grossesses prévues parmi les femmes en âge de procréer dans la population de réfugiés, d'après les taux bruts de natalité actuels. Plus de 20 700 utilisatrices de moyens anticonceptionnels ont été enregistrées au cours de cette période, ce qui porte à plus de 66 400 le nombre total d'utilisatrices des services de planification familiale de l'Office. Le nombre des centres de soins assurant la pose de dispositifs intra-utérins est passé de 74 au milieu de 1997 à 77 au milieu de 1998. Les taux de couverture les plus élevés ont été obtenus dans la bande de Gaza, car les réfugiés peuvent y accéder facilement aux centres de consultations maternelles et infantiles. Le programme de santé familiale continue de privilégier les investissements en ressources humaines d'un bon rapport coût-efficacité, qui permettent d'améliorer la qualité des soins. Le personnel a pu recevoir une formation intensive pour se perfectionner, tant dans le cadre de l'Office qu'en coopération avec l'OMS et les universités locales. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'un programme intégré de santé maternelle et de planification familiale ont été renforcés grâce à de nouvelles contributions que la Communauté européenne a versées au titre d'une convention triennale conclue avec l'Office. Ces contributions ont servi essentiellement à améliorer l'équipement médical des centres de consultations maternelles et infantiles, à couvrir les dépenses de personnel et à acquérir des contraceptifs. L'Office a poursuivi la mise en oeuvre de son système de surveillance de la mortalité maternelle afin de réduire la mortalité maternelle due à des causes évitables. Des indicateurs d'efficacité ont été mis au point pour mesurer les progrès réalisés dans la couverture et la qualité des services de santé prénatale et postnatale et de planification familiale. Dans le cadre des recherches destinées à déterminer l'état de santé de la population réfugiée, l'Office a continué de faire des études pour évaluer la qualité des soins aux enfants, lesquelles ont montré que la plupart des aspects préventifs des soins dispensés étaient de bonne qualité. À des réunions nationales, régionales et internationales parrainées par l'OMS et d'autres organismes, il a été de nouveau constaté que l'expérience concrète de l'Office dans le domaine de la santé génésique et familiale était précieuse pour élaborer des stratégies d'intervention permettant d'améliorer le niveau des services dans toute la région.

41. *Prévention et traitement des maladies.* L'Office s'est tout particulièrement efforcé d'appliquer et de perfectionner un programme efficace de prévention et de traitement des maladies : lutte contre les maladies contagieuses évitables grâce à la vaccination (poliomyélite, tétanos); prévention des maladies à vecteurs environnementaux (brucellose, parasites intestinaux); lutte contre de nouvelles maladies contagieuses

(VIH/sida); prévention et traitement des maladies contagieuses qui réapparaissent (tuberculose); prévention et traitement des maladies non contagieuses liées au mode de vie, comme le diabète sucré, l'hypertension, les maladies du coeur et le cancer (voir annexe I, tableau 7). À cet effet, il a continué d'assurer une couverture vaccinale optimale contre les maladies pour lesquelles il existe un vaccin, en participant en 1999 à deux campagnes nationales de vaccination pour l'éradication de la poliomyélite dans l'ensemble de ses zones d'opérations, dans le cadre d'une stratégie régionale de l'OMS mise en oeuvre en coordination avec les autorités médicales locales. Les vaccins fournis gratuitement par l'UNICEF lui ont permis de protéger 214 115 enfants réfugiés de moins de 5 ans durant ces deux campagnes. Il a révisé sa politique de vaccination conformément aux stratégies de l'OMS et aux programmes nationaux de vaccination et pris des mesures pour renforcer son système de surveillance des maladies contagieuses, et en particulier des maladies pouvant être évitées par la vaccination. Il a prêté une attention particulière aux mesures de contrôle et de traitement de la tuberculose et à la coordination de ces mesures avec celles prises par les autorités médicales publiques dans toutes les zones d'opérations, en se fondant sur la stratégie de traitement rapide à observation directe. Il a joint ses forces avec celles d'autres fournisseurs de soins de santé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour poursuivre la mise en oeuvre du volet santé publique du programme de surveillance et de traitement de la brucellose élaboré en 1997 par l'Autorité palestinienne en coopération avec l'OMS et le PNUD. Tous les centres de santé de l'Office ont fourni des soins spéciaux pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, dont 74 359 patients ont pu bénéficier durant la période considérée. L'Office a continué à prêter une grande attention au dépistage précoce et aux carences en oligo-éléments, en particulier l'anémie ferriprive, toujours nettement prévalente chez les enfants d'âge préscolaire et les femmes en âge de procréer.

42. *Éducation sanitaire.* L'Office a poursuivi toute une gamme d'activités dans ce domaine en vue d'améliorer le mode de vie des réfugiés et de les sensibiliser. Durant la période considérée, il a révisé sa stratégie d'éducation sanitaire. Il a redéployé son personnel et intégré les activités dans ses programmes de soins de santé primaires au niveau des centres de santé, et dans ses activités d'éducation scolaire. Des entretiens d'orientation et des activités audiovisuelles ont été organisés en permanence dans les centres sanitaires. Des activités ont été menées sous la supervision d'un responsable sanitaire dans chaque école et des campagnes d'éducation sanitaire ont été occasionnellement réalisées à l'intention des collectivités, surtout dans les camps. Dans ce cadre, l'Office a abordé des thèmes tels que la santé

familiale, le traitement à domicile des maladies infantiles courantes, la santé et l'hygiène individuelles, la prévention des comportements nocifs pour la santé. En outre, toutes les journées internationales de la santé, telles que la Journée mondiale de la santé, la Journée mondiale sans tabac et la Journée mondiale du sida, ont donné lieu à des activités dans les locaux de l'Office, à l'intérieur et à l'extérieur des camps et dans les collectivités. Le programme de prévention du tabagisme, axé sur les adolescents et lancé avec succès dans les écoles primaires de l'Office durant l'année scolaire 1996/97, a été repris en 1998/99 et s'applique désormais à tous les enfants à partir de la sixième année. Grâce à l'appui du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le programme d'éducation sanitaire multisectorielle sur la prévention du sida a continué d'être dispensé aux élèves des classes de neuvième et dixième années, et s'est étendu aux établissements de formation professionnelle et technique de l'Office, aux écoles normales et aux centres du programme pour les femmes.

43. *Soins secondaires.* L'Office a aidé les réfugiés palestiniens à bénéficier de soins secondaires en remboursant partiellement les traitements dispensés dans les hôpitaux publics et ceux des ONG ou en passant des contrats avec ces derniers ou des hôpitaux privés, selon la zone d'opérations. Il a aussi dispensé directement des soins secondaires dans l'hôpital de 43 lits de Qalqilya en Cisjordanie. L'insuffisance du financement a continué de compromettre la viabilité du programme d'hospitalisation, si bien que l'efficacité de la gestion des ressources disponibles prend une importance considérable. En conséquence, les critères d'orientation médicale plus stricts et le ticket modérateur de 25 % adoptés les années précédentes ont été maintenus. Au Liban, les services d'hospitalisation n'ont pu continuer à fonctionner normalement qu'au moyen de contributions extrabudgétaires, sans lesquelles ils auraient dû être considérablement réduits. Vu les conditions très difficiles de mise en oeuvre du programme d'hospitalisation, il est probable que toute mesure de réduction supplémentaire des coûts mettrait en danger la vie des réfugiés démunis, en particulier au Liban, et menacerait la survie de certains hôpitaux d'ONG qui sont tributaires des contrats conclus avec l'Office, tels que l'hôpital Augusta Victoria à Jérusalem.

44. *Mise en valeur des ressources humaines.* Soucieux d'améliorer l'efficacité des programmes et la qualité des soins, l'Office a continué à mettre l'accent sur la valorisation de son personnel sanitaire en organisant des cours de formation de base, en cours d'emploi et spécialisée. La formation continue en cours d'emploi avait pour objet d'améliorer les qualifications du personnel au regard de critères définis. Cette formation portait sur l'exécution des

stratégies sanitaires, les protocoles de gestion en matière de santé familiale, la prévention et le traitement des maladies, les techniques de laboratoire, l'informatique et la gestion intégrale de la qualité. L'Office a continué d'encourager les études avancées en santé publique dans les universités locales. Il a pris en charge la formation de sept médecins spécialistes à l'Université Birzeit, à l'Université américaine de Beyrouth et à l'Université jordanienne des sciences et de la technologie. D'autre part, six médecins ont suivi un stage de formation à la santé communautaire offert pour la troisième année consécutive au Japon. L'Office a continué de rechercher tous les moyens envisageables pour préserver la fourniture de services essentiels avec les maigres ressources humaines et financières disponibles. À cet effet, il a pris deux initiatives de formation pour améliorer les compétences de ses cadres supérieurs et moyens. L'une d'entre elles, concernant les compétences et capacités du personnel de santé dans les domaines de l'épidémiologie, de la santé génésique et de la gestion, a été mise en oeuvre en collaboration avec le centre collaborateur de l'OMS des *Centres for Disease Control and Prevention* (CDC) d'Atlanta (États-Unis); l'autre, concernant la mise au point de matériel d'auto-apprentissage et de modules de formation dans le domaine des soins de santé maternelle, l'informatique de gestion et la gestion intégrale de la qualité, a été élaborée en coopération avec l'Université de Kingston au Royaume-Uni (voir par. 198). De septembre à décembre 1998, les administrateurs de programme des cinq zones d'opérations et l'Autorité palestinienne ont participé à deux stages de formation à l'épidémiologie et aux consultations en matière de santé génésique qui ont été organisés en coopération avec les CDC. Financés par des fonds extrabudgétaires, ces stages constituaient la deuxième phase d'un programme global de renforcement des capacités des professionnels de la santé palestiniens. Le programme portait sur les thèmes suivants : élaboration des cinq projets de recherche sur les services de santé génésique et les maladies non contagieuses élaborés par les équipes de terrain durant la première série d'ateliers; développement des compétences informatiques pour les applications épidémiologiques; mise au point de moyens didactiques appropriés pour le personnel d'exécution. En février 1999, des membres du personnel de l'Office et des États membres du Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'OMS ont participé à un programme de formation sur la gestion intégrale de la qualité organisé en collaboration avec les CDC et cofinancé par l'OMS. Les objectifs de ce programme d'ensemble étaient les suivants : créer un noyau de personnes pouvant acquérir et transmettre des connaissances et des compétences aux autres membres du personnel; évaluer la pertinence des diverses composantes du programme sanitaire; introduire des modifications pour

améliorer l'efficacité et l'économie du système de soins de santé de l'Office.

45. *Infrastructure sanitaire.* Grâce aux crédits destinés aux projets reçus principalement dans le cadre du Plan pour la mise en oeuvre de la paix, l'Office a continué de rénover ou de reconstruire des centres de santé qui, en raison du manque de fonds disponibles pour l'entretien préventif, s'étaient détériorés au point qu'il n'était plus rentable de les réparer. Il a demandé des contributions additionnelles dans le cadre du Plan pour la mise en oeuvre de la paix afin de financer le remplacement de plusieurs centres de santé installés dans des locaux inadaptés et d'en rénover d'autres. Les activités de construction, de rénovation et d'équipement des centres de soins de santé primaires ont permis d'améliorer la qualité du service et la réception des patients avec une incidence notable sur la qualité des soins, ce qui a en partie compensé ce que les mesures d'austérité avaient de négatif.

46. *Hygiène du milieu.* Plus de 1,1 million de Palestiniens résidant dans les 59 camps de réfugiés officiels des cinq zones d'opérations ont bénéficié des services d'hygiène du milieu que l'Office a dispensés en coopération avec les municipalités locales (évacuation des eaux usées, canalisation des eaux pluviales, adduction d'eau potable, ramassage et évacuation des déchets et lutte contre les insectes et les rongeurs). L'Office a continué, surtout dans la bande de Gaza, à jouer un rôle actif dans la planification et l'exécution de grands projets d'évacuation des eaux usées, de drainage et d'adduction d'eau potable dans les camps et à accroître ses capacités de ramassage et d'évacuation des déchets solides. Après le lancement de son programme spécial d'hygiène du milieu à Gaza en 1993, l'Office a réalisé des études de faisabilité détaillées concernant l'assainissement, la canalisation des eaux pluviales et l'évacuation des déchets solides, qui ont coûté 1,56 million de dollars, et a exécuté des projets d'un montant dépassant 18,58 millions de dollars. En outre, pendant la période examinée, les projets et études en cours représentaient encore 5,72 millions de dollars. Les projets qu'il a été proposé d'exécuter, sous réserve de l'obtention de contributions additionnelles, représentaient 21,55 millions de dollars, ce qui porte à plus de 40 millions de dollars le total des dépenses d'équipement faites dans le secteur depuis 1993. Une équipe de techniciens de Gaza a participé à l'élaboration de plans détaillés pour les projets d'amélioration des camps de Shufat et Jalazone. La construction d'un réseau d'égout interne au camp de Neirab, en République arabe syrienne, a été achevée en septembre 1998. Au Liban, les études de faisabilité et les plans de rénovation et de construction de réseaux d'égout et d'adduction d'eau dans les camps étaient terminées, mais l'Office n'a pas pu entreprendre les travaux car la Commission européenne

n'avait pas encore examiné les soumissions. Ces projets ont été complétés par des programmes d'auto-assistance consistant à revêtir des chemins en dur dans les camps de réfugiés, aux fins desquels l'Office a fourni des matériaux de construction et les collectivités du travail bénévole.

47. *Ressources budgétaires et administration du programme.* Le budget du programme de santé de l'Office pour 1998-1999 était fixé à 126 millions de dollars, soit environ 18 % du budget de fonctionnement total. En raison des difficultés de financement, les dépenses effectivement engagées ont dû être réduites à un niveau inférieur au budget de 1996-1997, si bien que les dépenses de santé moyennes par réfugié ont à peine dépassé 13,5 dollars par an. Cela représentait une fraction du montant dont disposaient les autres services de santé dans les zones d'opérations de l'Office. Les deux tiers environ du budget santé étaient alloués aux soins médicaux (traitement et services d'appui, santé familiale, prévention et traitement des maladies, soins dentaires, analyses, rééducation et hospitalisation). Le solde était réparti en parts à peu près égales entre les services d'hygiène du milieu dans les camps et le programme d'alimentation d'appoint. Sur les fonds alloués aux soins, 77 % environ devaient financer les soins de santé primaires, les 23 % restants étant affectés aux services hospitaliers essentiels. La structure des dépenses a varié en fonction des zones d'opérations, en raison de situations locales, notamment la facilité d'accès aux services de santé de l'Office et à ceux du secteur public. Environ 63 % des allocations en espèces au programme santé ont servi à financer les postes des 3 500 agents sanitaires de l'Office recrutés localement, qui ont exécuté toutes les activités de base du programme. En raison du gel du recrutement, les effectifs ont continué de tomber en dessous du niveau qu'appelait une demande toujours croissante. En conséquence, la charge de travail est restée élevée dans les centres de soins de santé primaires de l'Office, avec une moyenne de 100 consultations quotidiennes par médecin dans toutes les zones d'opérations. Pour que la qualité des soins ne pâtisse pas de cette situation, on a élaboré des protocoles normalisés, le personnel a été formé pour atteindre les niveaux de compétence voulus et on a mis en place un système de rendez-vous pour les dispensaires de soins de santé maternelle et infantile, les soins spéciaux concernant certaines maladies, les services de spécialistes et les analyses de laboratoire et les services dentaires. Cela a permis de traiter un plus grand nombre de patients, de réduire le temps d'attente et d'augmenter la durée des consultations.

48. *Effets des mesures d'austérité.* En raison de la demande accrue due à l'expansion de la population, à l'inflation et à la hausse du coût des soins médicaux d'une part, et

de la nette insuffisance du financement d'autre part, l'Office a été forcé de maintenir les mesures d'austérité généralisée qui avaient été introduites en 1998 et de prendre des mesures supplémentaires de réduction des déficits : participation au coût des traitements dans certains hôpitaux, suspension des subventions en espèces pour les traitements d'urgence dans les hôpitaux privés en Jordanie, gel du recrutement et réduction des crédits d'achat de fournitures médicales, d'entretien des locaux, de voyages et de formation. Malgré toutes ces mesures, il a été impossible de préserver un niveau satisfaisant de services de santé en 1998. Par conséquent, l'Office a dû encore recourir à d'autres mesures pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts : formation du personnel de santé à tous les niveaux au moyen de contributions spéciales pour la formation permanente et la formation en cours d'emploi; redéploiement du personnel en fonction des priorités; utilisation de technologies appropriées pour éviter des dépenses récurrentes, par exemple la mécanisation de l'évacuation des déchets solides financée dans le cadre de projets; et recherche de ressources extrabudgétaires pour le Liban au moyen d'un appel spécial à la communauté internationale. L'Office a aussi procédé à l'analyse coût-efficacité des diverses composantes du programme, notamment les services pharmaceutiques, les analyses de laboratoire et la radiologie. Les études ont montré que, globalement et compte tenu des ressources disponibles, les services de santé de l'Office restaient plus efficaces que ceux de tout pays ou région. Elles ont toutefois aussi montré qu'il restait possible de redéployer les ressources humaines et matérielles afin de pallier les pénuries résultant de l'insuffisance des allocations budgétaires et aggravées par les mesures d'austérité. Le principal objectif de ces initiatives est d'optimiser l'emploi des ressources disponibles afin d'éviter une réduction de la couverture et de la qualité des services au cas où l'Office ne pourrait pas obtenir un surcroît de ressources financières.

49. *Coopération avec les autorités des pays d'accueil.* Résolu à mettre en place, dans la limite de ses moyens, un système de soins de santé durable dans les zones palestiniennes autonomes, l'Office a continué de coopérer étroitement avec l'Autorité palestinienne dans le secteur de la santé et a appuyé des projets visant à améliorer l'infrastructure sanitaire. Il a en particulier coopéré étroitement avec l'Autorité palestinienne pour mettre en oeuvre un projet triennal de santé maternelle et de planification familiale à Gaza (voir par. 198); pour élaborer un programme de surveillance et de traitement de la brucellose en coopération avec l'OMS et le PNUD (voir par. 41); pour mettre en place un programme conjoint de formation à l'épidémiologie et à la santé génésique; et pour harmoniser son calendrier de vaccination avec celui de l'Autorité palestinienne. Il est resté en relations

étroites avec l'Autorité palestinienne et l'Union européenne en vue de s'entendre avec elles sur la mise en service et le futur fonctionnement de l'Hôpital européen de Gaza (voir par. 196). Il a collaboré avec l'Autorité palestinienne et des donateurs pour construire un laboratoire d'analyses pour la santé publique en Cisjordanie (voir par. 180), moderniser son hôpital de Qalqilia en Cisjordanie (voir par. 177) et améliorer les infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau dans la bande de Gaza (voir par. 46). De hauts fonctionnaires de l'Office ont participé aux travaux de toutes les commissions techniques de l'Autorité palestinienne chargées d'appliquer la politique de cette dernière en matière de santé, et à toutes les réunions, conférences et études sur la santé organisées par l'Autorité palestinienne en coopération avec l'OMS, l'UNICEF et les donateurs. L'Office a continué de collaborer étroitement avec les ministères jordanien, libanais et syrien de la santé en échangeant des informations, en coordonnant les mesures de lutte contre les maladies et en participant aux conférences et aux campagnes de vaccination organisées dans ces différents pays. Les Gouvernements jordanien et syrien ont fourni à l'Office la quantité annuelle nécessaire de vaccins contre l'hépatite B. Les projets de l'Office visant à améliorer les réseaux d'égout, de drainage et d'adduction d'eau dans les camps ont été exécutés en coordination avec les autorités locales et complétés par des projets publics visant à améliorer l'infrastructure sanitaire dans les camps ou à les relier aux réseaux municipaux ou régionaux, en particulier en Jordanie et en République arabe syrienne.

50. *Coopération avec l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies.* L'OMS continue de superviser techniquement le programme de santé de l'Office en détachant des fonctionnaires chevronnés et en lui apportant un appui technique continu. Aux termes d'arrangements de longue date, elle a détaché à titre gracieux le fonctionnaire qui occupe le poste de Directeur de la santé et financé les postes de quatre chefs de division qui sont recrutés localement; elle a aussi fourni à l'Office des publications techniques et scientifiques. L'Office a participé à des réunions internationales et interrégionales de l'OMS et a observé toutes les journées internationales de la santé. En coopération avec son centre collaborateur des CDC d'Atlanta (voir par. 44), l'OMS a coparrainé un programme de formation à la gestion intégrale de la qualité en février 1999. Dans le cadre d'accords anciens, l'UNICEF a fourni à l'Office les vaccins dont il avait besoin pour le programme élargi de vaccination. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ces dons ont été transmis à l'Office par l'Autorité palestinienne. L'Office a continué d'appuyer un programme scolaire de prévention du sida durant l'année scolaire 1998/99.

C. Aide d'urgence et services sociaux

51. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1999, 3,6 millions de réfugiés palestiniens étaient immatriculés auprès de l'Office, soit une augmentation de près de 3 % par rapport aux 3 520 000 immatriculés au 30 juin 1998 (voir annexe I, tableau 1). Comme pour la période sur laquelle portait le rapport précédent, ce taux de croissance correspond au taux d'accroissement naturel de la population, la plupart des demandes d'inscription correspondant à des naissances, des mariages et des décès. C'est la Jordanie qui compte le plus de réfugiés immatriculés (41,7 % de l'ensemble), suivie de la bande de Gaza (22 %), de la Cisjordanie (15,7 %), de la République arabe syrienne (10,3 %) et du Liban (10,2 %). Sur l'ensemble des réfugiés immatriculés, 36,9 % étaient âgés de 15 ans ou moins, 53,8 % avaient de 16 à 59 ans et 9,4 % avaient 60 ans ou plus. Le tiers environ des réfugiés immatriculés vivaient dans les 59 camps de réfugiés des zones d'opérations, les autres étant mêlés à la population locale dans les villes et les campagnes (voir annexe I, tableau 2).

52. *Système d'immatriculation unifié.* La mise en oeuvre du système d'immatriculation unifié a avancé, l'objectif étant d'intégrer sur ordinateur deux bases de données informatisées, celle qui contient les données recueillies à l'immatriculation pour l'ensemble des réfugiés palestiniens immatriculés (FRS) et celle qui contient les données socioéconomiques sur les bénéficiaires de programmes d'aide d'urgence (FSS), ainsi que les archives sur support papier constituées de quelque 700 000 dossiers familiaux. Après un projet pilote exécuté en Cisjordanie, la FSS a été entièrement décentralisée dans toutes les zones d'opérations. En liaison avec la FRS, la FSS permet aux assistants sociaux et au personnel chargé des aides d'urgence et des services sociaux de consulter et de mettre à jour la base de données socioéconomiques au niveau de la zone d'opérations ou de la zone régionale, et d'améliorer ainsi la planification et la gestion des programmes. Plus de 260 agents ont été formés à l'utilisation du système dans le cadre d'ateliers et de visites de suivi. On a ensuite entrepris de réviser et de mettre à jour la FRS. La mise au point d'un système d'immatriculation amélioré, qui permettrait à l'avenir d'établir des liens avec les autres données dont dispose l'Office, devrait être terminée à la fin de 2000. L'unité responsable du système d'immatriculation unifié au siège (Amman) a renforcé ses activités d'appui au terrain sous forme de visites et de journées d'études. Des membres du personnel de l'Office, des représentants de l'Autorité palestinienne, des chercheurs extérieurs et d'éventuels donateurs ont participé à plusieurs ateliers concernant un projet d'archivage électronique et d'intégration des dossiers familiaux avec les composantes

informatisées déjà prévues du module dossiers familiaux du système d'immatriculation unifié. La mise en oeuvre intégrale du projet concernant les dossiers familiaux nécessiterait plus de 6 millions de dollars de financement extrabudgétaire.

53. *Programme d'aide d'urgence.* Grâce à son programme d'aide d'urgence, l'Office a continué de venir en aide aux familles de réfugiés qui ne parviennent pas à se nourrir, à se loger ou à subvenir à d'autres besoins élémentaires. Cette aide prend principalement la forme de vivres, de remise en état des logements, de mesures de lutte contre la pauvreté (telles que des microcrédits pour financer des besoins personnels ou commerciaux), d'une majoration des subventions d'hospitalisation et d'un accès préférentiel aux centres de formation de l'Office. Le nombre de réfugiés vivant dans des foyers répondant aux critères très stricts d'accès à ce programme (foyers où il n'y a pas d'homme adulte médicalement apte à gagner un revenu et qui ne disposent pas d'autres moyens identifiables d'obtenir un soutien financier dépassant un seuil déterminé) a augmenté de 2,3 %, passant de 195 616 au 30 juin 1998 à 200 078 au 30 juin 1999 (voir annexe I, tableau 3). Le nombre de cas relevant de l'aide d'urgence en proportion du nombre total de réfugiés immatriculés a légèrement diminué, passant de 5,6 % à 5,5 %. Bien que le programme d'aide d'urgence exclue les ménages comptant des hommes adultes aptes à travailler mais sans emploi, la situation socioéconomique difficile et, notamment, le chômage, ont augmenté indirectement la demande d'aide en réduisant le potentiel de revenu des familles élargies qui pouvait, dans le cas des familles les plus pauvres, jouer un rôle identique à celui du programme d'aide d'urgence. Le pourcentage de réfugiés inscrits à ce programme est resté le plus élevé au Liban (10,6 %) et dans la bande de Gaza (8,4 %), la Jordanie ayant le pourcentage le plus faible (2,6 %). L'Office a poursuivi une étude comparative préliminaire de ses propres politiques et de celles des autorités d'accueil en matière d'aide aux familles nécessiteuses. Il cherchait un expert extérieur pour lui faire analyser les conclusions de cette étude et les actuels critères d'admission au programme d'aide d'urgence dans le but d'améliorer les méthodes qu'il emploie pour sélectionner les plus nécessaires parmi la population réfugiée.

54. *Aide alimentaire.* Chaque bénéficiaire du programme d'aide d'urgence reçoit tout au long de l'année cinq denrées essentielles (lait, farine, sucre, riz et huile). De plus, l'Office a continué de distribuer une allocation en espèces de 40 dollars par personne et par an pour remplacer les composants de moindre valeur de la ration alimentaire. Au Liban, les bénéficiaires ont reçu outre la ration alimentaire et l'allocation en espèces des lentilles et des pois chiches.

L'aide alimentaire fournie par l'Office aux 51 525 familles bénéficiaires du programme constitue un filet de sécurité indispensable dans les zones exposées à un bouclage inattendu des frontières ou à des fluctuations du prix des produits sur le marché local.

55. *Aide financière sélective en espèces.* En raison de ses difficultés financières constantes, l'Office a dû continuer de geler les dotations au budget ordinaire destinées à l'aide financière sélective en espèces. Cette aide a été accordée au cas par cas à des familles ayant droit au programme d'aide d'urgence et sinistrées à la suite d'un incendie, d'une inondation, d'un décès ou de l'incapacité du chef de ménage ou du soutien de famille. En conséquence, les capacités de l'Office de répondre aux crises aiguës dans la communauté des réfugiés ont été très réduites. On estime que 10 305 familles bénéficiaires du programme d'aide d'urgence auraient eu besoin d'une aide financière sélective en espèces.

56. *Remise en état des logements.* Avec des fonds extra-budgétaires, l'Office a remis en état 1 326 logements de familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence, contre 505 au cours de la période examinée dans le précédent rapport. Les travaux ont été faits soit en auto-assistance, l'Office fournissant une aide technique et financière et les familles bénéficiaires trouvant la main-d'œuvre bénévole, soit par de petits entrepreneurs résidant les camps, l'objectif étant de créer des emplois pour les réfugiés. Après le gel des dotations au budget ordinaire pour la remise en état des logements en août 1997, le programme a été financé entièrement par des contributions expressément affectées à cette fin. Les ressources disponibles sont restées très insuffisantes par rapport aux besoins connus. On a estimé que 12 881 familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence, représentant 25 % du nombre total des réfugiés immatriculés auprès de l'Office, soit 50 020 personnes, habitaient toujours des logements ne répondant pas aux normes minimales acceptables quant à l'état du bâtiment, à l'hygiène, à l'aération et à la surface par occupant. Les besoins étaient particulièrement aigus au Liban, où un grand nombre de familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence vivent dans des logements en très mauvais état et de nombreuses familles vivent à l'extérieur des camps dans des conditions déplorable.

57. *Programme de lutte contre la pauvreté.* L'Office a continué d'aider les réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence et d'autres réfugiés démunis, notamment les femmes, les jeunes et les handicapés physiques et mentaux, à améliorer leur situation socioéconomique et à devenir autonomes, en leur offrant une formation professionnelle et en créant des mécanismes d'épargne et de prêt pour leur permettre de conserver leurs revenus et d'entreprendre

des activités rémunératrices. Ces mesures s'adressaient surtout aux bénéficiaires du programme d'aide d'urgence afin de leur donner accès à des revenus suffisants pour qu'ils puissent sortir du programme. Durant la période, le nombre de places de formation ou d'apprentissage offertes dans le cadre des programmes de l'Office a augmenté, l'accent étant mis sur l'acquisition de compétences monnayables et sur l'aide à la recherche d'emploi après la formation. Le nombre et l'importance des mécanismes de prêt et des fonds autorenouvelables gérés par la communauté se sont accrus, ce qui a permis de financer des activités génératrices de revenus durables ou l'amélioration des logements ou abris des participants. On a continué d'accorder des prêts à des conditions de faveur et des prêts intégralement remboursables pour la création de microentreprises et le nombre de subventions est passé de 58 en 1997-1998 à 87 en 1998-1999. La composante activités rémunératrices des centres du programme pour les femmes, des centres communautaires de réadaptation et des centres d'activités pour les jeunes ont complété la contribution du programme de lutte contre la pauvreté au développement socioéconomique. L'Office a intensifié sa coopération avec divers partenaires pour offrir une formation aux compétences commerciales de base à plusieurs centres, familles et assistants sociaux. Le nombre total de bénéficiaires du programme de lutte contre la pauvreté a été de 1 526 personnes durant la période considérée.

58. *Programmes de développement social.* Le nombre de bénéficiaires des programmes communautaires de développement social mis en place par l'Office pour les femmes, les jeunes et les handicapés a augmenté de 14,3 %, passant de 38 417 à la mi-1998 à 43 918 à la mi-1999. Le nombre d'organisations communautaires ou de centres parrainés par l'Office dans les camps est passé de 128 au milieu de 1998 à 131 au milieu de 1999, soit 70 centres du programme pour les femmes, 27 centres d'activités pour les jeunes et 34 centres communautaires de réadaptation. Les associations locales, en grande partie gérées par la communauté elle-même, jouent un rôle important dans la vie communautaire. Au 30 juin 1999, 20 534 personnes participaient aux activités des 70 centres du programme de l'Agence pour les femmes : projets et formations en vue de la création de microentreprises à but lucratif, conférences et ateliers sur des questions intéressant les femmes et la communauté (santé familiale, éducation des enfants), cours de formation (informatique, prise de vues avec caméra de télévision, coiffure) et services d'appui aux femmes, tels que crèches et conseils juridiques. Quelques hommes ont participé aux cours d'anglais et d'informatique organisés par les centres du programme pour les femmes. Les centres d'activités pour les jeunes ont continué d'offrir des activités sportives, récréati-

ves et culturelles. L'autonomie et l'esprit d'entreprise ont été encouragés par le biais d'activités communautaires telles que le nettoyage des camps, le revêtement des chemins, la création de comités pour le règlement des conflits et la formation de volontaires pour les centres de réadaptation communautaire. Ces derniers ont continué de mettre l'accent sur la rééducation et l'intégration dans les écoles et la société des réfugiés handicapés, ainsi que sur la sensibilisation aux problèmes des handicapés. Ils ont offert des services d'appui aux handicapés dans le cadre de la rééducation communautaire, qui met l'accent sur la formation des membres de la famille des handicapés pour leur permettre de les prendre en charge. On a organisé, dans les centres d'activités pour les jeunes et les centres du programme pour les femmes, des conférences et ateliers sur des questions intéressant les communautés, par exemple la prévention du sida, du tabagisme, et la démocratie.

59. *Progrès vers l'autosuffisance.* La stratégie de l'Office à l'égard de la vie associative consiste à délaisser progressivement l'aide financière directe et le détachement de personnel au profit de la formation pour faciliter la création d'institutions et leur autonomie. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal (1995-1999) qui vise à conduire les associations communautaires à une autonomie administrative et financière totale. L'Office fournit une assistance technique pour développer les structures administratives des centres et continue de subventionner partiellement leurs dépenses d'exploitation jusqu'à ce qu'ils puissent s'autofinancer. Son aide prend diverses formes : ateliers pour former les comités à la création d'associations et aux travaux administratifs (élaboration d'un budget, gestion du programme), assistance technique et financement partiel pour les programmes en faveur des femmes et des handicapés jusqu'à ce que leur viabilité financière soit assurée, assistance technique pour faciliter la formation de comités de gestion et l'élaboration de règlements, mise en oeuvre de projets rémunérateurs dans les centres, aide pour l'obtention de fonds auprès de tiers et établissement de liens entre les associations locales et des organisations locales et internationales ayant des objectifs similaires. À la mi-1999, 30 des 70 centres du programme pour les femmes (43 % du total) étaient parvenus à l'autonomie administrative, c'est-à-dire que leur comité de gestion était pleinement et indépendamment responsable de la planification, des finances et de tous les autres aspects du fonctionnement des centres. Dans les 40 autres centres, ces fonctions étaient exécutées conjointement par le comité directeur et des agents de l'Office. L'élaboration de règlements avait été achevée pour 84 des 122 comités de gestion (69 %) des associations communautaires et était en cours dans les 38 autres. Le nombre et la diversité des services et projets rémunérateurs étaient en

augmentation et ils fournissaient une proportion notable des recettes des associations communautaires, couvrant partiellement le coût des activités et des services. Les recettes provenaient notamment des cotisations d'adhérents et des droits de participation aux cours de formation, des activités et services tels que les cantines, unités de production alimentaire, expositions, salons de beauté, crèches, etc., outre les contributions de donateurs extérieurs. L'autonomie financière avait particulièrement progressé dans le cas des centres du programme pour les femmes, huit des 70 centres étant totalement autofinancés, 54 l'étant partiellement et huit seulement restant entièrement tributaires de l'Office. Les centres de rééducation communautaire et les centres d'activités pour jeunes s'employaient aussi à améliorer leur autofinancement par la collecte de fonds, des activités rémunératrices et des projets. Le personnel responsable de la planification, de la gestion et de la mise en oeuvre des activités des associations locales est essentiellement constitué de bénévoles, si bien que ces organisations sont un moyen efficace et peu coûteux de fournir des services sociaux.

60. *Ressources budgétaires et administration du programme.* Le budget du programme de l'aide d'urgence et des services sociaux pour 1999 était de 43,5 millions de dollars; les dépenses effectives devaient être inférieures, en raison des mesures d'austérité et de réduction des coûts mises en place en 1997. La restriction du recrutement a provoqué un accroissement de la charge de travail du personnel. Sur les 599 postes du programme de l'aide d'urgence et des services sociaux, 49 (environ 8 %) sont restés vacants durant la période. Chaque agent a eu en moyenne la charge de 300 familles par an, alors que la moyenne recommandée est de 250. Ainsi, chaque agent n'a pu consacrer, en moyenne, que cinq heures par an à chaque famille pour l'aide d'urgence et la promotion de l'autosuffisance.

61. *Coopération avec les autorités des pays d'accueil et les organisations non gouvernementales.* Les programmes de développement social ont été exécutés en étroite collaboration avec les autorités des pays d'accueil, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies. L'Office a collaboré en particulier avec l'Autorité palestinienne, qui a continué, en coordination avec d'autres ONG locales et internationales, à appuyer le travail des associations locales dans les zones de la Cisjordanie et de la bande de Gaza par l'intermédiaire de ses services chargés de la culture, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports. Durant la période examinée, l'Office et l'Autorité palestinienne ont mené une série d'activités et de projets conjoints : cours de formation pour les centres de rééducation communautaire; ateliers sur le développement communautaire; collecte de fonds pour les handicapés; expansion

du programme des bibliothèques et du conseil juridique; création d'un programme d'orthophonie; camps d'été et d'hiver pour les jeunes et les enfants. Plusieurs ONG locales et internationales et des missions diplomatiques ont appuyé un certain nombre de programmes de développement social en faveur des femmes, des handicapés et des jeunes, et ont offert une aide pour la création d'institutions communautaires. Certains organismes spécialisés dans le traitement des handicapés ont fourni une assistance technique et financière.

D. Création de revenus

62. *Objectifs.* Au titre du programme de création de revenus, l'Office a continué de soutenir les petites entreprises et les microentreprises des réfugiés en leur prêtant le capital de départ et le fonds de roulement, sous forme de crédits financés par des fonds locaux autorenouvelables, et en leur apportant une assistance technique. Il a cherché à créer et à maintenir des emplois, à générer des revenus pour les participants, à faire reculer la pauvreté et à favoriser l'autonomie des réfugiés et en particulier des femmes grâce à la croissance socioéconomique. Au cours de la période examinée, la capacité du programme et l'éventail de ses activités ont continué de s'étendre. Les femmes restent une des grandes priorités.

63. *Bande de Gaza.* Les activités de création de revenus de l'Office sont concentrées dans la bande de Gaza où elles sont gérées par un bureau central à Gaza et une antenne à Khan Younis. Durant la période, ce programme est devenu le troisième programme de crédit spécialisé de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord capable de s'autofinancer. En 1998, les frais généraux et les dépenses d'investissement se montant à 1,4 million de dollars ont été couverts par les recettes (1,6 million de dollars). Grâce à la réduction du nombre de bouclages des frontières, qui entravaient le commerce, la situation socioéconomique s'est quelque peu améliorée durant la période, car cela a permis d'accroître les échanges et facilité les mouvements de travailleurs. Le produit intérieur brut réel a augmenté de 3 % et le produit national brut de 5,5 %¹, ce qui a permis une légère augmentation du niveau des revenus pour la première fois depuis 1994. Toutefois, la répartition des revenus est très inégale et de nombreuses familles ne peuvent pas subvenir à leurs besoins élémentaires. Le taux de chômage ajusté était de 30 % et 38 % de la population de la bande de Gaza vivaient dans la pauvreté, dont 26 % dans la pauvreté absolue, c'est-à-dire que le revenu des ménages est insuffisant pour acheter les produits de première nécessité. Les réfugiés vivant dans les camps et dans le sud de la zone étaient encore plus pauvres : 42 % des habitants des camps et 51 % de la

population du sud de la bande de Gaza se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. Dans ces conditions, le programme a continué de favoriser le développement d'entreprises du secteur moderne pouvant offrir des emplois aux chômeurs et le développement d'entreprises du secteur informel susceptibles de fournir un revenu aux familles pauvres. Les crédits à ces deux catégories d'entreprises ont été fournis au moyen de mécanismes souples en ce qui concerne les sûretés et les garanties, tels que des prêts fondés sur un plan d'entreprise et des modalités de garantie individuelle, collective ou par traite. Bien que l'Office n'ait reçu aucune contribution supplémentaire des donateurs, le nombre de prêts décaissés est passé de 6 193 (7,3 millions de dollars) dans la précédente période à 7 014 (8,3 millions de dollars) durant la période faisant l'objet du présent rapport.

64. *Programme pour la petite entreprise.* Le programme de création de revenus à Gaza comprenait quatre sous-programmes, dont trois programmes de crédit visant des groupes particuliers et un programme de formation à la gestion des petites entreprises. Le programme pour la petite entreprise a continué de financer le fonds de roulement et le capital de démarrage d'entreprises naissantes ou en expansion dans les secteurs de l'industrie et des services afin de promouvoir la création d'emplois, les exportations et le remplacement des importations par des produits locaux. Le montant des prêts était compris entre 3 000 et 70 000 dollars, et leur durée moyenne était de 20 mois, avec une période de grâce de deux mois. Le taux d'intérêt nominal était de 10 % par an. Durant la période, le programme a dû accroître ses prêts de trésorerie pour atténuer l'effet des restrictions imposées par Israël, qui entraînaient souvent des difficultés de transport des produits finis et des matières premières et des dépenses supplémentaires pour les entreprises. Il a accordé des prêts à 124 entreprises, pour un montant total de 1,5 million de dollars, ce qui a aidé à créer ou préserver 185 emplois. Avec un capital atteignant presque 8 millions de dollars, au mois de juin 1999 le programme avait accordé au total 703 prêts d'une valeur de 11,4 millions de dollars et obtenait un taux global de recouvrement de 95 %, ce qui en fait l'un des plus efficaces des programmes de ce type au Moyen-Orient.

65. *Programme de prêts avec garantie mutuelle.* Au titre de ce programme, l'Office a continué d'accorder aux femmes propriétaires de microentreprises des prêts à court terme pour financer leur fonds de roulement. Le personnel d'encadrement et de distribution des prêts est entièrement féminin. Ce programme s'appuie sur un système de garantie collective et de prêts dont le montant augmente progressivement. Les femmes obtiennent accès au crédit en formant des

groupes de solidarité et en garantissant mutuellement leurs emprunts. Les femmes d'un groupe donné ne peuvent obtenir un nouveau prêt que si tous les membres du groupe continuent de faire leurs paiements ponctuellement. Lorsqu'un prêt est remboursé, chaque membre a droit à un nouveau prêt d'un montant plus élevé que le précédent. Ce programme a obtenu un taux de recouvrement supérieur à 98 %, ce qui est presque sans égal dans la région du Moyen-Orient. Il était entièrement autofinancé, c'est-à-dire que les dépenses de personnel et les frais généraux ont été couverts par les intérêts perçus sur les 2 897 prêts, évalués à 1,9 million de dollars par an. À la fin de juin 1999, le programme avait accordé au total 10 752 prêts d'un montant total de 7,6 millions de dollars, à 4 237 femmes ayant 28 705 personnes à charge. En d'autres termes, ce programme a fourni un appui socioéconomique à 3,3 % de la population de Gaza par le biais de microentreprises appartenant à des femmes.

66. *Programme de prêts aux microentreprises.* Au titre de ce programme, l'Office a continué d'accorder des prêts pour financer le fonds de roulement d'une partie des 20 432 microentreprises de la bande de Gaza. Les microentrepreneurs produisent des produits ou des services destinés en priorité au marché local, y compris le secteur informel. En général, leurs propriétaires ont un revenu modeste. Les personnes qui travaillent dans ces entreprises, bien que mieux loties que les chômeurs, sont souvent pauvres. Les microentreprises représentent l'élément le plus important de l'économie palestinienne, mais, faute de caution, elles ne peuvent emprunter dans le secteur bancaire. Beaucoup d'entre elles n'ont même pas de compte en banque et opèrent en espèces, faisant escompter leurs chèques par un prêteur. Le programme de prêts aux microentreprises a accordé des prêts de trésorerie sur une base personnelle, en appliquant une technique de prêts progressifs, c'est-à-dire que les emprunteurs pouvaient réemprunter des montants plus élevés s'ils avaient remboursé l'emprunt précédent dans les délais. De tous les sous-programmes, c'est celui-ci qui a encore une fois enregistré la plus forte croissance. Durant la période examinée, il a accordé 4 037 prêts d'une valeur totale de 3,6 millions de dollars et obtenu un taux de recouvrement de 97,4 %. Depuis sa création, le programme a accordé 8 712 prêts d'une valeur totale de 9,2 millions de dollars à 5 919 personnes. Les bénéficiaires, propriétaires de microentreprises, avaient 33 536 personnes à charge; par conséquent, le programme de prêts aux microentreprises a apporté un soutien socioéconomique à quelque 4 % de la population de la bande de Gaza.

67. *Programme de formation à la gestion des petites entreprises et des microentreprises.* Ce programme a continué de contribuer à la création d'emplois et au dévelop-

pement socioéconomique en facilitant le développement des petites entreprises et en encourageant l'entreprise par le biais d'une formation commerciale. C'est le seul cours de formation commerciale offrant régulièrement un ensemble de cours adaptés aux besoins des propriétaires de petites entreprises. Il a élaboré un cours en arabe pour 27 stages de formation commerciale de courte durée animés par 22 formateurs locaux, employés dans le cadre d'un contrat à temps partiel. C'est un programme financé exclusivement par les donateurs, mais les droits de participation ont couvert entre 31 % et 100 % du coût direct de chaque stage. Pendant la période considérée, 28 stages ont accueilli 549 participants.

68. *Cisjordanie.* Durant la période considérée, les modalités de prêt du programme pour la petite entreprise lancé en Cisjordanie ont été restructurées. La distribution de nouveaux prêts a été suspendue pendant que le personnel était formé aux nouvelles méthodes. Parallèlement, on a amélioré le système d'informatique de gestion et de suivi des prêts et on l'a intégré avec celui de Gaza. En fin de période, le programme avait accordé 197 prêts d'un montant de 2,5 millions de dollars. Le sous-programme de prêts aux microentreprises en Cisjordanie s'est rapidement développé par l'intermédiaire de sa filiale de Naplouse, en se concentrant sur le développement de sa capacité de distribution des crédits. Ce sous-programme était une première étape devant déboucher sur l'ouverture de deux antennes à Djénine et Tulkarm. Cela permettra au programme de desservir les communautés plus pauvres du nord de la Cisjordanie, où 28 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. À la fin de la période, le programme de prêts aux microentreprises avait accordé 1 410 prêts d'un montant de 1,4 million de dollars, avec un taux de recouvrement de 96 %.

E. Programme de mise en oeuvre de la paix

69. *Objectifs.* Lancé en octobre 1993, après la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, le Programme de mise en oeuvre de la paix reste le principal dispositif de mobilisation des ressources extrabudgétaires pour financer les activités de l'Office en matière d'éducation, de santé, d'aide d'urgence, d'assistance sociale et de création de revenus. Depuis ses débuts, il a dans l'ensemble réussi à démontrer les avantages tangibles du processus de paix et plus particulièrement à améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens, en créant des emplois et en développant les infrastructures. En ce qui concerne ces dernières, l'accent a été mis sur la construction ou l'agrandissement des locaux de l'Office pour répondre à la demande croissante de services (notamment

dans le secteur de l'éducation), sur l'entretien ou la mise aux normes des locaux existants et sur l'amélioration des conditions de logement et de l'hygiène dans les camps. Compte tenu de l'insuffisance du financement des programmes ordinaires de l'Office, les fonds obtenus grâce au Programme de mise en oeuvre de la paix ont permis à l'Office de répondre à certains des besoins les plus urgents et ont en partie empêché que la qualité des programmes ne se dégrade. Ce dernier aspect était devenu de plus en plus inquiétant en raison de la diminution constante du budget ordinaire.

70. *Exécution.* Durant la période examinée, l'Office a pu financer, au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix, la construction de 10 écoles, de 39 salles de classe supplémentaires, de quatre salles spécialisées (laboratoires et bibliothèques), de deux dispensaires, d'un laboratoire d'analyses, d'un centre de santé maternelle et infantile, de deux centres du programme pour les femmes, de deux centres communautaires de réadaptation et de trois bibliothèques dans des centres du programme pour les femmes. Il a aussi pu remettre en état 334 logements de familles inscrites au programme d'aide d'urgence. Des améliorations des infrastructures des camps et des services ont été apportées durant la période : réseau d'égout et d'évacuation des eaux pluviales dans le camp de Bach dans la bande de Gaza; modernisation d'une station de pompage à Gaza; remise en état d'un réseau d'adduction d'eau au Liban; construction d'une pharmacie centrale, de 11 citernes d'eau et de cinq blocs sanitaires dans les camps de réfugiés en Jordanie; remise en état d'un réseau d'égout dans un camp et d'un cabinet dentaire mobile en Syrie. Plusieurs autres projets d'infrastructure dans les camps étaient en cours à la mi-1999 : une étude de faisabilité pour un réseau d'égout et de drainage dans cinq camps de réfugiés; la remise en état d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, de routes et de chemins; la construction d'un laboratoire d'analyses en Cisjordanie; plusieurs éléments du réseau d'égout et d'évacuation des eaux pluviales pour les camps de la zone du milieu de la bande de Gaza; un grand projet de réseau d'égout et de drainage pour huit camps de réfugiés au Liban; et la construction d'une polyclinique à Beyrouth. Plusieurs autres activités ont été financées dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de la paix : programme de rattrapage scolaire en Jordanie et au Liban; intégration des enfants malvoyants dans le système scolaire ordinaire; soins aux personnes âgées démunies; fourniture de prothèses et formation d'infirmières au Liban. Le programme a aussi aidé l'Office à accomplir des activités relevant du budget ordinaire en prenant en charge l'entretien courant de plusieurs écoles à Gaza et en Cisjordanie, les dépenses courantes de deux centres de santé à Gaza et des bourses universitaires pour réfugiés. Dans la bande de Gaza, quatre projets de

petites entreprises et sept projets de prêts aux microentreprises à responsabilité solidaire sont arrivés au terme de leur cycle. Les décaissements au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix ont atteint 32 millions de dollars durant la période examinée, sans compter les dépenses pour l'Hôpital européen de Gaza.

71. *État du financement.* Au cours de la période, des contributions d'un montant de 7,8 millions de dollars ont été annoncées ou versées au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix, ce qui a porté le total des contributions versées depuis le lancement de celui-ci de 214,8 millions de dollars au 30 juin 1998 à 221,3 millions de dollars au 30 juin 1999. Les nouvelles contributions ont été affectées aux secteurs de l'éducation (6,5 millions de dollars), de la santé (1 million de dollars), des secours et des services sociaux (0,3 million de dollars) et de la création de revenus (20 000 dollars). Les projets dans la bande de Gaza ont reçu 3,6 millions de dollars, soit près de 50 % des nouveaux apports de fonds, tandis que 1,9 million de dollars ont été affectés aux nouveaux projets en Cisjordanie. Les montants affectés au Liban et à la Syrie étaient respectivement de près de 500 000 dollars et de 500 000 dollars, tandis que la Jordanie recevait 200 000 dollars. Le montant affecté aux activités menées à l'échelle de l'Office a atteint 1,3 million de dollars. Avec ces nouveaux financements, au 30 juin 1999, 347 projets au total avaient été financés depuis le lancement du Programme. Les contributions au titre du Programme durant la période considérée ont diminué d'environ 2,1 millions de dollars, soit quelque 21 %, par rapport à la période précédente durant laquelle l'Office a reçu 9,9 millions de dollars. Par rapport à l'exercice 1996/97, le montant des fonds versés a diminué de 19 millions de dollars. Cette évolution a confirmé ce que pensait l'Office, à savoir que la courbe des contributions avait déjà passé son point culminant.

F. Appel en faveur du Liban

72. *Objectifs.* On n'a pas observé d'amélioration notable de la situation socioéconomique de la communauté des réfugiés de Palestine au Liban durant la période, bien au contraire. La plupart des 367 000 réfugiés immatriculés au Liban continuaient de vivre dans des conditions déplorables et dépendaient presque entièrement de l'Office pour les services de base. La détérioration de la situation socioéconomique du pays, ajoutée à l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les réfugiés d'accéder de plein droit au marché du travail ou aux établissements médicaux publics, ont aggravé leur découragement et leurs souffrances. L'Office ne disposant pas de ressources suffisantes au titre de son budget ordinaire pour répondre aux besoins croissants des

réfugiés au Liban, il a lancé en juillet 1997 un appel spécial d'urgence pour obtenir des contributions supplémentaires de 11 millions de dollars afin de financer des activités essentielles dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'aide d'urgence et des services sociaux.

73. *État du financement.* Huit pays et une organisation intergouvernementale ont répondu généreusement à cet appel, en annonçant des contributions d'un total de 9,4 millions de dollars au 30 juin 1998. Sur ce montant, l'Office avait reçu 8,8 millions de dollars à la mi-1999 et engagé 6,3 millions de dollars. Sur la somme totale annoncée, 4,6 millions de dollars devaient être affectés au secteur de la santé (aide à l'hospitalisation, achat de fournitures médicales, construction d'un dispensaire et matériel pour le ramassage et l'évacuation des ordures); 3,9 millions de dollars étaient destinés à des projets dans le secteur de l'éducation, dont la construction, l'équipement et les dépenses de fonctionnement de deux écoles secondaires et l'introduction d'un nouveau cours de formation au centre de formation de Siblin; 900 000 dollars devaient financer la remise en état de logements.

74. *Exécution.* L'Office a pu financer l'hospitalisation de 7 625 patients (environ 24 000 journées) dans des hôpitaux privés et des hôpitaux de la Société palestinienne du Croissant-Rouge. Deux projets d'achat de livres scolaires pour les classes primaires et primaires supérieures ont aussi été menés à bien à la mi-1999. Divers autres projets se poursuivaient : construction de logements et d'une école secondaire, reconstruction d'un dispensaire et d'une école primaire, mécanisation d'un système de ramassage et d'évacuation des déchets solides, introduction d'un nouveau cours d'informatique au centre de formation de Siblin et construction et exploitation de salles d'ordinateurs. En outre, deux projets qui n'avaient pas été signalés lors du précédent rapport ont été achevés, l'un concernant l'assistance médicale (appareillage de prothèses, hospitalisation et examens médicaux) et l'autre concernant l'hospitalisation de 3 131 patients (11 206 journées).

Chapitre III Finances

A. Structure financière

75. *Structure.* Durant la période 1er juillet 1998-30 juin 1999, l'Office a reçu des contributions et engagé des dépenses sous les rubriques suivantes :

- a) Budget ordinaire; Fonds général;
- b) Projets ou activités extrabudgétaires;
- i) Programme de mise en oeuvre de la paix;
- ii) Appel en faveur du Liban;
- iii) Autres.

76. *Fonds général.* Le Fonds général a financé toutes les dépenses récurrentes engagées au titre des programmes ordinaires de l'Office en matière d'éducation, de santé, d'aide d'urgence et de services sociaux, ainsi que tous les services d'appui nécessaires.

77. *Programme de mise en oeuvre de la paix.* Ce programme a financé des projets dans le cadre des activités permanentes entreprises par l'Office depuis 1993 pour améliorer les infrastructures et les conditions de vie dans toutes les communautés de réfugiés.

78. *Appel en faveur du Liban.* Ce compte, établi à la suite de l'appel lancé par l'Office en juillet 1997 pour obtenir une aide supplémentaire pour 1997-1998, a financé les besoins opérationnels d'urgence afin d'améliorer la situation socioéconomique déplorable dans laquelle se trouvent les réfugiés palestiniens au Liban.

79. *Autres projets.* Les autres projets concernaient la poursuite de la construction de l'Hôpital européen de Gaza et le programme d'assistance élargie, programme créé en 1988 pour améliorer les infrastructures et les conditions de vie dans les communautés de réfugiés, qui a ensuite été intégré dans le Programme de mise en oeuvre de la paix et qui est démantelé à mesure que les projets sont achevés.

B. Budget, recettes et dépenses

80. *Contexte.* Certaines caractéristiques intrinsèques de l'Office ont une influence déterminante sur sa situation financière : son rôle de fournisseur direct de services aux réfugiés palestiniens, avec ses installations et son personnel propres; son rôle de service public pour toute personne correspondant à la définition opérationnelle du réfugié palestinien adoptée par l'Office; l'augmentation régulière

du nombre de bénéficiaires due à l'accroissement naturel de la population de réfugiés; l'absence d'accès aux sources de recettes dont dispose le secteur public, comme l'emprunt ou l'impôt; et l'absence d'un système de quotes-parts, qui le condamne à dépendre des contributions volontaires.

81. *Établissement du budget.* L'Office établit les budgets du Fonds général sur une base biennale, bien que les opérations soient financées sur une base annuelle. À la mi-1999, il était en train de préparer son budget pour la période 2000-2001, sous la forme nouvellement adoptée d'un budget-programme (voir additif au présent rapport).

82. *Budget ordinaire.* Le budget ordinaire de l'Office pour 1998 s'est élevé à 342,9 millions de dollars, dont 314 millions de dollars de contributions en espèces et 28,9 millions de dollars de contributions en nature, ces dernières consistant principalement en dons destinés aux programmes pour l'aide aux réfugiés les plus démunis, à la nutrition et à l'alimentation d'appoint. Le budget ordinaire de 1999 s'élève à 352,8 millions de dollars, dont 322,1 millions de dollars de contributions en espèces et 30,7 millions de dollars de contributions en nature (voir annexe I, tableau 9).

83. *Recettes et sources de financement.* En 1998, le montant total des contributions en espèces et en nature reçues par l'Office a été de 274,2 millions de dollars, dont 250,4 millions de dollars pour le budget ordinaire et 23,8 millions de dollars pour les projets. Les contributions volontaires reçues des gouvernements et de la Communauté européenne ont représenté 258,9 millions de dollars, soit 94,4 % du total des recettes (voir annexe I, tableau 10). La majeure partie des recettes ont été reçues en espèces et 12,7 millions de dollars ont été reçus en nature, principalement sous forme de denrées alimentaires. Les autres organismes des Nations Unies ont versé 13,6 millions de dollars (5 % du total des recettes) pour financer des dépenses de personnel; en particulier, le Secrétariat de l'ONU a financé 92 postes internationaux et l'UNESCO et l'OMS ont fourni du personnel pour les programmes d'éducation et de santé. Les 1,7 million de dollars restants (0,6 % du total des recettes) provenaient de sources diverses.

84. *Dépenses et résultats financiers.* Le montant total des dépenses de l'Office en 1998 a été de 298,4 millions de dollars, dont 234 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 44,4 millions de dollars au titre des projets. Malgré les nombreuses mesures d'austérité et d'économie qui ont été prises, l'Office a eu un déficit de 1,9 million de dollars, soit la différence entre 254 millions de dollars de décaissements et 252,1 millions de dollars de recettes (250,4 millions au titre des contributions des donateurs et 1,7 million au titre des recettes diverses). Les dépenses ont été supérieures de 21,3 millions de dollars aux recettes,

malgré le fait que dans de nombreux cas les dépenses correspondent au décaissement de contributions d'affectation spéciale enregistrées comme recettes les années précédentes. L'Office a clôturé l'année 1998 avec un déficit de 61,9 millions de dollars, sur un budget annuel de trésorerie de 314 millions de dollars. Par conséquent, le 31 décembre 1998, l'Office était théoriquement en faillite, puisqu'il n'aurait pas été capable d'honorer toutes ses obligations financières s'il avait dû mettre un terme à ses activités.

85. *Fonds de roulement.* Au 31 décembre 1998, le fonds de roulement, défini comme la différence entre l'actif et le passif du budget ordinaire pour l'année civile, était négatif (moins 4,8 millions de dollars). Ce niveau est dangereusement bas par rapport au niveau optimal correspondant à la moyenne des dépenses mensuelles, soit quelque 25 millions de dollars, dont 17 millions de dollars de masse salariale. L'Office n'a pas pu reconstituer son fonds de roulement pendant l'exercice car sa situation financière reste précaire.

86. *Situation de trésorerie.* L'insuffisance du financement constatée à plusieurs reprises au cours des années précédentes a gravement érodé la position de trésorerie de l'Office, c'est-à-dire le montant des liquidités disponibles à tout moment sur les comptes en banque de l'Office et utilisables pour répondre à des obligations de base. Au 31 décembre 1998, les contributions en espèces annoncées mais non versées représentaient 63,1 millions de dollars pour l'ensemble des comptes, soit 30,6 millions de dollars pour le budget ordinaire et 32,5 millions pour les projets. En outre, l'Autorité palestinienne n'avait toujours pas remboursé à l'Office les montants versés au titre de la taxe à la valeur ajoutée et des droits portuaires et redevances connexes, qui représentent un manque à gagner d'environ un million de dollars par an au titre des seuls intérêts. Ces circonstances ont encore aggravé la situation de trésorerie de l'Office, qui a eu le plus grand mal à honorer ses obligations à la fin de l'exercice budgétaire. À la mi-1999, il s'attendait à une crise de trésorerie dans les mois à venir. Les projections de trésorerie pour 1999 concluaient à une impasse d'environ 13,6 millions de dollars en fin d'année. Cela tient principalement aux facteurs suivants :

a) Non-remboursement de la TVA et des droits portuaires dus par l'Autorité palestinienne, soit 21 millions de dollars au 30 juin 1999;

b) Dépenses de 11,5 millions de dollars imputées sur le Fonds général et consacrées à l'Hôpital européen de Gaza;

c) Non-financement de 5,2 millions de dollars correspondant au déménagement du siège de Vienne.

S'il ne reçoit pas un financement additionnel durant la deuxième moitié de 1999, l'Office devra manquer à ses engagements jusqu'à ce que des fonds soient mis à sa disposition.

87. *Indemnités de licenciement.* Le budget du Fonds général pour l'exercice 1998-1999 comportait une provision de 12,1 millions de dollars par an pour constituer une réserve servant à financer les indemnités de licenciement dues au personnel local en cas de dissolution de l'Office. En raison des contraintes financières, la provision n'a toujours pas été financée, bien que les indemnités de licenciement constituent un passif éventuel pour l'Office. D'après des calculs faits au milieu de 1999, le montant de ce passif éventuel était d'environ 144,6 millions de dollars.

C. Activités extrabudgétaires

88. *Programme de mise en oeuvre de la paix.* Au 31 décembre 1998, le compte de ce programme affichait un excédent de 15,3 millions de dollars, soit la différence entre 193,2 millions de dollars de recettes effectives reçues depuis le début du programme et 177,9 millions de dollars de dépenses effectives. Le total des contributions et des contributions annoncées se montait à 221,3 millions de dollars au 31 décembre 1998, dont 28,1 millions de dollars restant à recevoir. Toutes les contributions étaient affectées expressément au financement d'activités spécifiques devant être menées pendant diverses périodes. L'Office prévoyait que les dépenses du Programme seraient d'environ 20 millions de dollars en 1999.

89. *Appel en faveur du Liban.* Au 31 décembre 1998, le compte correspondant affichait un excédent de 3,3 millions de dollars, soit la différence entre les contributions effectivement reçues depuis le lancement de l'appel en juillet 1997 et les dépenses engagées jusqu'à la fin de 1998. Toutes les contributions reçues à ce titre sont affectées expressément au financement de projets spécifiques qui doivent être exécutés dans des délais variables.

D. Situation financière actuelle

90. *Description générale.* La situation de l'Office est restée critique durant la période examinée : insuffisance très marquée du financement du budget ordinaire, épuisement du fonds de roulement et des réserves de trésorerie et accumulation de déficits sur certains comptes de projets. Le déficit structurel, dû au fait que le niveau des contributions ne suit pas l'accroissement naturel du nombre des réfugiés

ni le rythme de l'inflation, qui majore le coût du maintien d'un niveau de services constant, n'a donné aucun signe d'amélioration. Cependant, grâce à des contributions additionnelles ponctuelles et à une gestion financière prudente et notamment au maintien de mesures d'austérité et d'économie, l'Office avait réussi à réduire quelque peu le déficit à la mi-1999. On espérait que l'introduction de nouvelles mesures administratives, dont un nouveau type de contrat pour le personnel local à partir de septembre 1999, contribuerait aussi à réduire progressivement le déficit structurel. En attendant, à court terme, l'Office est exposé en 1999 à une crise de trésorerie (voir par. 86 ci-dessus) qui pourrait bien perturber ses opérations avant la fin de l'année.

91. *Mesures d'austérité et d'économie de 1998.* Au début de l'année 1998, l'Office se caractérisait par un fonds de roulement épuisé, une trésorerie insuffisante et l'absence de perspectives d'augmentation de ses recettes globales. Puisque les recettes sous forme de contributions en espèces attendues pour 1998 étaient inférieures aux 314 millions de dollars inscrits au budget ordinaire de l'année, l'Office a été obligé de reconduire les mesures d'austérité introduites précédemment, y compris celles annoncées en août 1997, qui sont décrites en détail dans le précédent rapport du Commissaire général². Les projections de dépenses en espèces ont aussi été réduites quelque peu par d'autres facteurs : augmentation du taux de postes vacants et retardement du recrutement du personnel local et international dans le cadre du gel général du recrutement; résultats des mesures de restructuration précédentes et en cours, principalement le recours à des enseignants contractuels et la réduction des effectifs du personnel international; et non-utilisation de certaines lignes budgétaires par suite de l'application d'un contrôle financier plus rigoureux.

92. *Situation financière à la mi-1999.* D'après les dernières estimations des recettes et des dépenses, le budget ordinaire de trésorerie de l'Office pour 1999 devrait être en équilibre à la fin de l'année, alors qu'au début de 1999 on prévoyait un déficit d'au moins 8 millions de dollars. La réduction du déficit estimatif est due au fait que l'Office a reçu des contributions supplémentaires de donateurs et a continué de réduire ses dépenses en maintenant les mesures d'austérité et d'économie. Par suite de ces mesures, les dépenses en espèces prévues pour 1999 ont été inférieures aux 322,1 millions de dollars inscrits dans le budget présenté à l'Assemblée générale. Les dépenses de 1999 ont été estimées à 251,5 millions de dollars, les recettes attendues se montant à 251,8 millions de dollars. La situation de trésorerie est toujours très précaire et contraint l'Office à vivre au jour le jour pour équilibrer ses recettes et ses dépenses. Le fonds de roulement était pratiquement inexis-

tant, si bien que l'Office était à la merci de la moindre variation des recettes ou des dépenses prévues. Il s'efforçait d'obtenir des contributions additionnelles pour améliorer sa trésorerie et reconstituer son fonds de roulement.

Chapitre IV

Questions juridiques

A. Personnel de l'Office

93. *Arrestation et détention de membres du personnel.* Le nombre de membres du personnel de l'Office arrêtés et emprisonnés dans l'ensemble de la zone d'opérations est passé de 61 au cours de la période précédente à 73 pour la période examinée ici (voir annexe I, tableau 11). La plupart des intéressés ont été relâchés sans inculpation ni procès après des périodes de détention relativement courtes; cependant 10 membres du personnel étaient toujours en détention au 30 juin 1999. Dans la bande de Gaza, l'Autorité palestinienne a arrêté et emprisonné au total 40 membres du personnel, contre 15 durant la période précédente. Presque tous ont été détenus assez brièvement. Cinq membres du personnel étaient toujours en détention sans inculpation en fin de période, dont deux depuis 1996. Durant la période, les autorités israéliennes n'ont arrêté aucun membre du personnel dans la bande de Gaza et les deux qu'elles avaient arrêtés auparavant ont été relâchés. En Cisjordanie, le nombre de membres du personnel arrêtés et emprisonnés par l'Autorité palestinienne est passé de 5 durant la période précédente à 6. Au 30 juin 1999, plus aucun d'entre eux n'était détenu. Le nombre de membres du personnel arrêtés et emprisonnés par les autorités israéliennes en Cisjordanie est passé de 14 durant la période précédente à 10 et aucun de ces 10 n'était plus emprisonné au 30 juin 1999. En République arabe syrienne, par rapport à la période précédente, le nombre de membres du personnel arrêtés et emprisonnés a diminué. Six membres du personnel ont été arrêtés et détenus et trois d'entre eux ont été ensuite relâchés. En Jordanie, six membres du personnel ont été arrêtés et emprisonnés, contre 13 pendant la période précédente. Au 30 juin 1999 un seul d'entre eux était toujours détenu. Deux membres du personnel avaient été arrêtés et emprisonnés au Liban.

94. *Protection des membres du personnel détenus.* Les autorités compétentes n'ont pas toujours fourni en temps voulu à l'Office des informations suffisantes sur les motifs de l'arrestation et de la détention des membres du personnel. Faute d'informations suffisantes, il n'a pas toujours été possible d'établir dans quelle mesure les fonctions officielles des agents étaient en cause, eu égard aux droits et obliga-

tions découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et des dispositions pertinentes du Statut et du Règlement du personnel de l'Office. Celui-ci n'a donc pas pu exercer pleinement son droit de veiller à la protection de ses agents arrêtés et détenus.

95. *Accès aux membres du personnel détenus.* Comme durant la période précédente, l'Office a pu avoir accès à tous les centres de détention de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et rendre visite à ses agents incarcérés. La plupart d'entre eux se trouvaient soit dans la prison centrale de Gaza, soit au siège de la sécurité préventive à Tel el-Hawa. Dans la bande de Gaza, l'Office a eu du mal à obtenir de l'Autorité palestinienne des renseignements sur le lieu et les motifs de détention de ses agents. L'Autorité palestinienne n'a pas non plus fourni de renseignements sur le lieu et les motifs de détention des agents de l'Office en Cisjordanie. Toutefois, dans certains cas l'Office a réussi à savoir où se trouvaient les détenus et à leur rendre visite. S'agissant des agents détenus par les autorités israéliennes, l'Office n'a pas eu grande difficulté à obtenir des précisions sur les lieux et motifs de détention. Il a été autorisé à rendre visite aux membres du personnel détenus tant par les autorités israéliennes que par l'Autorité palestinienne. En République arabe syrienne, les autorités compétentes n'ont pas indiqué à l'Office les motifs d'arrestation ou de détention de ses agents. Il n'a pas non plus pu savoir où ceux-ci étaient détenus ni leur rendre visite. Au 30 juin 1999, un membre du personnel était toujours en détention en Jordanie, pour des motifs sans rapport avec les activités de l'Office.

96. *Traitement et état de santé des agents détenus.* L'Office a continué de se préoccuper du traitement réservé à ses agents détenus et de leur état de santé. Les difficultés d'accès à ces agents, décrites au paragraphe précédent, l'ont empêché d'obtenir des informations sur leur santé. Un agent détenu dans la bande de Gaza s'est plaint d'avoir subi des mauvais traitements de la part des autorités israéliennes durant sa détention. L'état de santé de deux membres du personnel détenus par l'Autorité palestinienne depuis 1996 sans inculpation reste préoccupant. De manière générale, le nombre d'agents se plaignant de mauvais traitements de la part de l'Autorité palestinienne a diminué par rapport à la période précédente. En Cisjordanie, aucun membre du personnel détenu par les autorités israéliennes ou l'Autorité palestinienne ne s'est plaint de mauvais traitements. De même, aucun membre du personnel détenu en Jordanie, en République arabe syrienne ou au Liban ne s'est plaint de mauvais traitements de la part des autorités gouvernementales.

97. *Liberté de circulation des agents en poste en Cisjordanie et à Gaza.* Les dispositions prises pour des raisons de sécurité par les autorités israéliennes pour réglementer les déplacements en provenance ou à destination de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mentionnées dans le présent rapport, sont restées en vigueur durant la période examinée. Ces dispositions, décrites plus précisément ci-après, sont les suivantes : octroi de permis réglementant les déplacements des agents locaux; contrôles et fouilles des véhicules de l'Office aux points de passage; bouclages occasionnels de la Cisjordanie et de la bande de Gaza; imposition de couvre-feux; restrictions concernant le franchissement du pont Allenby. Depuis septembre 1997, les autorités ont imposé de nouvelles restrictions obligeant les Palestiniens résidant en Cisjordanie et à Gaza à obtenir une autorisation supplémentaire pour conduire un véhicule en Israël. De ce fait, les déplacements du personnel et des véhicules de l'Office ont été très difficiles et souvent impossibles, ce qui a perturbé les opérations. Les restrictions s'appliquaient principalement aux agents locaux, qui représentent 99 % des effectifs de l'Office en Cisjordanie et à Gaza. Les restrictions pesant sur ses activités ont empêché l'Office d'être pleinement efficace, sans toujours respecter son statut juridique et ses privilèges et immunités. Invoquant la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et s'appuyant sur l'Accord Comay-Michelmores de 1967, l'Office a poursuivi ses démarches auprès des autorités israéliennes à tous les échelons pour que ces restrictions soient assouplies et son fonctionnement d'autant plus aisé.

98. *Bouclages de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.* Soit à la suite d'incidents violents, soit à titre préventif, les autorités israéliennes ont à plusieurs reprises décrété le bouclage de la Cisjordanie et/ou de Gaza, pour un total de 21 jours à Gaza et de 17 jours en Cisjordanie. Durant les bouclages complets, les Palestiniens titulaires d'une carte d'identité de Cisjordanie et de la bande de Gaza, y compris les agents de l'Office, ont été empêchés de quitter leur lieu de résidence et ont été privés de leur permis sans préavis. Les bouclages ont été institués en septembre 1998 pendant quatre jours dans la bande de Gaza et trois jours en Cisjordanie à la suite du meurtre de deux Palestiniens dans la zone d'Hébron. À cette occasion, les autorisations de sortie permanentes de la bande de Gaza n'ont pas été suspendues, contrairement à la pratique habituelle des autorités israéliennes dans la bande de Gaza, dont l'Office avait déjà demandé la modification. Toutefois, les titulaires d'autorisations permanentes n'ont pas été autorisés à quitter la bande de Gaza tant que le bouclage était en vigueur. De plus, des bouclages ont été décrétés à titre préventif à l'occasion des fêtes publiques israéliennes, pendant 17 jours dans la bande

de Gaza et 14 jours en Cisjordanie. Le nombre de jours de bouclage a été moins élevé que durant la période précédente.

99. *Couvre-feux et bouclages internes en Cisjordanie.* En Cisjordanie, les autorités israéliennes ont décrété un couvre-feu dans les villages de Burin, Iraq Burin, Madama, Urif et Assira el-Qibliyeh du 4 au 8 août 1998, ce qui a empêché plusieurs agents de l'Office de se rendre à leur travail. Elles ont aussi décrété un couvre-feu dans la zone H-2 de Hébron du 22 au 30 août, du 30 septembre au 13 octobre 1998, du 27 au 28 octobre 1998 et du 4 au 11 janvier 1999, ce qui a empêché une école de l'Office située dans cette zone de fonctionner. Aucun bouclage interne n'a été décrété durant la période examinée.

100. *Délivrance de permis aux agents locaux.* Les Palestiniens résidents locaux, y compris les agents de l'Office, étaient toujours tenus d'obtenir un permis des autorités israéliennes pour se déplacer entre la Cisjordanie et la bande de Gaza ou pour pénétrer en Israël à partir de ces deux zones. L'Office a donc dû continuer à demander des permis permanents ou spéciaux pour ses agents locaux afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions. Un grand nombre de demandes de permis permanents ou spéciaux ont été rejetées par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité non précisées. Le nombre de refus de permis spéciaux pour le personnel en poste à Gaza a été moins élevé qu'au cours de la période précédente. Le nombre de permis permanents accordés au personnel de l'Office en poste à Gaza est passé de 34 à la mi-1998 à 37 à la mi-1999. Dans le cas des agents en poste en Cisjordanie, ce nombre est passé de 270 à 275. Depuis septembre 1997, les permis délivrés par les autorités israéliennes interdisent expressément aux agents résidant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza de conduire un véhicule en Israël. Par conséquent, pour conduire les véhicules de l'Office en Israël, les agents résidant en Cisjordanie ou à Gaza devaient obtenir une autorisation supplémentaire. L'Office a protesté contre cette mesure au plus haut niveau, mais les autorités israéliennes ont refusé de lever l'interdiction visant les permis délivrés à l'ensemble des agents de l'Office et ont proposé seulement de ne la lever que pour un petit nombre des permis, sur la base d'une liste sélective fournie par l'Office. Le nombre de permis ainsi visés était bien inférieur aux besoins du fonctionnement de l'Office. Cette interdiction entraîne des pertes de temps de travail et des dépenses additionnelles lorsque les membres du personnel sont empêchés de se rendre à leur poste ou de faire des déplacements professionnels. Par la suite, l'Office a présenté une liste de membres du personnel qui avaient absolument besoin de pouvoir conduire en Israël dans le cadre de leurs fonctions officielles. Cette liste a été accompagnée d'une protestation et d'une déclaration selon laquelle elle ne

préjugeait pas du principe voulant que tous les membres du personnel de l'Office doivent avoir la possibilité de se rendre en Israël dans l'accomplissement de leurs fonctions. À la fin de la période, les autorités israéliennes n'avaient pris aucune mesure pour supprimer l'interdiction de conduire en ce qui concerne le personnel résidant en Cisjordanie. En revanche, l'interdiction a été supprimée pour 19 membres du personnel de Gaza. Par sa nature même, le système des permis a compliqué et entravé les déplacements des agents de l'Office, a introduit un élément d'imprévisibilité dans ses activités et lui a imposé une lourde charge administrative puisqu'il est obligé d'avoir un service administratif supplémentaire chargé d'obtenir et de faire renouveler des permis de durée limitée à l'intention de plusieurs centaines de ses agents.

101. *Entrée à Jérusalem.* La plupart des autorisations permanentes délivrées aux agents locaux de l'Office ont été accordées aux agents qui résident en Cisjordanie afin qu'ils puissent se rendre à leur travail dans les locaux de l'Office à Jérusalem, en particulier au bureau extérieur de Cisjordanie et aux huit écoles et aux deux centres de santé. Après les bouclages complets de la Cisjordanie, toutes les autorisations des agents ont été annulées et il a fallu en demander de nouvelles. Les agents ont donc eu des difficultés à se rendre à leur travail dans la zone de Jérusalem, et en particulier au bureau extérieur, dont deux agents locaux sur trois résident en Cisjordanie.

102. *Point de passage d'Erez.* Presque tous les véhicules de l'Office en provenance de la bande de Gaza et transitant par le point de passage d'Erez, le plus important entre la bande de Gaza et Israël, ont continué de faire l'objet de fouilles intérieures et extérieures. Tous les véhicules, à l'exception de ceux transportant des membres du personnel ayant le statut diplomatique, soit huit des 52 fonctionnaires internationaux en poste à Gaza durant la période examinée, ont fait l'objet de fouilles, qu'ils soient conduits par des agents locaux ou des fonctionnaires recrutés internationalement. Il convient de rappeler qu'en mars 1996 l'Office avait accepté, à titre exceptionnel, que les véhicules conduits par des fonctionnaires internationaux soient soumis à inspection à la sortie de la bande de Gaza, étant entendu qu'il s'agirait d'une mesure pragmatique et temporaire, justifiée par les problèmes de sécurité invoqués par les autorités israéliennes. Cependant, les procédures mises en place à cette occasion à Erez sont restées en vigueur pendant la période examinée et les fouilles sont restées systématiques. L'ouverture d'une voie spéciale réservée aux hautes personnalités et aux organisations internationales et la distribution de cartes magnétiques délivrées par les autorités israéliennes, qui devaient accélérer le franchissement, n'ont pas simplifié ni

accéléré les fouilles, qui ont continué de retarder considérablement les agents de l'Office.

103. *Pont Allenby.* Les autorités ont continué de fouiller les agents locaux et les fonctionnaires internationaux résidant en Cisjordanie ou à Gaza et empruntant le pont Allenby depuis la Jordanie, occasionnant des retards considérables. Comme on l'a déjà indiqué, en mai 1998 les autorités israéliennes ont accordé aux chauffeurs de l'Office résidant dans la zone un accès limité aux emprises du pont pour leur permettre d'aller chercher des membres du personnel qui passent celui-ci en direction ou en provenance d'Amman. Toutefois, ces chauffeurs n'ont reçu l'autorisation d'accéder au pont lui-même qu'en octobre 1998. Entre mai et octobre 1998, les agents de l'Office résidant dans la zone et devant utiliser le pont qui étaient conduits par des chauffeurs de l'Office ont dû utiliser les transports publics entre le pont et le terminal. Durant toute la période examinée, les autorités ont continué de limiter le nombre de jours par semaine et les heures pendant lesquelles ces agents peuvent se rendre de la Jordanie à la bande de Gaza via la Cisjordanie en traversant le pont Allenby. Les autorités israéliennes ont exempté les fonctionnaires de l'Office qui franchissent le pont fréquemment de la redevance exigée par la direction israélienne du pont pour la traversée depuis la Cisjordanie en direction de la Jordanie. Une liste des fonctionnaires concernés a été communiquée aux autorités israéliennes, qui ont exempté ces fonctionnaires de la redevance, sauf dans le cas de ceux qui résident sur place. Tous les autres membres du personnel sont toujours assujettis à la redevance lorsqu'ils passent le pont en direction de la Jordanie. De plus, les agents locaux se rendant en Jordanie ont été assujettis à une redevance additionnelle, censée être un droit pour l'obtention d'un permis de sortie, perçue par les autorités israéliennes ou palestiniennes selon le lieu de résidence de la personne concernée. Comme précédemment, l'Office n'a été autorisé à utiliser qu'un nombre restreint de véhicules pour transporter des fonctionnaires recrutés internationalement via le pont Allenby et a été tenu de notifier 24 heures à l'avance chaque passage d'un fonctionnaire international non titulaire de la carte spéciale de passage. Les autorités israéliennes ont interdit aux véhicules de l'Office immatriculés en Jordanie et portant une plaque diplomatique de traverser le pont Allenby depuis la Jordanie, alors que des véhicules similaires appartenant à d'autres organisations internationales ont apparemment pu passer librement. L'Office n'a donc pu utiliser, pour les passages ordinaires, que les véhicules immatriculés dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie.

104. *Chauffeurs ayant le statut international.* En raison des restrictions imposées aux déplacements des agents locaux

à l'entrée et en provenance de la bande de Gaza, au pont Allenby et à l'aéroport Ben Gurion, l'Office a dû continuer d'employer des fonctionnaires supplémentaires recrutés internationalement comme chauffeurs afin d'assurer les services de valise et de courrier pour son siège à Gaza et ses opérations sur le terrain. L'utilisation de quatre fonctionnaires recrutés internationalement comme chauffeurs a coûté beaucoup plus cher à l'Office que s'il avait pu employer des agents locaux.

105. *Fonctionnaires internationaux ayant le statut de résidents locaux.* Les autorités israéliennes ont continué de refuser des visas diplomatiques ou des visas de service aux fonctionnaires recrutés internationalement titulaires de cartes d'identité de Jérusalem, de Cisjordanie et de Gaza, et d'exiger des autorisations de déplacement entre la Cisjordanie, la bande de Gaza et Israël. L'Office a fait savoir à plusieurs reprises que, par principe, tous les fonctionnaires internationaux devaient bénéficier du même traitement.

B. Services et locaux de l'Office

106. *Fourniture des services.* Compte tenu de l'ampleur des opérations de l'Office et du nombre d'agents locaux qu'il emploie, les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux déplacements de ses agents et de ses véhicules pour des motifs de sécurité ont continué de le gêner gravement dans son fonctionnement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elles ont entravé la fourniture des services et ont été source de retards, de pertes d'efficacité et de dépenses supplémentaires. Elles ont eu en particulier les effets suivants : retards et surcoûts dans l'exécution des projets; impossibilité pour les agents de se rendre à leur lieu de travail, notamment les écoles, les centres de formation, les dispensaires et les services administratifs de l'Office; impossibilité pour les réfugiés de se rendre dans les installations de l'Office; impossibilité pour les élèves résidant à Gaza de se rendre dans les centres de formation de Cisjordanie; retards dans l'acheminement des marchandises entre la Cisjordanie et la bande de Gaza et en Cisjordanie même; et impossibilité pour les hauts fonctionnaires locaux en Cisjordanie de rendre visite à leurs homologues à Gaza et vice-versa.

107. *Fonctionnement du siège.* Les mesures de sécurité décrétées par Israël ont continué d'entraver le fonctionnement du siège de l'Office à Gaza. La libre circulation des personnes et des marchandises, essentielle pour que le siège puisse assumer ses fonctions de gestion et de coordination, n'a pas toujours été possible. Les restrictions imposées au franchissement du point de passage d'Erez et du pont

Allenby, y compris par les hauts fonctionnaires de l'Office, ont été pour beaucoup dans ces difficultés.

108. *Importation de marchandises.* Les autorités israéliennes ont continué d'autoriser les agents locaux de l'Office résidant en Cisjordanie ou à Jérusalem à conduire des camions de l'Office jusqu'à la bande de Gaza, à condition que tout déplacement soit notifié 24 heures à l'avance et qu'un sauf-conduit soit obtenu des services de sécurité. En août 1998, les autorités israéliennes ont empêché d'entrer dans la bande de Gaza, via Erez, des véhicules récemment achetés et dont l'Office avait le plus grand besoin, en soutenant que les véhicules devaient être d'abord immatriculés en Israël. La question a été réglée après des démarches faites par l'Office auprès du Ministère israélien des affaires étrangères. À compter du 14 avril 1999, les autorités israéliennes ont institué un droit de passage au terminal de Karni, dans la bande de Gaza, sans consultation préalable, ce qui a entraîné des retards et une perturbation des activités. Pour l'Office, ces droits sont en fait un impôt, et l'Office devrait donc en être exempté. L'Office est toujours en pourparlers avec les autorités israéliennes à ce sujet.

109. *Conseils et assistance juridiques.* L'Office a continué de fournir des conseils et une assistance juridiques, notamment aux réfugiés candidats au regroupement familial dans la bande de Gaza. En outre, il a répondu à un grand nombre de demandes de confirmation du statut de réfugié émanant de réfugiés immatriculés et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales du monde entier.

110. *Incursions dans les locaux de l'Office.* Le nombre d'incursions dans les locaux de l'Office en Cisjordanie a diminué durant la période. Les autorités israéliennes ont fait intrusion dans les locaux de l'Office en Cisjordanie à deux reprises, contre huit au cours de la période précédente. En outre, elles ont tiré sur des installations de l'Office en Cisjordanie à cinq reprises. En particulier, elles ont tiré des balles en caoutchouc sur une école, blessant trois élèves. L'Office a protesté auprès des autorités israéliennes, leur rappelant les obligations d'Israël en ce qui concerne l'inviolabilité des locaux des Nations Unies. Les autorités palestiniennes ont fait incursion dans des locaux de l'Office en Cisjordanie et l'Office a officiellement protesté auprès de l'Autorité palestinienne. Dans la bande de Gaza, les autorités palestiniennes ont fait six incursions. L'Office a protesté auprès de l'Autorité palestinienne, lui rappelant le respect dû à l'inviolabilité des locaux des Nations Unies. Aucune incursion n'a été signalée en Jordanie, au Liban ni en République arabe syrienne.

111. *Inspection des marchandises.* Aucune difficulté n'a été signalée durant la période considérée.

112. *Taxe sur les véhicules diesel.* L'Office a présenté des protestations officielles aux autorités syriennes à propos de la perception d'une taxe sur les véhicules diesel immatriculés depuis le 1er janvier 1990, taxe qui, à son avis, constituait un impôt direct au sens de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. La Convention exonère l'Office du paiement de cet impôt. La question faisait toujours l'objet de discussions entre l'Office et les autorités syriennes.

113. *Construction de locaux.* Après de longues discussions entre l'Office et les autorités israéliennes, il a été convenu que l'Office pourrait poursuivre la construction d'une école répondant à un besoin urgent dans le village cisjordanien de Beit Surik. Les travaux se sont poursuivis sans incident durant la période examinée.

114. *Poursuites judiciaires.* L'Office est resté en liaison avec les autorités palestiniennes et israéliennes et a fait appel à des juristes externes à propos de poursuites pénales et autres engagées contre un ancien membre du personnel pour détournement de fonds.

115. *Immunité de juridiction.* Comme on l'a déjà indiqué, un membre du personnel a été poursuivi pour une infraction grave au code de la route dans le cadre de ses fonctions officielles. L'Office a continué ses démarches en vue d'obtenir qu'Israël respecte l'immunité de juridiction. Malgré cela, le procès a eu lieu et, à la mi-1999, on attendait le jugement. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont refusé d'intervenir pour annuler les citations à comparaître adressées à un membre du personnel résident local et à un fonctionnaire international. Tous deux étaient appelés à témoigner dans un procès pénal au sujet de questions liées à leurs fonctions officielles. L'Office a déclaré à plusieurs reprises qu'il était disposé à aider les tribunaux dans leurs tâches à condition que cette aide soit conforme à la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. L'Office continuera de faire valoir que ses agents jouissent d'une immunité de juridiction dans l'exercice de leurs fonctions et de demander au gouvernement concerné d'intervenir en son nom.

116. *Remboursement de la TVA et d'autres taxes.* À la fin de la période examinée, l'Autorité palestinienne n'avait remboursé à l'Office qu'une très petite partie des versements faits au titre de la taxe à la valeur ajoutée, et n'avait rien remboursé des redevances portuaires et droits connexes acquittés par l'Office sur les fournitures à destination de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, dont l'Office demandait le remboursement en vertu des accords conclus entre l'Office et l'Organisation de libération de la Palestine d'une part et entre l'Office et l'Autorité palestinienne d'autre part. Au total, les montants dus au 30 juin 1999 s'élevaient à

17,2 millions de dollars pour la TVA et 3,8 millions de dollars pour les redevances portuaires et droits connexes.

C. Créances sur les gouvernements

117. L'Office déplore qu'aucun progrès n'ait été accompli au sujet de ses diverses créances sur les gouvernements.

Chapitre V Jordanie

A. Éducation

118. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Durant l'année scolaire 1998/99, les 198 écoles de l'Office en Jordanie ont accueilli 141 214 élèves de l'enseignement primaire (six ans de scolarité) et primaire supérieur (quatre ans), soit 1 993 élèves (1,4 %) de moins que l'année précédente. Cette cinquième diminution consécutive des effectifs scolaires s'explique par le retour en Cisjordanie et dans la bande de Gaza de familles de réfugiés qui vivaient en Jordanie, par le transfert d'élèves réfugiés des écoles de l'Office à des écoles publiques récemment construites à proximité des camps, par la réduction des horaires dans les écoles publiques (cinq jours contre six dans les écoles de l'Office) et par le fait que la plupart des écoles publiques n'ont pas besoin de recourir au système des classes alternées. L'embauche d'enseignants payés à la journée est une circonstance nouvelle qui pourrait avoir dissuadé les parents d'inscrire leurs enfants dans les écoles de l'Office car elle se répercute sur la qualité de l'enseignement.

119. *Infrastructure scolaire.* Quelque 93 % des écoles de l'Office appliquaient toujours le système des classes alternées et 21,7 % des écoles étaient installées dans des locaux loués inadaptés, avec des salles de classe très petites. Le nombre moyen d'élèves par classe était légèrement supérieur à 41. Le mauvais état de nombreux bâtiments scolaires en Jordanie continue de préoccuper l'Office. La situation est particulièrement préoccupante dans le cas des 33 écoles construites dans les années 50 et 60 et de 24 écoles installées dans des bâtiments loués, qui au total représentent 54 % des 106 installations scolaires de l'Office en Jordanie. Grâce à des fonds extrabudgétaires, on a pu commencer la construction de deux bâtiments scolaires pour remplacer cinq locaux inadaptés au camp d'Irbid. En outre, on a achevé la construction de cinq blocs sanitaires, de 12 citernes d'eau et de deux cantines. L'Office a continué de rechercher des contributions pour remplacer les deux bâtiments loués à Wadi el-Rayyan

et pour construire et équiper des salles d'ordinateurs dans les écoles afin de les mettre en conformité avec les programmes scolaires jordaniens en matière d'informatique pour la quatrième année du secondaire. En dépit des généreuses contributions reçues pendant la période considérée, 90 % des élèves de cette quatrième année n'avaient encore accès qu'à des salles d'ordinateurs sous-équipées.

120. *Enseignement spécial.* Le programme d'enseignement spécial a continué de fournir aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage des possibilités de réinsertion dans le cycle élémentaire. Au cours de l'année, 59 élèves sourds et sept élèves aveugles ont pu être intégrés dans 18 écoles. Quelque 600 enfants ayant des difficultés d'apprentissage ont pu être accueillis dans les huit centres spécialisés et 420 élèves ont pu être scolarisés dans des classes de rattrapage durant l'année 1998/99. L'Office a besoin de financements additionnels pour pouvoir maintenir ces programmes.

121. *Formation professionnelle et technique.* Au cours de l'année scolaire 1997/98, 1 255 stagiaires au total, dont 502 femmes, ont suivi 16 cours de formation commerciale et 12 cours de formation technique et semi-professionnelle dispensés par les centres de formation d'Amman et de Wadi Seer. Les stagiaires de l'Office ont obtenu en juillet 1998 d'excellents résultats aux examens généraux organisés dans les collèges communautaires par le Ministère jordanien de l'enseignement supérieur, avec des taux de réussite de 95 % à Amman et 94 % à Wadi Seer, alors que la moyenne nationale pour les disciplines concernées était de 61 %. Un nouveau centre informatique a été créé à Wadi Seer et un autre était en construction à Amman. Deux membres du personnel, qui seront appelés à gérer ces centres, étaient en formation aux États-Unis.

122. *Faculté de pédagogie.* La Faculté de pédagogie du centre de formation d'Amman a dispensé une formation en cours d'emploi à 659 enseignants de l'Office, dont 305 femmes, et un enseignement pédagogique théorique à 377 diplômés de l'enseignement secondaire, dont 320 femmes. Durant la période considérée, 190 enseignants ont terminé le programme de formation en cours d'emploi en août 1998 et en janvier 1999 et 86 ont terminé le programme de formation théorique. Tous ont reçu une licence en sciences de l'éducation.

123. *Bourses universitaires.* Des bourses d'études universitaires ont été reconduites pour 216 réfugiés, dont 80 femmes.

B. Santé

124. *Soins primaires.* L'Office a dispensé des soins de santé aux réfugiés de Palestine en Jordanie dans 23 centres de soins, qui offraient tous des services de planification familiale et dont 21 étaient équipés de laboratoires, 17 dispensaient des soins spéciaux pour les maladies non contagieuses et un était équipé d'installations de radiologie et de physiothérapie. Des soins dentaires étaient assurés par 14 centres, ainsi que par trois cabinets mobiles offrant des services d'hygiène bucco-dentaire au niveau communautaire et dans les écoles. Les soins spécialisés (gynécologie et obstétrique, médecine interne, cardiologie et ophtalmologie) étaient assurés par roulement sur une base hebdomadaire, les médecins des centres de soins primaires procédant à un dépistage préalable avant d'orienter les patients pour un diagnostic et une prise en charge par les spécialistes. De nombreux réfugiés en Jordanie ont utilisé les services de santé publique, d'accès plus aisé.

125. *Soins secondaires.* L'assistance en matière de soins secondaires a été intégralement assurée sous forme d'un remboursement partiel des dépenses engagées par les réfugiés pour les traitements dans les hôpitaux publics. Ces dépenses sont tombées à un niveau très bas car les hôpitaux publics sont surchargés et sont donc souvent inaccessibles à ceux qui en ont besoin. Par suite de la suspension du remboursement pour les traitements dans les hôpitaux privés, en août 1996, l'Office ne peut plus offrir aucune aide pour des interventions vitales, grossesses à haut risque et urgences par exemple, aux patients qui ne peuvent pas être admis dans les hôpitaux publics et n'ont pas les moyens de s'adresser aux hôpitaux privés.

126. *Coopération avec le Gouvernement jordanien.* La coopération que l'Office et le Ministère jordanien de la santé ont instaurée de longue date s'est poursuivie dans de nombreux domaines de l'action sanitaire : vaccination, santé familiale, contrôle des maladies contagieuses, mise en valeur des ressources humaines, contrôle de la qualité des médicaments essentiels, participation à des enquêtes nationales sur la santé et dons de vaccins contre l'hépatite B.

127. *Coopération avec les ONG.* L'Office a continué de coopérer étroitement avec le Comité national de la population et l'Association jordanienne de planification familiale dans le domaine de la santé génésique. Il a signé avec l'ONG française Médecins du monde, qui a commencé la construction de trois centres de santé primaires à Aqaba, Baqa'a et Jerash, un mémorandum d'accord dans le but d'offrir des soins de santé complémentaires et de prolonger les heures d'ouverture. Ce mémorandum définissait les modalités pratiques de la coopération afin d'éviter les doubles emplois.

128. *Infrastructure sanitaire.* Les travaux de remplacement de la pharmacie centrale et de modernisation de ses installations frigorifiques ont été achevés. L'Office a conclu de nouveaux baux en vue de la réinstallation de deux centres de santé primaires qui se trouvaient dans des locaux loués inadaptés et cherchait des fonds pour le déménagement de trois antennes sanitaires installées dans des locaux loués inadaptés dans la vallée du Jourdain.

C. Aide d'urgence et services sociaux

129. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1999, le nombre de réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office en Jordanie s'élevait à 1 512 742, soit 3,4 % de plus qu'au 30 juin 1998 (1 460 000). Ce taux de croissance est comparable au taux de croissance estimé de la population. C'est en Jordanie que l'on compte le plus grand nombre de réfugiés, soit 41,7 % de l'ensemble des immatriculés.

130. *Programme d'aide d'urgence.* C'est toujours la Jordanie qui a le plus faible pourcentage de réfugiés inscrits au programme d'aide d'urgence – 2,6 % contre 5,6 % en moyenne pour l'ensemble des zones d'opérations. Ce faible pourcentage s'explique par les conditions de vie relativement favorables dont jouissent les réfugiés en Jordanie ainsi que par les services auxquels ils ont droit, en qualité de citoyens jordaniens. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 3,5 %, passant de 37 542 au 30 juin 1998 à 38 858 au 30 juin 1999.

131. *Remise en état de logements.* L'Office a remis en état les logements de 42 familles durant la période considérée, au moyen de fonds destinés aux projets. La liste d'attente comptait 311 logements.

132. *Lutte contre la pauvreté.* Trente et une familles inscrites au programme spécial de secours d'urgence, qui avaient créé des microentreprises avec l'aide financière et technique de l'Office, ont réussi à obtenir des revenus réguliers suffisants pour quitter la liste des réfugiés recevant des rations. En Jordanie, les femmes sont les bénéficiaires ciblées par les trois sous-programmes – groupes de solidarité, banques communautaires et unités de production – administrés par le biais des centres du programme pour les femmes. Six programmes d'épargne et de prêt avec garantie mutuelle faisaient fonction de banques communautaires dans les camps. En coordination avec une ONG internationale et un donateur, l'Office a lancé un projet de permaculture au camp de Husn, financé par un mécanisme de prêt avec garantie mutuelle. Des microcrédits ont été accordés à 38 femmes pour l'application des méthodes et techniques de permaculture.

133. *Participation des femmes au développement.* Les 21 centres d'activités féminines de Jordanie étaient tous gérés par les communautés. Leurs activités comprenaient des projets rémunérateurs, des cours de formation, des programmes culturels et des campagnes sur les droits des femmes, les questions de santé générale et les questions familiales. Cinq de ces centres (nouveau camp d'Amman et camps d'Aqaba, de Jabal el-Hussein, de Jerash et de Zarqa) ont réussi à obtenir des recettes suffisantes pour s'autofinancer. Les deux bureaux de conseils juridiques des centres de Jebel el Hussein et de Wihdat ont continué de fournir des conseils aux femmes et d'informer la collectivité locale sur les notions juridiques de base. Un nouveau projet de conseils aux parents a été lancé dans les camps de réfugiés, en coordination avec l'UNICEF et parallèlement à un programme national du Gouvernement jordanien. Ce projet a été mis en oeuvre par des membres du personnel de l'Office et des comités locaux de réfugiés, après une formation professionnelle et technique assurée par l'UNICEF.

134. *Centres communautaires de rééducation.* Durant la période considérée, les travaux visant à mettre en oeuvre la stratégie consistant à transformer les centres de rééducation en centres locaux d'orientation, tout en renforçant les services communautaires, se sont poursuivis. Le Comité de coordination du Programme de rééducation communautaire, l'Office et une ONG italienne ont coopéré au camp de Zarqa pour établir le dixième projet de rééducation communautaire en Jordanie.

135. *Activités rémunératrices.* En juin 1999, l'Office a conclu avec une banque jordanienne un nouvel accord sur l'administration de son programme d'activités rémunératrices. Les intérêts perçus par l'Office au nouveau taux couvriront les frais généraux du programme et permettront de le développer.

Chapitre VI Liban

A. Éducation

136. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Pendant l'année scolaire 1998/99, les 73 écoles primaires de l'Office au Liban ont accueilli 39 445 élèves aux niveaux primaire (six ans) et primaire supérieur (quatre ans), soit 969 élèves de plus (2,5 %) que l'année précédente. Cela s'explique par l'accroissement naturel de la population de réfugiés ainsi que par le transfert de certains enfants d'écoles privées payantes dans les écoles gratuites administrées par l'Office. Le taux d'admission à l'examen annuel du brevet pour les élèves de

dernière année de l'enseignement primaire supérieur, organisé en juillet 1998, a été de 57,4 %, contre 53 % l'année précédente.

137. *Enseignement secondaire.* Le Liban reste la seule zone d'opérations de l'Office où celui-ci offre un enseignement secondaire du deuxième cycle, en raison de l'accès limité des réfugiés palestiniens aux écoles publiques et du coût prohibitif des écoles privées. L'Office a trois écoles, l'école Galilée à Burj el Barajneh, l'école Bissan à Ein el-Hilweh et l'école Al-Aqsa à Rashidieh. L'école Galilée accueillait 478 élèves dans les trois années d'enseignement, alors que sa capacité n'est que de 300 élèves, si bien qu'il a fallu mettre en place un système d'enseignement en alternance jusqu'à ce que les nouveaux locaux soient prêts. L'école Bissan accueillait 477 élèves dans les deux premières années du cycle. L'école Al-Aqsa accueillait 412 élèves dans les trois années du cycle, dans d'anciens locaux du camp de Rashidieh, où de nouveaux locaux sont en construction. Au total, 1 367 élèves de l'enseignement secondaire du deuxième cycle ont été scolarisés par l'Office durant l'année scolaire 1998/99. Le taux de réussite de l'école Galilée au baccalauréat a été de 88 %, contre 82 % l'année précédente. Ce résultat est excellent si on le compare à la moyenne nationale (72 %) des élèves de l'enseignement public et privé. Les élèves des deux autres écoles secondaires ne se sont pas présentés au baccalauréat durant la période considérée car ces écoles n'étaient pas encore entièrement opérationnelles. L'Office a continué de rechercher des fonds pour financer l'éducation secondaire des réfugiés palestiniens au Liban.

138. *Infrastructure scolaire.* La construction de quatre bâtiments scolaires, deux dans la zone du Liban central et deux au camp d'Ein el-Hilweh, financée par des donateurs, se poursuit. L'Office a reçu des fonds pour remplacer une autre école endommagée, l'école de Nimrin à El-Buss (Tyr), et l'école secondaire du camp de Rashidieh. Les deux bâtiments scolaires du Liban central accueilleront des élèves de l'enseignement secondaire et des filles sortant de l'enseignement primaire. Grâce à la capacité accrue des nouveaux bâtiments, l'Office pourra réduire les dépenses de personnel dans ces écoles et utiliser les économies ainsi réalisées pour couvrir les dépenses de personnel dans d'autres écoles. Grâce à de nouveaux locaux à Saïda et à Tyr, l'Office pourra éviter d'utiliser les locaux par roulement pour trois classes, réduire les dépenses d'entretien des anciens bâtiments et améliorer l'environnement pédagogique. Une grande partie des écoles de l'Office au Liban (42 %) sont installées dans des locaux loués inadaptés. Comme dans ces locaux les salles sont petites, le nombre d'élèves par classe est resté relativement faible (40 élèves), mais les classes restent à

l'étroit. L'Office est préoccupé par les éventuelles incidences financières d'une loi sur les loyers promulguée lors de la précédente période qui, si elle s'applique intégralement à ses locaux, pourra entraîner une hausse considérable des loyers qu'il verse, en particulier dans le cas des écoles.

139. *Enseignement spécial.* En 1998/99, en raison de l'insuffisance du financement, le programme d'enseignement spécial au Liban, qui auparavant était financé par des contributions destinées à des projets, n'a plus été en mesure d'offrir de classes de rattrapage aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage pour leur permettre de s'insérer dans l'enseignement normal. Les trois centres d'enseignement spécial des écoles de Beddawi, Ein el-Hilweh et Nahr el-Bared ont été intégrés dans des classes normales. L'Office poursuivait ses efforts en vue de trouver un donateur pour financer l'enseignement spécial durant les prochaines années.

140. *Enseignement professionnel et technique.* Au total, 607 stagiaires, dont 118 femmes, ont suivi les 13 cours de formation commerciale et les sept cours de formation technique/semi-professionnelle offerts par le centre de Siblin. L'enquête menée auprès des diplômés de 1997 a montré que 73,5 % d'entre eux avaient un emploi en 1998 malgré les problèmes que rencontrent les réfugiés de Palestine pour trouver du travail au Liban. L'équipement de quatre des ateliers du centre a été modernisé durant la période examinée, au moyen de ressources destinées à des projets. Deux centres informatiques ont été créés et deux membres du personnel ont été formés aux États-Unis afin de les gérer.

141. *Formation pédagogique théorique.* En raison des difficultés de recrutement d'instituteurs qualifiés, l'Office a réintroduit au centre de Siblin le programme de formation pédagogique théorique de deux ans interrompu en 1982. Durant la période examinée, 103 étudiants, dont 72 femmes, étaient inscrits à ce cours. Les étudiants, qui suivent un enseignement défini par l'Office, obtiendront à l'issue de leurs études un diplôme reconnu qui leur permettra d'enseigner dans les premières classes du cycle primaire.

142. *Écoles maternelles.* Les quatre écoles maternelles francophones financées par une contribution spéciale ont continué de fonctionner et ont accueilli 247 enfants au cours de l'année scolaire 1998/99.

143. *Bourses universitaires.* En 1998/99, 106 étudiants, dont 37 femmes, ont continué de bénéficier de bourses obtenues les années précédentes.

B. Santé

144. *Soins primaires.* L'Office est resté le principal fournisseur de soins de santé pour les 370 000 réfugiés immatriculés au Liban, dont l'accès aux services de santé publique était limité par l'insuffisance des infrastructures encore en développement et qui, pour la plupart, n'avaient pas les moyens de faire face aux coûts élevés des soins dans le secteur privé. Les services de soins de l'Office étaient dispensés dans 25 centres de soins de santé primaires, offrant tous des services de planification familiale. Vingt-quatre de ces établissements offraient des traitements spécialisés pour le diabète sucré et l'hypertension, 17 offraient des soins dentaires, 15 étaient équipés de laboratoires d'analyses, trois étaient équipés de services de radiologie et 15 offraient des soins spécialisés en cardiologie, obstétrique et gynécologie, pédiatrie, ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie.

145. *Soins secondaires.* Des soins hospitaliers ont été dispensés aux réfugiés dans le cadre d'accords contractuels avec 14 hôpitaux privés généralistes, psychiatriques et spécialisés dans le traitement de la tuberculose. En raison de la hausse constante des coûts et de l'écart important existant entre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins essentiels de la population de réfugiés et les ressources disponibles, la fourniture de soins hospitaliers suffisants est une priorité en matière de santé dans cette zone d'opérations. Les contributions extrabudgétaires reçues au titre de l'Appel en faveur du Liban (voir par. 74) ont permis de préserver les services d'hospitalisation et de couvrir le coût de fournitures médicales additionnelles en 1998. Les contributions reçues au titre des projets ont permis à l'Office d'assumer en partie les frais d'hospitalisation pour les accouchements à risque. Les financements extrabudgétaires permettant de couvrir les frais d'hospitalisation au Liban restent essentiels pour éviter une réduction du niveau des services. Compte tenu de leur situation socioéconomique particulièrement difficile, les réfugiés au Liban étaient toujours exemptés du paiement du ticket modérateur en vigueur dans d'autres zones d'opérations, sauf dans le cas des traitements spécialisés visant à sauver des vies. Il est devenu évident durant la période que les services ne pourraient pas être maintenus au même niveau en 1999 avec le financement limité assuré par le budget ordinaire de l'Office. Pour maintenir les services au niveau actuel, l'Office a recherché d'autres solutions plus économiques. Après une évaluation approfondie du niveau des soins et de la qualité des installations offerts par les hôpitaux de la Société palestinienne du Croissant-Rouge, l'Office a transféré un certain nombre de lits d'hôpital privés vers quatre hôpitaux du Croissant-Rouge dans les zones de la Bekaa, du Liban central, de Saïda et de Tripoli, qui offraient des tarifs plus

avantageux, à partir de février 1999. Ayant été modernisés et remis aux normes, ces hôpitaux offraient un environnement plus accessible pour le traitement des réfugiés. En même temps, on a pris des dispositions pour reconduire les contrats conclus avec des hôpitaux privés pour le traitement de cas exigeant des soins et des installations dont les hôpitaux du Croissant-Rouge ne disposent pas. Les économies résultant de ce dispositif aideront à réduire le déficit du budget hospitalisation. Toutefois, à la mi-1999, l'Office avait toujours besoin de contributions additionnelles pour éviter une dégradation des services. En mars 1999, des représentants de l'Office et des gouvernements canadien et italien ont organisé une réunion tripartite à Beyrouth pour examiner les moyens d'améliorer l'accès aux services hospitaliers ainsi que pour assurer un financement stable et durable de ces services. Les trois parties sont convenues que l'Office resterait acheteur principal de services hospitaliers et ont décidé de demander un appui financier additionnel à des donateurs pour une période de trois ans, à raison d'environ 3,6 millions de dollars par an, afin de couvrir les frais directs d'hospitalisation et les activités complémentaires.

146. *Infrastructure sanitaire.* La construction d'une polyclinique à Beyrouth et la reconstruction du dispensaire du camp de Rashidieh avancent bien et devraient être terminées à la mi-1999.

147. *Coopération avec le Gouvernement libanais.* L'Office a participé aux journées nationales de vaccination pour l'éradication de la poliomyélite au Liban, conformément à la stratégie régionale de l'OMS et avec les vaccins donnés par l'UNICEF. Il a signé un mémorandum d'accord avec le Programme national de lutte contre la tuberculose en vue de coordonner tous les aspects de l'application de la stratégie de traitement de courte durée à observation directe de l'OMS, y compris la surveillance épidémiologique, les soins et le suivi. L'Association nationale de lutte contre la thalassémie a continué de fournir un appui pour le traitement des enfants réfugiés souffrant de cette maladie congénitale.

148. *Infrastructure en matière d'hygiène du milieu.* Bien que les études de faisabilité et les plans d'exécution aient été terminés, les marchés de supervision et de construction de réseaux d'adduction d'eau, d'égout et de drainage dans huit camps de réfugiés n'étaient toujours pas adjugés car le donateur n'avait pas fini d'examiner les soumissions pour la deuxième année consécutive. On a estimé qu'il faudrait 7 millions de dollars en plus des 9 millions de dollars ayant fait l'objet d'une annonce de contribution provisoire pour exécuter les travaux. L'installation d'un réseau d'adduction d'eau au camp de Dbayeh et la construction d'égouts et la remise en état des routes du camp de Mieh-Mieh sont achevées. Dans le cadre des efforts déployés par l'Office

pour améliorer les conditions d'hygiène dans les camps de réfugiés et faire des économies, des bennes à ordures et des conteneurs adaptés ont été achetés au moyen d'une contribution spéciale. Cet équipement permettra de mettre en place un système intégré d'évacuation des déchets solides avec mécanisation intégrale de la collecte et de l'élimination.

C. Aide d'urgence et services sociaux

149. *Immatriculation des réfugiés.* Le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office au Liban était de 370 144 au 30 juin 1999, soit une progression de 1,5 % par rapport aux 364 551 réfugiés immatriculés au 30 juin 1998. Ce taux correspond à l'accroissement démographique.

150. *Programme d'aide d'urgence.* Le nombre de réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence est passé de 37 669 au 30 juin 1998 à 39 258 au 30 juin 1999, soit 10,6 % de la population des réfugiés immatriculés. La situation socioéconomique des réfugiés ne s'est guère améliorée durant la période. Les emplois et les possibilités d'activités rémunératrices sont restés rares. Dans certaines parties du Liban, le nombre de réfugiés demandant à bénéficier du programme d'aide d'urgence a presque doublé. Nombre de ces demandes ont été refusées car les candidats ne satisfaisaient pas aux critères rigoureux d'admission. Néanmoins, la proportion de bénéficiaires du programme par rapport à l'ensemble de la population immatriculée est restée plus élevée au Liban que dans toutes les autres zones d'opérations. L'Office a continué à fournir une aide alimentaire en nature et en espèces. Grâce à la distribution de pois chiches et de lentilles, qui ne se fait qu'au Liban, en plus des autres éléments de base de la ration, l'apport nutritif de l'aide alimentaire en nature est resté au niveau de 1 800 calories par personne et par jour.

151. *Remise en état de logements.* La réduction des crédits inscrits au Fonds général pour la remise en état des logements a été compensée par des contributions spéciales de trois grands donateurs. Durant le premier trimestre de 1999, 692 familles vivant dans les camps occupaient des logements en très mauvais état. Au total, 101 logements de familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence ont été remis en état durant la période. L'Office a rencontré des difficultés dans la zone de Tyr lorsque les autorités libanaises ont refusé d'autoriser des entrepreneurs à acheminer des matériaux de construction pour la remise en état des logements. Les difficultés rencontrées les années précédentes pour la remise en état des logements du camp de Dbayeh ont été surmontées et l'Office a pu réparer 16 logements durant la période.

152. *Lutte contre la pauvreté.* Des prêts à faible taux d'intérêt, d'un montant moyen de 4 000 dollars, ont été consentis à 20 familles pour leur permettre de créer des microentreprises, tandis que 15 familles ont réussi à obtenir un revenu suffisant pour être rayées des listes d'aide d'urgence à la mi-1999. Des mini-prêts, d'un montant compris entre 500 et 3 000 dollars, ont été accordés grâce à un fonds autorenewable à 44 familles pauvres pour leur permettre de devenir économiquement autonomes. Dans le cadre des efforts déployés par l'Office pour diversifier les initiatives de lutte contre la pauvreté, une formation a été offerte à 38 jeunes hommes et jeunes femmes ayant abandonné l'école qui bénéficiaient du programme d'aide d'urgence. Des cours, portant sur des métiers utiles comme la soudure, l'entretien des climatiseurs et des appareils électriques, la maçonnerie et la pose de carrelages, ont été dispensés au centre de formation de Siblin.

153. *Participation des femmes au développement.* Au total, 2 204 femmes ont participé à 12 cours de formation organisés dans les neuf centres d'activités féminines durant la période. Outre les activités visant à sensibiliser les femmes aux questions juridiques et sociales, aux problèmes de santé et à leurs problèmes spécifiques, ces centres ont proposé des activités récréatives et culturelles. Un jardin d'enfants géré par la communauté a été créé au centre d'activités féminines de Sabra. Les centres de Beddawi et Burj el-Barajneh ont lancé des programmes de prêts avec garantie mutuelle. Ils ont distribué au total 21 500 dollars de prêts à 65 femmes. L'Office a poursuivi ses efforts visant à améliorer l'autonomie financière et administrative des centres d'activités féminines, qui étaient tous entièrement gérés au niveau communautaire.

154. *Réadaptation communautaire.* L'Office a continué de coordonner ses activités avec celles du groupe des organisations non gouvernementales qui fournissent des services aux réfugiés palestiniens handicapés. Cette coordination a porté sur les points suivants : renforcement des services de rééducation communautaire; orientation des personnes handicapées vers les services médicaux et de rééducation compétents; participation aux coûts pour les prothèses données aux réfugiés handicapés nécessiteux; formation à la rééducation communautaire; formation technique spécialisée des assistants sociaux et des bénévoles et organisation de camps d'été pour les handicapés; activités récréatives diverses. Vu l'absence de services communautaires de rééducation appropriés dans certains camps de réfugiés, l'Office a continué de parrainer 50 enfants handicapés admis dans des institutions spécialisées, en plus des 56 enfants handicapés traités au centre de Nahr el-Bared. La construction au camp de Nahr el-Bared d'un bâtiment de deux étages

abritant un nouveau centre de rééducation communautaire et un centre de jeunes est achevée; ces centres sont gérés et administrés par des comités locaux, appuyés par l'Office et des organisations non gouvernementales. Un projet pilote financé par un donateur et consistant à intégrer des enfants malvoyants dans l'enseignement ordinaire s'est poursuivi, avec des résultats très satisfaisants, à l'école Al Mintar dans le camp d'Ein el-Hilweh.

155. *Création de revenus.* Durant la période, l'Office a accordé 30 prêts d'un montant total de 199 000 dollars. À la fin juin 1999, à partir d'un capital de départ de 350 000 dollars, 200 prêts, d'un montant total de 1 188 650 dollars, avaient été accordés, permettant la création de 485 emplois. Le taux de recouvrement est de 99 %.

Chapitre VII

République arabe syrienne

A. Éducation

156. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Les 110 écoles de l'Office en République arabe syrienne ont accueilli 64 854 élèves aux niveaux primaire (six ans) et primaire supérieur (trois ans) durant l'année scolaire 1998/99, soit une augmentation de 804 élèves (1,3 %) par rapport à l'année précédente. Le taux élevé de réussite (93,3 %) des élèves des écoles de l'Office lors de l'examen annuel de dernière année organisé par le gouvernement peut s'expliquer en partie par le système de contrôle mis en oeuvre par l'Office en Syrie. Ce système se fonde sur une évaluation continue et un diagnostic des faiblesses des élèves, associés à des cours de rattrapage durant l'année scolaire.

157. *Infrastructure scolaire.* Quelque 94 % des écoles fonctionnaient en alternance et 8,2 % étaient installées dans des locaux loués inadaptés. Il y avait en moyenne près de 45 élèves par classe. La construction d'un nouveau bâtiment scolaire à El-Mezzeh, pour remplacer des locaux loués inadaptés, a été achevée. Deux autres écoles étaient en construction. L'Office a continué de rechercher des terrains et des contributions pour remplacer sept bâtiments loués inadaptés.

158. *Formation professionnelle et technique.* Le centre de formation de Damas a accueilli 795 stagiaires, dont 166 femmes, qui ont pu y suivre 13 cours d'enseignement commercial et sept cours d'enseignement technique/semi-professionnel. Les fonds alloués aux projets ont permis de moderniser et d'équiper des ateliers de menuiserie et deux

salles d'ordinateurs. Afin de répondre à la demande du marché du travail, l'Office a achevé en septembre 1998 ses projets visant à compléter le cours d'électronique par un enseignement portant sur la commande électronique et les applications informatiques. Des membres du corps enseignant ont été formés au Japon dans le cadre d'un programme de bourses. Un nouveau centre informatique a été créé au centre de Damas et un membre du personnel a été envoyé aux États-Unis pour s'y former afin de le gérer.

159. *Bourses d'études universitaires.* En 1998/99, 209 boursiers, dont 68 femmes, ont poursuivi leurs études.

B. Santé

160. *Soins primaires.* Des soins de santé primaires ont été dispensés aux réfugiés de Palestine en République arabe syrienne dans les 23 centres de soins de l'Office, qui offrent tous des soins médicaux complets, y compris des soins en matière de santé maternelle et infantile, des services de planification familiale et des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension. Parmi ces centres, 19 disposaient de laboratoires et 12 offraient des soins dentaires, appuyés dans leurs tâches par une équipe mobile chargée d'administrer des soins bucco-dentaires dans les écoles.

161. *Soins secondaires.* Les services hospitaliers ont été fournis dans le cadre d'accords contractuels avec huit hôpitaux privés, sur la base des tarifs pratiqués dans le secteur public. En raison de l'impossibilité d'obtenir des fonds supplémentaires en 1999 pour continuer à offrir des services hospitaliers essentiels, les strictes mesures de contrôle imposées pour l'admission et la durée des séjours sont restées en vigueur et un certain nombre de lits ont été transférés des hôpitaux du secteur privé vers les hôpitaux moins coûteux gérés par des ONG.

162. *Coopération avec le Gouvernement syrien.* La coopération et la coordination instaurées de longue date entre l'Office et le Ministère syrien de la santé se sont poursuivies, notamment dans le domaine de la surveillance épidémiologique et des campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite. L'Office a continué de recevoir du Ministère les lots de vaccins contre l'hépatite C dont il avait besoin. Dans le cadre de la stratégie OMS/UNICEF pour l'éradication de la rougeole d'ici à 2010, le Ministère de la santé a mis en oeuvre une campagne nationale de vaccination contre la rougeole et la rubéole en octobre 1998. L'Office y a participé en vaccinant près de 60 000 enfants âgés de 9 mois à 15 ans. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le programme national de lutte contre la tuberculose en vue de

coordonner la surveillance épidémiologique et les activités de lutte contre la maladie, dans le cadre de la stratégie de traitement de courte durée à observation directe de l'OMS. Les enfants réfugiés souffrant de thalassémie ont continué de bénéficier d'un traitement dans le cadre du programme national de lutte contre la thalassémie.

163. *Hygiène du milieu.* Le remplacement de l'ancien réseau d'égout interne du camp de Neirab a été achevé en septembre 1998. L'Office a reçu une contribution spéciale pour raccorder le réseau du camp de Khan Danoun au réseau d'égout municipal voisin.

C. Aide d'urgence et services sociaux

164. *Immatriculation des réfugiés.* Le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office en République arabe syrienne est passé de 365 805 au 30 juin 1998 à 374 521 au 30 juin 1999, soit une augmentation de 2,4 %, correspondant au taux de croissance démographique.

165. *Programme d'aide d'urgence.* Le nombre de réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence a augmenté de 4,6 %, passant de 23 794 personnes en juin 1998 à 24 891 personnes en juin 1999. En raison de la suppression du programme d'assistance d'urgence en espèces, de nombreuses familles de réfugiés démunies se sont retrouvées sans secours dans des situations d'urgence, en particulier celles dont les logements avaient été endommagés par des incendies. Comme dans les autres zones d'opérations, les assistants sociaux étaient surchargés : le nombre de cas traités en moyenne par un assistant social était de 340 par an, alors que le nombre recommandé est de 250. Au deuxième semestre de 1998, les fonds destinés à verser des secours en espèces aux familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence ont été reçus tardivement, ce qui a entraîné un retard dans le quatrième cycle de distribution.

166. *Remise en état de logements.* Grâce à des fonds extrabudgétaires, l'Office a remis en état 37 logements de familles inscrites au programme d'aide d'urgence, dans certains cas sur la base de l'auto-assistance, les familles participant à la conception et aux travaux, et dans les autres cas en faisant appel à des entrepreneurs basés dans les camps. L'auto-assistance s'est révélée très économique : avec des crédits identiques, on a pu remettre en état 28 logements, contre neuf lorsque les travaux sont confiés à des entrepreneurs. Sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires, 100 autres logements seront remis en état. L'Office était à la recherche d'un financement pour le remplacement des baraquements de Neirab, qui sont insalubres et dangereux.

167. *Lutte contre la pauvreté.* Pendant la période, 10 nouveaux groupes se sont joints aux programmes de prêts avec garantie mutuelle, ce qui a porté le total du nombre de groupes à 62, soit 790 personnes; 29 prêts ont été accordés pour la création ou l'expansion de petites entreprises dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services médicaux. En outre, des crédits ont été accordés à des centres d'activités féminines pour leur permettre de créer des unités de formation informatique qui les aideront à couvrir une partie de leurs dépenses courantes. Des assistants sociaux ont fait une étude spéciale sur les familles bénéficiaires du programme d'aide d'urgence dont les rations devaient être réduites, afin de recenser celles qui pourraient obtenir un prêt pour créer une entreprise de façon à atténuer leurs problèmes financiers.

168. *Participation des femmes au développement.* L'Office a fait de gros efforts pour renforcer l'autonomie des femmes dans la famille et dans la communauté. Les centres d'activités féminines ont offert différents services : conseils, éducation en matière de santé, bibliothèques, cours de langue anglaise, cours d'alphabétisation, amélioration de l'environnement dans les communautés et activités sociales et récréatives. Durant la période, 2 000 hommes et femmes ont terminé un large éventail de cours de formation. Les centres ont participé à plusieurs expositions-ventes de broderies. Trois bibliothèques, qui seront gérées par des membres des centres d'activités féminines, ont été établies grâce à des contributions spéciales dans les camps de Hama, Latakia et Yarmouk. Les 11 écoles maternelles annexées aux centres d'activités féminines ont accueilli plus de 600 enfants de 3 à 5 ans. Les droits d'inscription à ces écoles maternelles ont permis de couvrir les dépenses d'exploitation des écoles et des centres, y compris les salaires de 50 surveillantes. Les clubs d'été des centres ont accueilli plus de 400 enfants durant la période.

169. *Réadaptation communautaire.* L'Office a organisé des cours de formation sur les méthodes d'enseignement destinées aux enfants retardés mentaux, cours auxquels ont assisté des bénévoles, des parents d'enfants handicapés et des assistants sociaux. Il a aussi offert des cours de langue anglaise et organisé un atelier sur la création de petites entreprises et un cours de formation de deux semaines, portant sur la conception, la production et la commercialisation d'objets artisanaux, et destiné aux femmes handicapées. Un donateur a financé la reconstruction du centre de rééducation communautaire de Homs et la formation du comité de gestion de ce centre. En coordination avec une ONG internationale, l'Office a entrepris un recensement complet des personnes handicapées dans les camps de réfugiés palestiniens de Dera'a, Hama et Homs; il s'agissait de

déterminer les besoins des handicapés et d'élaborer des plans et programmes spéciaux en vue d'assurer leur intégration dans la société. Un camp d'été a accueilli 110 orphelins et enfants handicapés en 1998. L'Office a distribué des prothèses auditives et autres et des fauteuils roulants à 56 personnes handicapées.

Chapitre VIII Cisjordanie

A. Éducation

170. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* L'Office gère 98 écoles en Cisjordanie (36 écoles de garçons, 46 écoles de filles et 16 écoles mixtes). Ces écoles ont accueilli 51 944 élèves (43,5 % de garçons et 56,5 % de filles), soit 3,9 % de plus qu'en 1997/98. En 1998/99, le nombre d'écoles a diminué d'une unité car deux écoles de garçons du camp d'Am'ari ont été réunies dans un nouveau bâtiment scolaire.

171. *Locaux scolaires.* Grâce à des fonds alloués aux projets, l'Office a pu entreprendre la construction de cinq écoles pour remplacer des locaux inadaptés. À la fin de juin 1999, deux de ces écoles étaient terminées et les trois autres étaient toujours en construction. En outre, six salles de classe et deux blocs sanitaires ont été achevés et six salles de classe étaient en construction. La construction de l'école de Beit Surik devrait être achevée avant le début de l'année scolaire 1999/00. L'Office a continué de rencontrer des difficultés pour obtenir des terrains sur lesquels construire des écoles. Les écoles de l'Office en Cisjordanie sont celles dans lesquelles le taux d'occupation des classes est le plus faible (38,4 élèves) du fait qu'une grande partie des écoles sont abritées dans des locaux loués inadaptés (20,4 %) ou situés en dehors des camps ou dans des zones éloignées. Les écoles situées dans les camps sont toujours surchargées.

172. *Formation professionnelle et technique.* Pendant l'année scolaire 1998/99, les trois centres de formation technique et professionnelle de l'Office en Cisjordanie – le centre de formation pour femmes de Ramallah, le centre de formation pour hommes de Ramallah et le centre de formation de Kalandia – ont accueilli 1 154 stagiaires, dont 498 femmes. Les trois centres offraient 16 cours commerciaux et 19 cours techniques/semi-professionnels. Le taux de réussite des diplômés des centres de l'Office à l'examen d'ensemble organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne a été de 85,6 % en 1998, contre 87 % en 1997. D'après une enquête, 91 % des diplômés de 1997 avaient un emploi en décembre 1998. En

coopération avec l'Autorité palestinienne, le centre de formation de Kalandia a proposé 12 stages de courte durée (une à 40 semaines) qui ont accueilli 203 stagiaires et 23 membres du personnel, pour les former dans les disciplines suivantes: informatique, construction, travail de l'aluminium, premiers secours et langues hébreue et anglaise. Le directeur du centre de Kalandia a suivi un cours de perfectionnement au Japon. Le centre de formation pour femmes de Ramallah a continué d'offrir un stage de 40 semaines pour la formation de secrétaires de direction, auquel 20 élèves se sont inscrites. L'Office a financé l'inscription de 25 étudiants réfugiés dans divers cours de formation professionnelle d'un institut privé. Des salles d'ordinateurs ont été installées dans les centres de Ramallah et quatre membres du personnel ont été envoyés aux États-Unis pour se former afin de les gérer.

173. *Instituts de sciences de l'éducation.* Les deux instituts de pédagogie des centres de Ramallah ont accueilli 503 étudiants, dont 315 femmes, dans le cadre d'un programme de formation pédagogique théorique de quatre ans au niveau postsecondaire. Le nombre d'inscrits a été de 16,16 % inférieur à la capacité d'accueil (600 places) car les étudiants de Gaza n'ont pas pu obtenir de permis de déplacement des autorités israéliennes. Au total, 99 étudiants, dont 61 femmes, ont obtenu le diplôme des deux instituts en juillet 1998. L'Office a décidé de ne pas introduire de formation en cours d'emploi dans les instituts de Cisjordanie en raison des entraves à la liberté de mouvement qui auraient empêché les enseignants d'y participer et parce que l'Autorité palestinienne n'a pas encore introduit de programme en cours d'emploi visant à perfectionner ses enseignants en les amenant au niveau du premier cycle universitaire. Toutefois, 201 enseignants de l'Office ont été inscrits dans des programmes des universités locales en vue d'accroître leurs compétences et d'obtenir un diplôme universitaire de premier ou de deuxième niveau.

174. *Bourses universitaires.* En 1998/99, 129 boursiers, dont 74 femmes, ont poursuivi leurs études.

175. *Obstacles pratiques.* Les mesures de sécurité imposées par les autorités israéliennes ont continué de perturber le programme éducatif de l'Office. Ces restrictions limitaient la liberté de mouvement, mais moins que durant la période précédente. En plusieurs occasions, des bouclages ont empêché des stagiaires, des enseignants et d'autres membres du personnel enseignant de l'Office de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation. Le programme d'enseignement a été considérablement perturbé par la pénurie de personnel enseignant. Les membres du personnel porteurs d'une carte d'identité de Cisjordanie ont de temps à autre eu du mal à se rendre dans les huit écoles de l'Office à Jérusalem, en

particulier durant les bouclages internes. Toutefois, ces perturbations n'ont pas été suffisamment importantes pour justifier la prolongation de l'année scolaire.

B. Santé

176. *Soins primaires.* Des soins de santé primaires complets ont été dispensés aux réfugiés palestiniens de Cisjordanie par le réseau de 34 centres de soins de l'Agence, qui offrent tous des services de planification familiale et des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, en plus de la gamme complète des soins préventifs et curatifs. Parmi ces centres, 25 disposent d'un laboratoire et 20 dispensent des soins dentaires; en outre, une équipe mobile communautaire dispense des soins de santé bucco-dentaire. Six centres disposent d'un service de radiologie et six pratiquent la physiothérapie.

177. *Soins secondaires.* Les soins hospitaliers ont été dispensés dans le cadre d'accords contractuels conclus avec l'hôpital Augusta Victoria à Jérusalem, le St. John's Ophthalmic Hospital et sept autres hôpitaux de Cisjordanie administrés par des ONG; l'Office a en outre dispensé des soins directement dans son hôpital de Qalqilya (43 lits). De plus, il a partiellement pris en charge les frais des réfugiés admis à l'hôpital Maqassed de Jérusalem et au centre médical du Roi Hussein pour des soins spécialisés non disponibles dans les hôpitaux avec lesquels des contrats ont été signés, tels que la chirurgie cardiaque. Il a aussi remboursé les primes d'assurance versées par les réfugiés en possession de cartes d'identité cisjordanienues pour couvrir le coût du traitement des cancers. Le pourcentage des frais pris en charge par les patients était de 25 % pour les hôpitaux avec lesquels des contrats avaient été signés et de 30 % dans le cadre du régime de remboursement. L'Office a continué d'appliquer des mesures d'économie en contrôlant rigoureusement les hospitalisations dans les hôpitaux gérés par des ONG à Jérusalem, en réduisant le recours aux hôpitaux israéliens, plus coûteux, pour les soins tertiaires et en introduisant un régime de paiement à l'acte plutôt que par jour d'hospitalisation. Les réfugiés desservis par l'hôpital de Qalqilya, qui auparavant avaient eu un comportement exemplaire en matière de participation communautaire, ont refusé de verser la moindre contribution aux coûts de leur traitement à l'hôpital de l'Office à partir de mars 1998. En raison de la hausse des frais d'hospitalisation et de son déficit financier, l'Office a poursuivi ses pourparlers avec l'Autorité palestinienne en vue de réintroduire le régime de tickets modérateurs en vigueur dans les autres parties de la Cisjordanie. Le Ministère de la santé a proposé d'indemniser l'Office par des dons en espèces (médicaments et autres

fournitures), mais en raison de la pénurie de fournitures, cet arrangement n'a pas pu être mis en oeuvre. Dans ces conditions, le projet de construction et d'équipement d'un pavillon pédiatrique de 20 lits, d'unités de radiologie et de rééducation et d'un dortoir pour le personnel infirmier est resté gelé, car une telle expansion imposerait une charge additionnelle à l'Agence dont les ressources sont déjà insuffisantes et pourrait compromettre la qualité des soins à l'hôpital.

178. *Obstacles pratiques.* Les bouclages et autres restrictions à la liberté de mouvement imposés par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité ont continué de perturber fortement le fonctionnement du programme de santé de l'Office en Cisjordanie, notamment du fait que le nombre d'autorisations de voyage accordées au personnel et aux véhicules de l'Office a été limité. Les bouclages prolongés de la Cisjordanie ou de certaines zones de la Cisjordanie ont empêché les membres du personnel de se rendre sur leur lieu de travail et ont limité l'accès des patients aux hôpitaux de Jérusalem. De même, les services d'assainissement ont parfois été perturbés, les camions à ordures ne pouvant pas se rendre dans les camps. Les restrictions imposées en matière de déplacement entre la Cisjordanie et la bande de Gaza ont rendu plus difficiles les activités de coordination et les échanges d'informations.

179. *Épidémies.* Une grave épidémie de diarrhée, touchant principalement les enfants de moins de 15 ans, s'est produite dans le camp No 1 de la zone de Naplouse durant la dernière semaine d'août 1998. L'Office a mobilisé des équipes médicales pour soigner les malades, sensibiliser la population et prendre des mesures de prévention appropriées. L'infection a été due à une contamination du réseau d'adduction d'eau du camp par les égouts, consécutive à la corrosion des canalisations. L'épidémie a été maîtrisée au début de septembre, après que les canalisations aient été réparées. Elle a touché au total 954 enfants mais il n'y a eu aucun décès.

180. *Projets communs d'équipement.* La construction d'un laboratoire de santé publique à Ramallah, entreprise en coopération avec l'Autorité palestinienne, se poursuivait et, lorsque ce laboratoire sera en fonctionnement, il pourra faire toutes les analyses biochimiques et bactériologiques ainsi que les analyses visant à vérifier la salubrité de l'eau et des aliments.

C. Aide d'urgence et services sociaux

181. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1999, le nombre des réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA en Cisjordanie était de 569 741, soit 2,7 % de plus qu'au 30 juin 1998 (555 057). Cette augmentation inférieure au taux estimatif de l'accroissement démographique est due au fait que les parents ont tendance à différer l'immatriculation des nouveau-nés ou à ne pas les immatriculer.

182. *Programme spécial de secours d'urgence.* Le nombre d'inscriptions au programme a légèrement diminué, passant de 30 487 au 30 juin 1998 à 30 393 au 30 juin 1999, soit 5,3 % de la population réfugiée immatriculée en Cisjordanie. À l'égard des familles inscrites au programme, l'Office a adopté une approche intégrée, visant à répondre non seulement aux besoins en matière de nourriture et de logement, mais aussi à régler des problèmes qui sont souvent à l'origine de la pauvreté des familles et qui l'aggravent. À la suite de ces efforts, 76 enfants (filles et garçons) de familles inscrites au programme ont pu retourner à l'école, 59 toxicomanes ont décidé de suivre un traitement régulier, 30 femmes se sont inscrites dans des classes d'alphabétisation et 403 femmes ont demandé des conseils en matière de planification familiale dans les centres de santé.

183. *Remise en état de logements.* Grâce aux fonds alloués aux projets et à l'assistance technique de l'Office, 92 familles pauvres ont pu améliorer l'état de leur logement en recourant à des méthodes d'auto-assistance. La demande de remise en état de logements est très importante parmi les familles bénéficiant du programme spécial de secours d'urgence et les autres familles de réfugiés démunies qui vivent dans des logements insalubres.

184. *Opérations d'aide d'urgence.* En juin 1998, l'Office a fourni une aide d'urgence (produits alimentaires, couvertures et tentes) à 11 familles de Bédouins (75 personnes) qui avaient été expulsées en raison de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes près de Jérusalem. Une aide d'urgence similaire a aussi été fournie à 12 familles (80 personnes) dont les logements avaient été endommagés par des incendies durant la période examinée.

185. *Activités pour les jeunes.* Les 18 foyers de jeunes situés en Cisjordanie ont continué d'offrir une vaste gamme d'activités sportives, récréatives et éducatives aux jeunes réfugiés. En coordination avec les écoles locales, certains foyers ont organisé des cours de rattrapage et des cours complémentaires pour des élèves en difficultés. Des excursions et des camps d'été et d'hiver pour les enfants ont été organisés en association avec des ministères de l'Autorité

palestinienne et des organisations non gouvernementales. Des comités de jeunes ont participé au règlement de différends entre familles selon les formes traditionnelles et assuré des services communautaires (plantation d'arbres, campagnes de nettoyage et réfection de routes). Plusieurs centres ont organisé des conférences sur les droits civils et des réunions entre habitants des camps et membres du Conseil législatif palestinien et de l'Autorité palestinienne au sujet des problèmes rencontrés dans les camps et de diverses autres questions. Tous les centres ont fait des campagnes de sensibilisation au sida. Le centre d'activités pour jeunes de Kalandia s'est mobilisé contre les actes de vandalisme et les jets de pierres dans le camp. En association avec l'Association des centres d'activités féminines, l'Association des centres d'activités pour jeunes a lancé un projet intitulé «Histoire orale des réfugiés palestiniens», avec l'aide d'une ONG locale et d'une ONG internationale. L'Office a offert une formation à la gestion et à la création de capacités pour certains centres et aidé d'autres centres à élaborer des propositions de projets d'activités rémunératrices et d'infrastructure.

186. *Participation des femmes au développement.* Durant la période considérée, les centres du programme féminin en Cisjordanie ont terminé l'élaboration de leurs statuts et règlements et fait les formalités nécessaires, y compris la présentation d'une demande d'accréditation par l'Autorité palestinienne, pour établir une association des centres du programme féminin. Ces centres sont le seul endroit où les femmes peuvent organiser des activités les concernant dans les camps de réfugiés; ils visent à renforcer le rôle des femmes dans leur famille et dans l'épanouissement de la communauté locale. Ils fournissent aux femmes qui travaillent des services d'appui, des crèches et des jardins d'enfants. Les cours de formation offerts par les centres procurent à ceux-ci des recettes. En moyenne, 75 emplois sont offerts chaque année aux femmes de chaque centre, outre plus de 200 offres de travail à domicile. Tous les centres ont organisé des activités de sensibilisation portant sur des questions de développement et des questions sociales et en particulier sur le sida. Les autres thèmes abordés sont les suivants: droits des femmes et droits civils, détection et prévention des handicaps, mariage précoce et mariage intra-familial, grossesse, soins aux enfants, planification familiale et protection de l'environnement. Une large gamme d'activités sociales, culturelles et récréatives ont été offertes aux enfants filles et garçons. L'Office a organisé une formation sur la création d'entreprises à l'intention des comités de gestion de neuf camps et a aidé les comités de gestion des centres à élaborer des propositions d'activités rémunératrices. Le renforcement du processus démocratique dans les centres du programme féminin est un des principaux objec-

tifs de l'Office. Au 30 juin 1999, sept des 15 centres étaient gérés par la communauté. Quatre autres centres étaient cogérés par l'Office et la communauté et les quatre derniers étaient toujours gérés par des agents de l'Office. L'Office a pris en charge une partie des dépenses courantes des centres.

187. *Centres communautaires de réadaptation.* Les 10 centres communautaires de réadaptation de la Cisjordanie ont continué de privilégier l'intégration dans les écoles ordinaires, les services de réadaptation de base, l'enseignement spécialisé, la fourniture de prothèses, la facilitation de la mobilité et les services à domicile en faveur des handicapés, en particulier les enfants. Ils ont aussi encouragé la coopération avec l'Autorité palestinienne et les ONG locales et internationales. Ils ont organisé plusieurs activités de sensibilisation, notamment la distribution de fiches sur les problèmes des handicapés et une campagne sur le VIH/SIDA. Ils ont participé aux efforts nationaux visant à promouvoir les droits des handicapés et notamment à l'élaboration d'un projet de loi sur le droit à la mobilité qui doit être présenté au Conseil législatif palestinien. L'Office a pris en charge une partie des frais de gestion des centres et proposé une formation technique et une formation à la gestion.

188. *Lutte contre la pauvreté.* Le programme de formation et d'apprentissage a offert des stages à 348 jeunes hommes et femmes appartenant à des familles de réfugiés pauvres dans différentes disciplines. Dix-neuf crédits à taux d'intérêt réduits ont été accordés dans le cadre du mécanisme de crédits autorenouvelables; le taux de recouvrement est tombé à 85 % en raison de la très forte dévaluation du shekel par rapport au dollar. Plusieurs centres du programme féminin ont mis en place un système de prêts à garantie mutuelle, en association avec une ONG internationale. L'Office a organisé une formation à la création d'entreprises à l'intention de plusieurs organisations locales dans six camps et a aidé sept centres sociaux et 43 familles à élaborer des propositions et à faire des études de faisabilité concernant des activités rémunératrices. Il a aussi organisé dans plusieurs camps 10 ateliers de sensibilisation aux causes de la pauvreté et aux moyens d'y remédier, en coordination avec les centres sociaux et en association avec l'Autorité palestinienne, des ONG locales et des consultants locaux. En coordination avec une ONG locale, un centre de recherche socioéconomique et le Ministère de la planification, un séminaire sur la pauvreté en Palestine et dans les camps de Cisjordanie a été organisé au centre du programme féminin d'Am'ari en septembre 1998.

Chapitre IX Bande de Gaza

A. Éducation

189. *Enseignement primaire et primaire supérieur.* Au cours de l'année scolaire 1998/99, les 168 écoles de l'Office dans la bande de Gaza ont accueilli 159 892 élèves dans le cadre de l'enseignement primaire (six ans) et primaire supérieur (trois ans). L'augmentation de 9 023 élèves (6 %) par rapport à l'année précédente s'explique par l'accroissement naturel de la population réfugiée et par l'admission de 1 111 enfants de familles de réfugiés nouvellement arrivées.

190. *Locaux scolaires.* Le nombre d'élèves par classe (près de 50) est plus élevé dans la bande de Gaza que dans toutes les zones d'opérations de l'Office et nettement supérieur à la moyenne de 43 élèves par classe enregistrés dans les écoles de l'Autorité palestinienne. Trois écoles ont été entièrement rénovées. À la mi-1999, cinq bâtiments scolaires étaient en construction. L'obtention de financements additionnels au titre des projets pour la construction d'écoles à Gaza est une des priorités de l'Office, en raison de l'accroissement rapide des effectifs.

191. *Formation professionnelle et technique.* Le centre de formation de Gaza a accueilli 844 stagiaires, dont 137 femmes, qui ont suivi 14 enseignements commerciaux et sept enseignements techniques ou semi-professionnels. Du fait de la forte demande et comme il n'existe guère d'autres possibilités de formation professionnelle et technique, en partie à cause des restrictions qui empêchent les étudiants de Gaza de se rendre en Cisjordanie pour y suivre des cours, la capacité théorique du centre (772 places) a été dépassée de 9,3 %. Deux salles d'ordinateurs ont été installées au centre et deux membres du personnel ont été envoyés aux États-Unis suivre une formation pour les gérer.

192. *Étudiants de Gaza inscrits dans les centres de formation de Cisjordanie.* Les autorités israéliennes ont refusé d'autoriser les étudiants à se rendre à la Faculté de pédagogie et aux centres de formation de l'Office en Cisjordanie. Par conséquent, les facultés de pédagogie et les centres de Ramallah n'ont pas pu accueillir de nouveaux étudiants en provenance de Gaza, ce qui constitue une grande perte pour les étudiants concernés.

193. *Bourses universitaires.* En 1998/99, 206 boursiers, dont 139 femmes, ont poursuivi leurs études.

B. Santé

194. *Soins primaires.* L'Office a dispensé des soins de santé primaires aux réfugiés palestiniens de la bande de Gaza par l'intermédiaire d'un réseau de 17 centres de soins, dont 13 offrent toute la gamme des services médicaux, y compris la planification familiale, les soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, et disposent de laboratoires; 11 d'entre eux dispensent des soins dentaires, complétés par les soins d'hygiène bucco-dentaire dispensés au niveau communautaire par trois équipes mobiles. Six centres offrent des consultations de physiothérapie et quatre sont équipés pour la radiologie. Un cinquième environ des accouchements enregistrés dans la bande de Gaza se sont produits dans les maternités de six des centres. Des soins spécialisés en cardiologie, maladies pulmonaires, gynécologie et obstétrique, ophtalmologie et pédiatrie étaient proposés selon un calendrier hebdomadaire. Une permanence supplémentaire exceptionnelle assurée dans les centres situés dans les cinq camps les plus importants et dans la ville de Gaza a été maintenue car elle s'est révélée le moyen le plus économique de combler l'écart entre les besoins croissants d'une population en augmentation rapide et les ressources limitées de l'Office. Deux centres de santé récemment construits et équipés ont continué de fonctionner à temps partiel en raison de l'insuffisance des ressources financières.

195. *Soins secondaires.* Les services hospitaliers ont été assurés dans le cadre d'un arrangement contractuel conclu avec un hôpital administré par une ONG (al-Ahli), où 50 lits sont réservés aux réfugiés malades, et grâce au remboursement d'une partie des frais médicaux des réfugiés traités dans les hôpitaux de l'Autorité palestinienne.

196. *Hôpital européen de Gaza.* Comme convenu par le Comité tripartite du projet, qui réunit la Communauté européenne, l'Autorité palestinienne et l'UNRWA, une équipe internationale a été recrutée au milieu de 1999 et chargée des tâches suivantes: achat des équipements et instruments chirurgicaux manquants, recrutement du personnel professionnel, administratif et d'appui local, supervision des travaux et mise en service et gestion initiale de l'hôpital. L'Hôpital européen de Gaza fera partie du système de soins de santé de l'Autorité palestinienne. La construction de l'hôpital, qui a commencé en octobre 1993, s'est achevée en novembre 1996 et plus de 60 % du matériel étaient déjà achetés. Le montant des contributions et des annonces de contributions destinées à l'hôpital s'élevait à 42,2 millions de dollars, dont 2,6 millions de dollars pour des marchés qui n'avaient pas encore été passés en raison d'une décision du Conseil. À différentes étapes de la construction, l'insuffisance des ressources avait forcé l'UNRWA à avancer des

fonds pour éviter les retards et donc des pénalités encore plus coûteuses. Au 30 juin 1999, le déficit cumulé du compte de l'Hôpital européen de Gaza était de 11,6 millions de dollars. L'Office poursuivait ses efforts en vue de conclure un accord avec la Communauté européenne sur les moyens de combler ce déficit.

197. *École de soins infirmiers de Gaza.* Lorsque la dernière classe d'élèves de l'ancienne école de soins infirmiers de Gaza a terminé ses études en 1998, le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne a pris en charge la formation de base aux soins infirmiers. En août 1998, il a provisoirement assumé la gestion de la nouvelle école de soins infirmiers et paramédicaux située dans le complexe de l'Hôpital européen de Gaza.

198. *Projet concernant la santé maternelle et la planification familiale.* Le projet triennal concernant la santé maternelle et la planification familiale élaboré par l'Office en coopération avec tous les fournisseurs de soins de santé de la bande de Gaza, y compris le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne et les ONG, a été achevé à la date prévue, en mars 1999. Ce projet consistait à mettre au point des modules de formation non directifs sur les soins prénataux et la planification familiale, ainsi qu'à offrir une formation à l'informatique de gestion et à la gestion intégrale de la qualité, en coopération avec des conseillers techniques de l'Université de Kingston (Royaume-Uni). L'évaluation de fin de projet faite en février 1999 a conclu que les activités du projet avaient atteint leurs objectifs et que le projet pouvait être confié à un comité de coordination local. Elle a aussi montré que le matériel pédagogique non directif et les modules de formation pourrait être employé dans les autres zones d'opérations de l'Office.

199. *Enquête nutritionnelle.* Une enquête sur la nutrition et l'anémie a été faite dans la bande de Gaza en octobre 1998 en coordination avec le centre collaborateur de l'OMS des CDC d'Atlanta. Cette enquête a montré que la malnutrition aiguë (poids en fonction de la taille) ne constituait pas un problème de santé publique, mais que la prévalence de la malnutrition chronique (taille en fonction de l'âge) était assez élevée parmi les enfants d'âge préscolaire, ce qui donnait à penser que leur nutrition était encore déficiente. La prévalence de l'anémie était toujours très élevée chez les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes et relativement élevée chez les femmes non enceintes. Sur la base des résultats de cette enquête, l'Office va réexaminer sa stratégie de prévention et de traitement de l'anémie ferriprive, en appliquant le principe défini par l'OMS et l'UNICEF et consistant à compléter l'alimentation de toute la population par un apport en fer lorsque la prévalence des carences en fer dans la population des femmes enceintes, des nouveau-

nés et des enfants d'âge préscolaire est supérieure à 30 %, ce qui est le cas chez les réfugiés palestiniens.

C. Aide d'urgence et services sociaux

200. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1999, le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office dans la bande de Gaza était de 798 444, soit 3,3 % de plus qu'au 30 juin 1998 (772 653). Ce taux de croissance correspond à l'accroissement démographique et à l'arrivée de familles de réfugiés avec l'Autorité palestinienne. Plus de 55 % des réfugiés immatriculés l'ont été dans les huit camps de réfugiés de Gaza, ce qui est la proportion la plus élevée enregistrée dans toutes les zones d'opérations.

201. *Programme spécial d'aide d'urgence.* Le nombre de réfugiés inscrits au programme spécial d'aide d'urgence est passé de 66 124 au 30 juin 1998 à 66 678 au 30 juin 1999. Cette augmentation de 0,8 % est imputable au manque d'emplois qui auraient permis aux personnes aptes au travail de subvenir aux besoins des membres non actifs de leur famille élargie. En outre, un pourcentage relativement plus élevé de familles pouvaient prétendre à ce type d'assistance parce que les jeunes hommes étaient incités, du fait du chômage, à poursuivre des études à temps complet ou n'étaient pas médicalement aptes à travailler du fait de blessures subies durant l'intifada. La décision de distribuer l'aide en partie sous forme de produits alimentaires et en partie en espèces a beaucoup réduit la pratique consistant à revendre les vivres pour répondre à d'autres besoins. Le gel des autres secours en espèces appliqué depuis août 1997 a empêché quelque 30 % des familles démunies retenues de répondre à leurs besoins les plus urgents. Toutefois, un montant de 11 150 dollars a été alloué à titre exceptionnel en 1999 pour satisfaire aux besoins spéciaux des 22 familles inscrites au programme spécial d'aide d'urgence à Gaza et de 57 familles du camp Canada.

202. *Remise en état de logements.* Durant la période examinée, 1 033 logements ont été remis en état dans la bande de Gaza grâce à des fonds alloués à des projets.

203. *Intégration des femmes dans le développement.* Sept des 10 centres du programme féminin avaient désigné un responsable administratif. Neuf projets d'activités rémunératrices ont été lancés dans quatre des centres (dans les camps du district de Daraj, de Jabalia, de Maghazi et de Nuseirat). En coopération avec le Ministère de la culture de l'Autorité palestinienne, trois bibliothèques ont été agrandies et équipées dans les centres de Deir el-Balah, Jabalia et Rafah. Un nouveau programme de conseils juridiques a été mis en oeuvre dans les centres de Daraj et Khan Younis, en coopé-

ration avec le Centre palestinien d'information sur les droits de l'homme. Divers centres ont organisé des stages, des ateliers, des séminaires, des conférences, etc. pour compléter le travail de leur conseil d'administration et pour sensibiliser la communauté à différentes questions, notamment celles de l'intégration des femmes dans le développement, de la violence contre les femmes et les enfants, des relations entre adolescents et parents, de l'éducation civique, de la démocratie, des droits de l'homme et des droits de la femme, et pour faire connaître des notions de droit élémentaires. Les activités physiques et les activités des bibliothèques se sont développées et le nombre des personnes qui y ont participé a considérablement augmenté. Les centres du programme féminin de Bureij et Maghazi ont lancé un nouveau programme sur le modèle «entre enfants» sous la supervision d'un assistant social, dans le cadre duquel deux bénévoles s'employaient à sensibiliser les enfants aux questions communautaires.

204. *Réadaptation communautaire.* L'Office a aidé le réseau de sept centres communautaires en lui fournissant un soutien technique et financier, en encourageant la création d'institutions, en assurant la coordination avec le bureau des institutions nationales de l'Autorité palestinienne et en facilitant la création d'une association réunissant tous les fournisseurs non gouvernementaux de services aux handicapés. Cette association constituera un réseau grâce auquel il pourra plus facilement venir en aide aux handicapés nécessiteux. Les sept centres de réadaptation communautaire ont fourni des services de réadaptation de base et des services à domicile aux handicapés. Les activités d'intégration des enfants handicapés se sont poursuivies de concert avec les écoles de l'Office dans les camps. Les activités en faveur des handicapés sont notamment des activités sportives et récréatives, des ateliers de sensibilisation aux problèmes des handicapés, des activités conjointes avec l'Autorité palestinienne et des ONG, en particulier la formation des parents et de bénévoles, et des camps d'été et d'hiver pour personnes handicapées. L'Office et l'Autorité palestinienne ont continué d'aider les handicapés à obtenir des prothèses, des appareils acoustiques et des chaises roulantes et ils ont conclu des contrats avec des ONG pour fournir des services aux réfugiés handicapés. Le centre de réadaptation communautaire de Jabalia a ouvert un service d'orthophonie. Celui de Maghazi a agrandi sa bibliothèque et organisé plusieurs ateliers de formation communautaire. Celui de Deir el-Balah a ouvert un centre d'enseignement assisté et celui de Rafah a ouvert un club pour enfants.

205. *Activités pour les jeunes.* Durant la période examinée, l'Office a financé un projet d'activités rémunératrices au centre d'activités pour les jeunes de Nuseirat; un donateur

a financé l'équipement de salles de gymnastique dans les centres de Bureij et Deir el-Balah et on a achevé la construction d'un bâtiment polyvalent au centre de Khan Younis. Le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction a partiellement achevé la construction d'un nouveau bâtiment au centre de Rafah. En coordination avec le Département des affaires des réfugiés de l'Organisation de libération de la Palestine et différents ministères de l'Autorité palestinienne, l'Office poursuivait les travaux relatifs à deux petits projets, la création d'un jardin au centre de Khan Younis et la création d'un foyer pour enfants au centre de Deir el-Balah. Les centres d'activités pour les jeunes ont organisé des réunions et des conférences sur un large éventail de thèmes tels que le processus démocratique, l'environnement, la toxicomanie, la santé et les questions politiques. Les huit centres ont organisé entre juin et août 1998 des camps d'été d'un mois. Les efforts visant à intégrer les femmes et les jeunes handicapés dans les activités des centres se sont poursuivis. Les centres ont continué de participer de façon constructive aux travaux des comités de réfugiés et au règlement des problèmes intérieurs des camps. Ils ont continué de promouvoir les activités sportives et plusieurs camps ont envoyé une délégation à des manifestations sportives locales et internationales.

206. *Camp du Canada.* Le rapatriement progressif dans la bande de Gaza de réfugiés du camp du Canada dans la péninsule du Sinaï s'est poursuivi dans le cadre d'accords mutuels entre les autorités concernées. Une indemnité a été versée à 40 ménages pour leur permettre de construire des logements dans le lotissement de Tel el-Sultan à proximité de Rafah. Grâce à des contributions spéciales, l'Office a pu verser des indemnités aux familles et leur fournir des secours durant une période de six mois après leur réinstallation à Rafah; 3 002 réfugiés palestiniens de la bande de Gaza vivaient toujours dans le camp du Canada et aux alentours. L'Office a continué de fournir des services au camp, notamment une aide alimentaire.

207. *Centre de réadaptation pour malvoyants.* Les activités de réadaptation permanentes du centre étaient les suivantes: formation professionnelle, activités rémunératrices, cours de Braille, services de visite à domicile et activités récréatives. Le centre a fourni du matériel didactique pour aider à intégrer les enfants malvoyants dans l'enseignement scolaire normal et a aidé les jeunes malvoyants ayant terminé leurs études à trouver un emploi. Les cours élémentaires et préscolaires spéciaux ont accueilli 120 élèves. Le centre a dirigé une campagne de détection précoce des déficiences visuelles dans toutes les écoles de la bande de Gaza. Un camp d'été de 10 jours a été organisé en août 1998 à l'intention de 150 enfants malvoyants et voyants. L'Association

des amis du centre a continué d'aider financièrement le centre; elle a versé 100 000 dollars pour couvrir les salaires et l'achat d'équipements et d'aides à l'enseignement.

Notes

¹ Voir *Report on Economic and Social Conditions in the West Bank and Gaza Strip*, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés, Gaza, 30 avril 1999.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 13 (A/53/13)*.

Annexe I**Informations statistiques et financières****Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Nombre de personnes immatriculées	45
2. Répartition de la population immatriculée	46
3. Nombre et répartition des cas d'indigence	46
4. Services d'enseignement de base	47
5. Services de formation professionnelle, technique et pédagogique	48
6. Soins médicaux	49
7. Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens, 1998	51
8. Programme de services sociaux	52
9. Dépenses effectives de 1998, budget ordinaire de 1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001	53
10. Contributions en espèces et en nature reçues des gouvernements et de la Communauté européenne	54
11. Membres du personnel arrêtés et détenus	56
12. Personnel de l'Office	56
13. Programme de création de revenus	57

Tableau 1
Nombre de personnes immatriculées^a
 (Au 30 juin de chaque année)

<i>Zone d'activité</i>	<i>1950</i>	<i>1960</i>	<i>1970</i>	<i>1980</i>	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Jordanie	506 200	613 743	506 038	716 372	929 097	1 288 197	1 358 706	1 413 252	1 463 064	1 512 742
Liban	127 600	136 561	175 958	226 554	302 049	346 164	352 668	359 005	364 551	370 144
République arabe syrienne	82 194	115 043	158 717	209 362	280 731	337 308	347 391	356 739	365 805	374 521
Cisjordanie ^b	—	—	272 692	324 035	414 298	517 412	532 438	542 642	555 057	569 741
Bande de Gaza	198 227	255 542	311 814	367 995	496 339	683 560	716 930	746 050	772 653	798 444
Total	914 221^c	1 120 889	1 425 219	1 844 318	2 422 514	3 172 641	3 308 133	3 417 688	3 521 130	3 625 592

^a Données tirées des registres d'immatriculation de l'Office, qui sont constamment mis à jour; le nombre de réfugiés présents dans les zones d'opérations de l'Office est presque certainement supérieur à celui des immatriculés.

^b Jusqu'en 1967, la Cisjordanie était administrée en tant que partie intégrante de la zone d'opérations de Jordanie.

^c Abstraction faite des 45 800 personnes qui bénéficient d'une aide d'urgence en Israël et qui étaient placées sous la responsabilité de l'Office jusqu'en juin 1952.

Tableau 2
Répartition de la population immatriculée
(Au 30 juin 1999)

<i>Zone d'opérations</i>	<i>Population immatriculée</i>	<i>Nombre de camps</i>	<i>Personnes immatriculées résidant dans les camps</i>	<i>Personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>	<i>Pourcentage des personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>
Jordanie	1 512 742	10	274 816	1 237 926	81,83
Liban	370 144	12	204 999	165 145	44,62
République arabe syrienne	374 521	10	109 315	265 206	70,81
Cisjordanie	569 741	19	153 380	416 361	73,08
Bande de Gaza	798 444	8	437 650	360 794	45,19
Total	3 625 592	59	1 180 160	2 445 432	67,45

Tableau 3
Nombre et répartition des cas d'indigence
(Au 30 juin 1999)

<i>Zone d'opérations</i>	<i>Nombre de familles</i>	<i>Nombre de personnes</i>		<i>Total</i>	<i>Pourcentage de la population réfugiée</i>
		<i>Recevant des rations</i>	<i>Ne recevant pas de rations*</i>		
Jordanie	10 099	36 587	2 271	38 858	2,57
Liban	9 882	34 932	4 326	39 258	10,61
République arabe syrienne	7 824	23 052	1 839	24 891	6,65
Cisjordanie	8 407	26 007	4 386	30 393	5,33
Bande de Gaza	15 313	65 202	1 476	66 678	8,35
Total	51 525	185 780	14 298	200 078	5,52

* Ce chiffre comprend les enfants de moins de 1 an, les jeunes étudiants dans des établissements situés loin de leur foyer, etc.

Tableau 4
Services d'enseignement de base ^a
(En octobre 1998)

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Total/ moyenne
1. Nombre d'élèves en primaire élémentaire	86 931	30 540	43 398	37 634	121 395	319 898
Garçons	43 758	15 459	22 323	16 584	62 216	160 340
Filles	43 173	15 081	21 075	21 050	59 179	159 558
2. Nombre d'élèves en primaire supérieur	54 283	8 905	21 456	14 310	38 497	137 451
Garçons	27 827	4 040	11 151	6 008	19 830	68 856
Filles	26 456	4 865	10 305	8 302	18 667	68 595
3. Nombre d'élèves dans le secondaire	—	1 367	—	—	—	1 367
Garçons	—	585	—	—	—	585
Filles	—	782	—	—	—	782
Nombre total d'élèves (1 + 2 + 3)	141 214	40 812	64 854	51 944	159 892	458 716
Garçons	71 585	20 084	33 474	22 592	82 046	229 781
Filles	69 629	20 728	31 380	29 352	77 846	228 935
Pourcentage de filles	49,3	50,8	48,4	56,5	48,7	49,9
Pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles de l'Office dans chaque zone d'opérations	30,8	8,9	14,1	11,3	34,9	100,0
Augmentation en pourcentage du nombre total d'élèves par rapport à l'année précédente	(1,4)	4,3	1,3	3,9	6,0	2,6
Écoles administratives	198	76	110	98	168	650
Écoles primaires élémentaires	70	36	60	29	121	316
Écoles primaires supérieures	128	37	50	69	47	331
Écoles secondaires	—	3	—	—	—	3
Pourcentage d'écoles administratives proposant des classes alternées	92,9	50,0	93,6	35,7	73,8	74,5
Pourcentage d'écoles administratives dans des locaux loués	21,7	42,1	8,2	20,4	0,0	16,0
Bâtiments scolaires	106	57	61	85	107	416
Bâtiments scolaires loués	24	24	7	19	—	74
Nombre d'élèves par classe	41,1	39,8	44,7	38,4	49,6	43,7
Pourcentage de classes ayant au moins 48 élèves	21,8	22,1	35,1	8,0	81,2	40,1
Nombre de bourses universitaires	216	106	209	129	206	866
Pourcentage de femmes parmi les boursiers	37,0	34,9	32,5	57,4	67,5	46,0
Enseignants	4 211	1 312	1 732	1 646	4 109	13 010
Enseignants suivant une formation en cours d'emploi ^b	155	118	79	113	62	527

^a Les chiffres ne comprennent pas les 123 745 élèves fréquentant les classes du primaire élémentaire et du primaire supérieur dans des établissements publics et privés, ni les 59 823 élèves fréquentant les classes du secondaire dans des établissements publics et privés, mais ils comprennent les 43 505 enfants non réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office.

^b Personnes ayant participé à un programme de formation en cours d'emploi pendant l'année scolaire 1998/99 (non compris les étudiants de l'Institut des sciences de l'éducation).

Tableau 5
Services de formation professionnelle, technique et pédagogique

(Nombre d'inscriptions pour l'année scolaire 1998/99 au mois de décembre 1998)

	Jordanie				Liban		République arabe syrienne		Cisjordanie				Bande de Gaza				Total		Total général
	Centre de formation d'Amman		Centre de formation de Wadi Seer		Centre de formation de Siblin		Centre de formation de Damas		Centre de formation de Kalandia		Centre de formation pour femmes de Ramallah		Centre de formation pour hommes de Ramallah		Centre de formation de Gaza				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
1. Formation professionnelle et technique																			
Formation professionnelle ^a																			
	—	70	547	—	343	45	498	—	461	—	—	85	—	—	642	—	2 491	200	2 691
Formation technique ^b																			
	42	335	164	97	146	73	131	166	48	—	—	413	147	—	65	137	743	1 221	1 964
Total																			
	42	405	711	97	489	118	629	166	509	—	—	498	147	—	707	137	3 234	1 421	4 655
2. Formation des enseignants																			
Faculté de pédagogie																			
Formation avant l'emploi ^c																			
	57	320	—	—	—	—	—	—	—	—	—	315	188	—	—	—	245	635	880
Formation en cours d'emploi ^d																			
	354	305	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	354	305	659
Autres types de formation avant l'emploi ^e																			
	—	—	—	—	31	72	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31	72	103
Total																			
	411	625	—	—	31	72	—	—	—	—	—	315	188	—	—	—	630	1 012	1 642
Total général																			
	453	1 030	711	97	520	190	629	166	509	—	—	813	335	—	707	137	3 864	2 433	6 297

^a Cours postprimaires supérieurs de deux ans portant sur toute une série de métiers en mécanique, électricité, travail des métaux et bâtiment.

^b Cours postsecondaires de deux ans comportant diverses formations techniques, paramédicales et commerciales.

^c Cours postsecondaires de quatre ans débouchant sur un diplôme universitaire de premier cycle.

^d Cours de trois ans permettant aux titulaires d'un diplôme obtenu en deux ans de décrocher un diplôme universitaire de premier cycle.

^e Cours postsecondaires de deux ans débouchant sur un diplôme d'enseignant.

Tableau 6
Soins médicaux
(1er juillet 1998-30 juin 1999)

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Total
<i>Soins ambulatoires</i>						
Établissements	23	25	23	34	17	122
Services disponibles dans un établissement						
Soins dentaires	17	17	13	21	14	82
Planification familiale	23	25	23	34	17	122
Soins spéciaux	17	24	23	34	13	111
Services de spécialistes	13	15	15	20	13	76
Laboratoires	21	15	19	25	13	93
<i>Visites médicales</i>						
Traitement médical ^a	1 688 925	740 049	866 756	996 189	2 282 036	6 573 955
Traitement dentaire	152 288	70 267	63 581	61 756	133 103	481 595
<i>Hospitalisation^b</i>						
Nombre de malades admis	5 430	11 857	3 499	13 386	6 495	40 667
Nombre de jours d'hospitalisation	21 687	39 164	8 044	45 792	18 267	132 954
<i>Soins de santé maternelle et infantile</i>						
Femmes enceintes nouvellement immatriculées	19 914	4 597	7 601	10 618	25 504	68 234
Enfants de moins de 1 an nouvellement immatriculés	25 672	5 586	6 620	10 676	23 348	71 902
Enfants de moins de 3 ans sous surveillance médicale	76 194	16 394	19 610	32 264	70 101	214 563
Personnes ayant récemment accepté la planification familiale	5 607	2 090	3 686	3 101	6 254	20 738
Nombre total de personnes ayant accepté la planification familiale ^c	14 714	6 839	9 497	9 721	25 657	66 428
<i>Campagne élargie de vaccination^d</i>						
Triple vaccin (DCT)	25 465	4 402	7 723	11 055	28 402	77 047
Poliomyélite	25 533	4 408	7 732	11 240	28 451	77 364
BCG	25 639	4 411	6 204	10 617	23 324	70 195
Rougeole	25 445	4 372	7 676	10 659	25 031	73 183
Hépatite B	25 536	5 032	8 661	10 677	23 336	73 242

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Total</i>
<i>Santé scolaire</i>						
Nombre de nouveaux écoliers examinés	14 431	2 943	8 117	10 273	20 229	55 993
Nombre de vaccinations de rappel	27 349	4 291	13 630	11 965	45 651	102 886

^a Y compris les visites pour consultations médicales, injections et pansements.

^b À l'exception d'un hôpital de 43 lits administré par l'Office à Qalqiliya (Cisjordanie), les services hospitaliers sont assurés dans le cadre d'accords contractuels passés avec des hôpitaux privés ou appartenant à des ONG ou moyennant le remboursement partiel des frais de traitement.

^c Nombre total de malades restant sous surveillance au 30 juin 1999.

^d Nombre d'enfants ayant reçu la totalité des vaccinations primaires, y compris les enfants de réfugiés non immatriculés ayant accès aux hôpitaux de l'Office et les enfants ayant reçu la totalité des vaccinations primaires dans les délais normaux.

Tableau 7
Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens, 1998

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza
Taux brut de natalité	33	33	n.d.	31	46
Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes ^a	22	26	20	n.d.	20
Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes ^a	32	35	29	27	33
Taux de mortalité postinfantile pour 1 000 naissances vivantes ^a	35	37	32	n.d.	36
Âge moyen au mariage ^b	19,7	19,6	20,0	19,1	18,5
Taux d'utilisation des moyens anticonceptionnels modernes (en pourcentage) ^b	34,7	50,1	46,7	33,5	23,7
Intervalle entre les naissances (en pourcentage) ^b					
≤ 12 mois	3,3	2,7	2,8	3,3	5,5
≤ 24 mois	43,9	34,9	37,6	47,9	53,2
Intervalle moyen entre les naissances (en mois)	31,0	36,7	37,3	29,4	26,6
Accouchements à l'hôpital (en pourcentage)	95,6	87,9	79,1	93,2	98,2
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (en pourcentage)	96,9	99	95,8	98,5	97,0
Incidence de l'insuffisance pondérale à la naissance chez les enfants survivants (en pourcentage) ^b	6,7	3,5	6,8	5,0	3,6
Prévalence du diabète sucré chez les réfugiés immatriculés âgés de 40 ans ou plus (en pourcentage)	3,6	3,4	4,3	3,2	6,3
Prévalence de l'hypertension chez les réfugiés immatriculés âgés de 40 ans ou plus (en pourcentage)	2,8	3,5	5,7	2,8	5,7
Abris de camp avec adduction d'eau (en pourcentage) ^c	98	96	85	100	100
Abris de camp avec tout-à-l'égout (en pourcentage)	76	57	87	66	47

Source : UNRWA.

^a Les chiffres relatifs à la Cisjordanie sont extraits d'une étude réalisée en 1995 par le Bureau central de statistique palestinien.

^b UNRWA Survey, 1995.

Tableau 8
Programme de services sociaux
(1er juillet 1998-30 juin 1999)

Zone d'activité	Soutien des handicapés								Lutte contre la pauvreté								
	Programmes en faveur des femmes		Activités en faveur de la jeunesse		Réadaptation communautaire				Services spéciaux	Projets fondés sur des dons		Projets fondés sur des prêts		Programmes de prêts garantis par des groupes d'entraide		Formation professionnelle et unités de production ^b	
					Participants ^a												
					Activités de centres de vulgarisation												
	Centres	Parti-cipants	Centres	Parti-cipants	Centres/programmes	Centres	de centres	de vulgarisation	Orientation vers des spécialistes	Nombre	Montant (dollars)	Nombre	Montant (dollars)	Parti-cipants	Montant (dollars)	Nombre	Parti-cipants
Jordanie	21	5 100	—	—	10	772	1 250	200	51	177 401	—	—	60	10 125	5	125	
Liban	9	2 204	1	101	2	56	599	50	20	80 941	74 ^c	134 750	65	21 500	9	38	
République arabe syrienne	15	3 800	—	—	5	650	580	1	2	3 728	48	62 207	161	46 620	11	300	
Cisjordanie	15	5 730	18	7 580	10	930	985	780	—	—	11	9 520	—	—	3	57	
Bande de Gaza	10	3 700	8	5 510	7	737	2 391	212 ^d	14	107 667	—	—	—	—	1	500	
Total	70	20 534	27 ^e	13 191	34 ^f	3 145	5 805	1 243	87	369 737	133	206 477	286	78 245	29	1 020	

^a Y compris les handicapés aidés au moyen d'activités à domicile, d'intégration dans les programmes éducatifs et de formation professionnelle spécialisée, de placement en entreprise, de projets d'auto-assistance, d'appareils de prothèse et autres aides et d'assistance en espèces.

^b Y compris les entreprises associées aux centres du programme en faveur des femmes, aux centres de réadaptation communautaire et, en Cisjordanie, les apprentis placés chez des employeurs locaux.

^c Dont 44 miniprêts d'un montant total de 114 850 dollars.

^d Y compris 302 personnes bénéficiant des services du Centre Al-Nour de réadaptation pour malvoyants à Gaza.

^e Un centre pour la jeunesse ouvert au Liban.

^f Deux centres de réadaptation communautaire ouverts en Jordanie et au Liban.

Tableau 9

Dépenses effectives de 1998, budget ordinaire de 1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001

(En espèces et en nature, en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses effectives 1998^a</i>	<i>Budget 1999^a</i>							<i>Projet de budget pour 2000-2001</i>				
		<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Siège</i>	<i>Total</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>Espèces</i>	<i>Nature</i>	<i>Total</i>
Éducation	147,5	48,9	19,8	11,1	26,3	56,7	2,1	164,9	192,7	198,1	159 351 354	813 067	160 164 421
Santé	48,5	12,2	12,5	4,6	13,4	20,3	0,9	63,9	67,1	69,9	51 966 770	10 627 551	62 594 321
Aide d'urgence et services sociaux	30,0	7,8	7,8	4,7	7,2	15,6	0,5	43,6	41,5	45,4	25 317 903	17 375 276	42 693 179
Programme de création de revenus									3,5	4,0			
Services opérationnels ^c	8,7	3,2	3,2	1,8	4,2	6,2	4,3	22,9	15,3	15,2	22 642 362	24 483	22 666 845
Services communs ^d	19,2	2,9	3,3	1,6	5,0	4,7	28,0	45,5	40,1	42,9	42 270 223	81 008	42 351 231
Indemnités de cessation de service ^e	-	-	-	-	-	-	-	12,0					
Total, budget ordinaire	254,0	75,0	46,6	23,8	56,1	103,5	35,8	352,8	360,2	375,5	301 548 612	28 921 385	330 469 997

^a Budget présenté à l'Assemblée générale en 1997; les dépenses effectivement engagées seront inférieures aux montants indiqués par suite des mesures de compression prises en réponse au déficit du financement.

^b Chiffres bruts, fondés sur les comptes intérimaires de la première année de l'exercice biennal 1998-1999 arrêtés, établis en fonction des décaissements.

^c Approvisionnements, services de transport, travaux de construction et de génie qui appuient tous les programmes de l'Office.

^d Services de gestion et d'administration qui appuient tous les programmes de l'Office, ainsi que différents fonds de réserve qui seront alloués au programme durant l'exercice biennal.

^e Fonds réservés au paiement des indemnités de cessation de service du personnel local en cas de suppression de l'Office.

Tableau 10
**Contributions en espèces et en nature reçues des gouvernements
 et de la Communauté européenne**
 (1er janvier-31 décembre 1998)

(Montants effectivement encaissés en dollars des États-Unis)

Sources	Total des contributions 1997	Contributions 1998		
		Budget ordinaire ^a	Projets ^b	Total
Afrique du Sud	5 000	20 100		20 100
Allemagne	8 457 714	5 124 575	3 432 822	8 557 397
Arabie saoudite	7 596 764		4 984 287	4 984 287
Australie	2 469 460	2 359 930		2 359 930
Autriche	547 500	460 000		460 000
Bahreïn	30 000			
Belgique	1 195 152	1 201 386	967 615	2 169 000
Brésil		50 000		50 000
Brunéi Darussalam		10 000		10 000
Canada	7 608 696	7 092 168	1 364 496	8 456 665
Chili	10 000	10 000		10 000
Chine	60 000	59 970		59 970
Chypre	10 000	10 000		10 000
Colombie	2 500	2 500		2 500
Danemark	13 607 366	7 971 014		7 971 014
Égypte	188 042	10 000		10 000
Émirats arabes unis	1 000 000			
Espagne	4 122 222	3 284 225	2 044 494	5 328 719
États-Unis d'Amérique	84 689 649	77 000 000	3 411 986	80 411 986
Finlande	2 503 850	2 012 809		2 012 809
France	3 473 536	2 352 531	41 597	2 394 128
Grèce	150 000	300 000		300 000
Inde	12 495	5 248		5 248
Indonésie	25 000	25 000		25 000
Irlande	738 425	565 040		565 040
Islande	418 900		319 043	319 043
Israël	28 000			
Italie	5 135 682	4 232 527	249 011	4 481 538
Japon	28 600 000	16 630 336	1 886 252	18 516 588
Jordanie	75 499	11		11
Koweït	4 500 000	1 500 000		1 500 000
Liban	6 240	7 875		7 875
Luxembourg	907 482	174 934	222 000	396 934
Malaisie	20 000	20 000		20 000

<i>Sources</i>	<i>Total des contributions 1997</i>	<i>Contributions 1998</i>		
		<i>Budget ordinaire^a</i>	<i>Projets^b</i>	<i>Total</i>
Maldives	1 000	1 000		1 000
Malte	2 845	3 044		3 044
Mexique	3 000			
Monaco	4 401	20 295		20 295
Norvège	14 029 785	13 150 887		13 150 887
Nouvelle-Zélande	284 905	115 000		115 000
Oman		25 000		25 000
Palestine	40 900	685 278		685 278
Pays-Bas	9 351 428	6 786 354	629 076	7 415 430
Philippines	10 000	1 250		1 250
Portugal	25 000	25 000		25 000
République arabe syrienne	84 391	48 495		48 495
République de Corée	99 988	75 000		75 000
République tchèque	16 879	16 535		16 535
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10 708 933	11 666 667	2 101 508	13 768 174
Saint-Siège	20 000			
Singapour		3 000		3 000
Sri Lanka	4 053			
Suède	18 820 291	18 239 715		18 239 715
Suisse	7 613 142	3 311 258		3 311 258
Thaïlande	30 000			
Trinité-et-Tobago	2 393			
Tunisie				
Turquie		175 000	25 000	200 000
Venezuela	5 809	614		614
Total partiel	239 354 317	186 841 572	21 679 187	208 520 758
Communauté européenne	57 570 245	49 115 271	1 268 288	50 383 559
Total général	296 924 562	235 956 843	22 947 474	258 904 317

^a Fonds général et activités en cours avec un financement.

^b Programme de mise en oeuvre de la paix, Appel en faveur du Liban, Hôpital européen de Gaza, transfert du siège de l'Office vers la zone d'opérations, programme de création de revenus, projets d'équipement et projets spéciaux.

Tableau 11
Membres du personnel arrêtés et détenus
 (1er juillet 1998-30 juin 1999)

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Total
Arrêtés et détenus sans inculpation ou jugement	5	1	3	16 ^a	37 ^b	62
Inculpés, jugés et condamnés et/ou acquittés	–	–	–	1 ^c	–	1
Toujours détenus au 30 juin 1999	1	1	3	–	5 ^d	10
Total	6	2	6	17	42	73

^a Dont 10 détenus par les autorités israéliennes, dont trois étaient en détention en début de période et sept sont restés en détention pendant la période.

^b Dont deux détenus par les autorités israéliennes qui étaient en détention en début de période.

^c Inculpé et libéré sous caution en attendant le procès.

^d Détenus par les autorités palestiniennes dont deux étaient en détention sans inculpation depuis 1996.

Tableau 12
Personnel de l'Office^a
 (Au 30 juin 1999)

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Siège	Total
Personnel local par programme							
Éducation	4 860	1 590	2 058	2 158	4 552	68	15 286
Santé	830	520	433	667	944	16	3 410
Aide d'urgence et services sociaux	118	92	75	120	211	14	630
Divers	267	338	250	429	632	279	2 195
Total, personnel local	6 075	2 540	2 816	3 374	6 339	377	21 521
Total, personnel international	6	7	6	8	10	70	107
Effectifs totaux	6 081	2 547	2 822	3 382	6 349	447	21 628

^a Ces chiffres correspondent aux postes figurant au tableau d'effectifs de l'Office; à tout moment, certains de ces postes sont vacants; ils comprennent les enseignants sous contrat.

Tableau 13

Programme de création de revenus

(1er juillet 1998-30 juin 1999)

	<i>Jordanie^a</i>	<i>Liban</i>	<i>Cisjordanie</i>		<i>Programme de prêts aux microentreprises^b</i>	<i>Bande de Gaza</i>			<i>Total</i>
			<i>République arabe syrienne</i>	<i>Programme en faveur de la petite entreprise</i>		<i>Programme de prêts avec garantie mutuelle</i>	<i>Programme de prêts aux microentreprises</i>	<i>Programme en faveur de la petite entreprise</i>	
Nombre de prêts accordés	0	30	0	9	1 401	2 897	4 037	124	8 498
Montant des prêts accordés (en dollars)	0	199 000	0	98 500	1 409 045	1 898 706	3 648 262	1 501 318	8 754 831
Fonds propres (en dollars) ^c	0	350 500	0	1 724 296	687 500 ^d	4 046 362 ^e	0	7 930 129	14 738 787
Taux de remboursement d'ensemble (pourcentage) ^f	0	99,00	0	92,00	96,00	99,64	97,39	95,34	

^a En suspens depuis août 1997 en attendant la conclusion d'un contrat plus favorable avec la banque locale.^b Lancé en avril 1998.^c Au 30 juin 1999.^d Fonds empruntés d'autres sous-programmes de création de revenus en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.^e Fonds propres partagés.^f Taux constaté du début du programme au 30 juin 1999.

Annexe II

Documents pertinents de l'Assemblée générale
et d'autres organes de l'ONU

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>
194 (III)	11 décembre 1948	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
212 (III)	19 novembre 1948	3089 (XXVIII) A à E	7 décembre 1972
302 (IV)	8 décembre 1949	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
393 (V)	2 décembre 1950	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
513 (VI)	26 janvier 1952	3331 (XXIX) A à D	17 décembre 1974
614 (VII)	6 novembre 1952	3419 (XXX) A à D	8 décembre 1975
720 (VIII)	27 novembre 1953	31/15 A à E	23 novembre 1976
818 (IX)	4 décembre 1954	32/90 A à F	13 décembre 1977
916 (X)	3 décembre 1955	33/112 A à F	18 décembre 1978
1018 (XI)	28 février 1957	34/52 A à F	23 novembre 1979
1191 (XII)	12 décembre 1957	35/13 A à F	3 novembre 1980
1315 (XIII)	12 décembre 1958	36/146 A à H	16 décembre 1981
1456 (XIV)	9 décembre 1959	37/120 A à K	16 décembre 1982
1604 (XV)	21 avril 1961	38/83 A à K	15 décembre 1983
1725 (XVI)	20 décembre 1961	39/99 A à K	14 décembre 1984
1856 (XVII)	20 décembre 1962	40/165 A à K	16 décembre 1985
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	41/69 A à K	3 décembre 1986
2002 (XIX)	10 février 1965	42/69 A à K	2 décembre 1987
2052 (XX)	15 décembre 1965	43/57 A à J	6 décembre 1988
2154 (XXI)	17 novembre 1966	44/47 A à K	8 décembre 1989
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	45/73 A à K	11 décembre 1990
2341 (XXII) A et B	19 décembre 1967	46/46 A à K	9 décembre 1991
2452 (XXIII) A à C	19 décembre 1968	47/69 A à K	14 décembre 1992
2535 (XXIV) A à C	10 décembre 1969	48/40 A à J	10 décembre 1993
2656 (XXV)	7 décembre 1970	49/21 B	2 décembre 1994
2672 (XXV) A à D	8 décembre 1970	49/35 A à G	9 décembre 1994
2728 (XXV)	15 décembre 1970	49/21 O	21 avril 1995
2791 (XXVI)	6 décembre 1971	50/28 A à G	6 décembre 1995
2792 (XXVI) A à E	6 décembre 1971	51/124 à 51/130	13 décembre 1996
2963 (XXVII) A à E	13 décembre 1972	52/57 à 52/63	10 décembre 1997
		53/46 à 53/52	3 décembre 1998

2. Décisions de l'Assemblée générale

Numéro	Date d'adoption
36/462	16 mars 1982
48/417	10 décembre 1993

3. Rapports du Commissaire général de l'Office

1995

Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 13 et additif (A/50/13 et Add.1)

1996

Ibid., cinquante et unième session, Supplément No 13 (A/51/13)

1997

Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 13 et additif (A/52/13 et Add.1)

1998

Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 13 (A/53/13)

4. Rapports financiers et états financiers vérifiés (biennaux)

1996

Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5C (A/51/5/Add.3)

1998

Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 5C (A/53/5/Add.3)

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

1995

A/50/500

1996

A/51/439

1997

A/52/311

1998

A/53/518

6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office

1995

A/50/491

1996

A/51/509

1997

A/52/578

1998

A/53/569

7. Rapports du Secrétaire général

1995

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 49/21 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1994, et 49/21 O de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1995, à savoir :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/49/885	Financement de la force de police palestinienne
A/50/763	Financement de la force de police palestinienne

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 49/35 C, D, F et G de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, à savoir :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/50/451	Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi
A/50/450	Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour des réfugiés de Palestine
A/50/428	Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine
A/50/531	Université de Jérusalem «Al Qods» pour les réfugiés de Palestine

1996

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 50/28 C, D, F et G de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1995, à savoir :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/51/369	Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi
A/51/370	Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour des réfugiés de Palestine
A/51/371	Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine
A/51/476	Université de Jérusalem «Al-Qods» pour les réfugiés de Palestine

1997

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 51/126, 127, 129 et 130 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1996, à savoir respectivement :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/52/423	Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi
A/52/415	Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour les réfugiés de Palestine
A/52/372	Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine
A/52/503	Université de Jérusalem «Al Qods» pour les réfugiés de Palestine

1998

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 52/59, 60, 62 et 63 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1997, à savoir respectivement :

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/53/471	Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi
A/53/472	Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour les réfugiés de Palestine
A/53/644	Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine
A/53/551	Université de Jérusalem «Al Qods» pour les réfugiés de Palestine

8. Notes du Secrétaire général

1996

Cote

Titre

A/51/495

Note du Secrétaire général contenant le rapport spécial du Commissaire général sur la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

99-29097 (F) 271099 291099
